



RAPPORT FINAL DU JURY

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE POUR LA RÉALISATION DE LOGEMENTS AU QUARTIER DU DÉSSERT

**LAUSANNE
CHEMIN GUILLAUME-DE-PIERREFLEUR
PARCELLE RF N°20381**

JUIN 2016

Table des matières

page 4	0.1 Préambule
	0.2 Maître de l'ouvrage et organisateur
	0.3 Forme de mise en concurrence
	1. Clauses relatives au déroulement du concours (extraits)
	1.1 Maître de l'ouvrage
	1.2 Organisation et secrétariat du concours
page 5	1.3 Genre de concours et type de procédure
	1.4 Reconnaissance des conditions du concours
	1.5 Questions et réponses
	1.6 Critères de jugement
	1.7 Intentions du maître de l'ouvrage quant à la recommandation du jury
page 6	1.8 Jury
page 7	2. Cahier des charges
	3. Programme
pages 7–9	4. Projets remis
	5. Examen préalable
pages 9–12	6. Jugement
page 13	7. Classement des prix
page 14	8. Recommandations du jury
page 15	9. Approbation du rapport
page 16	10. Levée de l'anonymat
	10.1 Projets classés
pages 17–24	10.2 Projets non classés
pages 25–53	11.1 Critiques et présentations des projets classés
pages 54–89	11.2 Présentations des projets non classés

0 Procédure

0.1 Préambule

L'ECA propriétaire de la parcelle n°20381 de la commune de Lausanne souhaite développer un ensemble d'habitations sur ce terrain de 7'935 m². La parcelle est au bénéfice du PPA légalisé « Le Désert » offrant un potentiel de 12'000 m² de planchers dévolus, pour au moins le 80%, au logement. La situation du terrain en fin du développement construit en cet endroit procure aux futurs logements un calme et une orientation de grande qualité.

La destination principale du projet est le logement cependant, la topographie des lieux, la situation en fin de quartier, la relative distance aux activités urbaines et aux services incitent le propriétaire à envisager une réalisation de locaux commerciaux et de services. La proportion des affectations autres que le logement n'excédera pas le 20% des surfaces de planchers.

Le programme des constructions sera inclus dans une surface de planchers bruts de 12'000 m² au maximum, le maître de l'ouvrage souhaite utiliser au plus près le potentiel constructible du site. Le projet sera conforme en tout point à la réglementation du PPA « Le Désert ».

0.2 Maître de l'ouvrage et organisateur

L'ECA dont le siège est à Pully, propriétaire du terrain, est le maître de l'ouvrage et l'organisateur du concours de projets faisant l'objet du présent programme.

0.3 Forme de mise en concurrence

Dans le but d'attribuer un mandat d'architecte, l'ECA a décidé d'organiser un «concours de projets» conformément au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA n°142, édition 2009.

1 Clauses relatives au déroulement du concours (extraits)

1.1 Maître de l'ouvrage

L'Établissement d'Assurance contre l'Incendie et les éléments naturels du canton de Vaud (ECA), Avenue du Général-Guisan 56 à Pully, a ouvert un concours d'architecture pour la construction de logements.

1.2 Organisation et secrétariat du concours

L'organisateur est l'ECA.

L'adresse du secrétariat du concours est :

Établissement Cantonal d'Assurance
Service Immobilier - Avenue Général-Guisan 56
1009 Pully

reanne.perey@eca-vaud.ch
Tél. 058 721 23 19
Fax 058 721 23 03

1.3 Genre de concours et type de procédure

Le présent concours est un concours de projets d'architecture, à un degré, en procédure ouverte, en conformité avec l'article 3.1.b du règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA n°142, édition 2009.

1.4 Reconnaissance des conditions du concours

La participation au concours implique pour le maître de l'ouvrage, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du programme du concours et de celles du règlement SIA n°142 édition 2009 dont ils reconnaissent le caractère obligatoire, du seul fait qu'ils participent au concours.

1.5 Questions et réponses

Les questions relatives au concours ont été rédigées sous forme anonyme. Elles ont été envoyées par courrier postal prioritaire jusqu'au 11 janvier 2016 à l'adresse du secrétariat du concours. Toute question parvenant après le délai fixé était exclue, la date de réception de la question par l'ECA faisant foi.

Les réponses aux questions ont été accessibles aux concurrents inscrits sur le site internet www.eca-vaud.ch (rubrique : concours immeubles de logements au Désert) à partir du 29 janvier 2016.

1.6 Critères de jugement

L'expression architecturale et le mode de construction sont libres et laissés à l'appréciation des candidats. Cependant, les critères économiques et la qualité architecturale seront déterminants afin de conserver au site sa qualité. L'obtention du label Minergie sera requise, le respect du cahier technique SIA 2018 éd. 2004 sur les actions sismiques est de rigueur.

Les critères de jugement sont les suivants :

1. l'intégration au site
 2. l'optimisation constructive;
 3. l'apport de solutions s'inscrivant dans la recherche d'économies en matière d'énergie;
 4. la réflexion sur la qualité des espaces, la typologie des appartements
 5. la rentabilité de l'ouvrage
 6. le maître de l'ouvrage souhaite l'apport de caractère innovant dans la conception de la typologie des logements.
- L'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas à un ordre de priorité.

1.7 Intentions du maître de l'ouvrage quant à la recommandation du jury

Conformément à l'art. 22.3 du règlement SIA n°142, édition 2009, l'exécution de l'ouvrage sera confiée au lauréat recommandé par le jury placé au 1^{er} rang et obtenant le premier prix du concours. L'adjudicateur peut toutefois se libérer de la recommandation du jury en cas de justes motifs tels que, l'incapacité du lauréat à exécuter le marché, faillite, le dépassement des limites budgétaires, etc... Le mandat d'architecte sera complet

au sens du règlement SIA n°102, édition 2003. Le montant des honoraires sera déterminé en fonction du coût de l'ouvrage selon le règlement SIA n°102, édition 2003, avec les coefficients Z1, Z2 et autres, adaptés selon l'année en cours lors de l'exécution du mandat.

Au cas où le lauréat ne dispose pas de la capacité suffisante du point de vue technique et organisationnel ou de l'expérience suffisante pour l'exécution de l'ouvrage, le maître de l'ouvrage se réserve le droit de lui imposer une collaboration avec un professionnel expérimenté, proposé par l'auteur, faisant l'objet d'une acceptation réciproque.

L'auteur du projet lauréat reste le bénéficiaire exclusif des droits d'auteur. Les documents des projets primés (maquettes et plans) deviennent propriétés de l'organisateur. Une publication des projets sera effectuée par l'organisateur avec la mention du nom des auteurs. Ceux-ci ne seront pas forcément consultés préalablement.

Le présent concours ne concerne que les prestations d'architecte. Les mandats d'ingénieurs civils, d'ingénieurs spécialisés CVSE et autres spécialistes seront attribués dans le cadre des procédures légales, avec la participation de l'architecte. Les prestations de l'architecte liées à la mise en marché public des mandataires spécialisés et des entreprises seront rétribuées de manière spécifique.

1.8 Jury

Président non-professionnel :

M. Daniel Schaer – Directeur financier ECA

Vice-président :

M. Renato Salvi – Architecte, Ville de Sion

Membres non professionnels :

M. Yves Diserens – Ingénieur civil Bureau Küng & Associés

M. Olivier Burnier – Chargé de prévention et d'ingénierie incendie ECA

Mme Françoise Jatton Gerster – Secrétaire générale ECA

Membres professionnels :

Mme Yanick Aeby – Architecte-Urbaniste, Ville de Lausanne

Mme Nicole Christe – Architecte, Ville de Lausanne

M. Roberto Pascual – Architecte, Bureau Bauzeit

M. Denis Woeffray – Architecte, Bureau Bonnard & Woeffray

Suppléante non professionnelle :

Mme Giovanna Greco – Experte cantonale en prévention ECA

Suppléant professionnel :

M. Rémi Becker – Architecte, Responsable SIMM ECA

2 Cahier des charges

Les participants au concours ont pour tâche de élaborer un avant-projet permettant l'implantation d'un ensemble d'habitations sur la parcelle de terrain de 7935 m². Le programme des constructions sera inclus dans une surface de planchers bruts de 12000 m² au maximum, le maître de l'ouvrage souhaite utiliser au plus près le potentiel constructible du site. Le projet sera conforme en tout point à la réglementation du PPA «Le Désert». L'intégration de l'ensemble à réaliser doit tenir compte du chemin piétonnier existant qui sera maintenu selon le plan n°8.

3 Programme

Les conditions légales du terrain définies par le PPA «Le Désert» «ont pour but de créer un ensemble d'habitations collectives et de permettre des activités tertiaires, en prolongement du quartier urbanisé du chemin Guillaume-de-Pierrefleur, qui marque la fin du développement construit à cet endroit.» La surface brute de plancher habitable maximale admissible est de 12000m², dont 80% au moins affectés au logement, des activités tertiaires moyennement gênantes sont souhaitées par le maître de l'ouvrage. Les prescriptions évoquées par le PPA sont à respecter obligatoirement.

4 Projets remis

79 projets sont arrivés dans les délais impartis au lundi 4 avril 2016 à 17H00 à l'IECA pour les plans et au lundi 18 avril 2016 à 17H00 à l'IECA pour les maquettes, soit :

01	LE COUTURIER
02	D'UNE PIÈCE TROIS COUPS
03	CHAMP DES MIRACLES
04	PHÉNIX
05	UNE MAISON – UN PALAIS
06	CAMÉLÉON
07	DEUX C'EST MIEUX
08	UN THÉ DANS LE DESERT
09	HAUTBOIS
10	LA COLLINE POUR TOUS
11	ENGRENAGE
12	LE SABLE DE LA CITADELLE
13	UN TOUR D'HORIZON
14	SOLAIR
15	FLEUR DE PIERRE
16	TOPOTHESIA
17	M95
18	À LA LIMITE
19	ADENIUM - Concurrent A
20	JARDIN SUSPENDU
21	FENÊTRE SUR COUR - Concurrent A
22	CACAHUÈTE

23	PARTITION
24	LOBSTER
25	FENÊTRE SUR COUR - Concurrent B
26	STRIPE
27	A BEE ROAD
28	STRATÉGIES OBLIQUES
29	CITÉ FLEURISSANTE
30	JOUR DE FÊTE
31	DÉJEUNER EN PAIX
32	UN POUR TOUS
33	BUCOLIQUE
34	PLACE DU SOLEIL
35	SPUTNIK
36	ENLACER LA NATURE
37	LA SILOUHETTE DU DÉSERT
38	CHARLES ET FREDERIC
39	C_48.066
40	DUNE - Concurrent A
41	CLIP
42	FOXY LADY
43	DU_NE - Concurrent B
44	TOPOLINO
45	CARAVANSERAIL
46	NOMADE
46	FENÊTRE SUR COUR - Concurrent C
48	OASIS
49	ZORRO
50	ADENIUM - Concurrent B
51	MILLEFEUILLES
52	GOBI
53	ATACAMA
54	YANUS
55	SEVEN
56	DES AIRS DU TEMPS
57	KHAIMA
58	FENÊTRES SUR COURS - Concurrent D
59	GILBERT AND GEORGE
60	À BRAS OUVERT
61	LE RUBAN
62	JARDIN DES HESPERIDES
63	AÏE AÏE

64	JACOB
65	JANUS
66	ORÉE
67	REAR WINDOW (S)
68	KARAMBOLAGE
69	U2
70	DESERT EAGLE
71	LA LINEA
72	SIMORG
73	ELEMENO
74	SOROSIS
75	VOICI LE PRINTEMPS
76	FAENZA
77	JARDIN SUR COUR
78	SINUS
79	LES CHAUSSETTES DE L'ARCHIDUCHESSE

Un projet, le n°

80	RÉACTIONS
----	-----------

est parvenu à l'IECA le mardi 5 avril 2016, c'est-à-dire avec un jour de retard, le jury a décidé d'exclure ce projet du jugement. Le cartable et la maquette ne seront donc pas ouverts.

5 Examen préalable

M. Hubert Silvain du bureau Glatz & Delachaux mandaté pour l'examen technique des projets, présente son rapport faisant apparaître quelques distorsions par rapport aux données du concours et à la réglementation en vigueur. A cet énoncé, le jury décide que néanmoins tous les 79 projets sont admis au jugement. Les éléments imprécis ou inexacts seront analysés au cas par cas devant les projets. MM. Jean-Jacques Morard et Olivier Moser de la régie de Rham SA présentent un rapport basé sur une analyse des projets selon des critères propres à l'expérience du marché du logement locatif. Le jury apprécie cette analyse tout en considérant qu'il s'agit d'un point de vue pertinent pour le métier de la gérance d'immeubles de logement. Ce jugement n'altérera en rien le jugement du jury professionnel et non professionnel.

6 Jugement

Le jury passe ensuite à l'examen des 79 projets par une analyse succincte des propositions des concurrents. Les aspects suivants constituent les critères prépondérants analysés au 1er tour par le jury, soit :

- implantation et impact de la volumétrie dans le site;
- rapport avec ses vis-à-vis directs
- rapport avec la colline à l'arrière
- qualité des entrées et accès parking dans leurs grandes lignes.

À l'issue de ce premier examen, il est procédé au 1^{er} tour d'élimination. Il en ressort que 43 projets sont retirés de la suite du jugement à savoir, les projets suivants :

01	LE COUTURIER
03	CHAMP DES MIRACLES
05	UNE MAISON – UN PALAIS
07	DEUX C'EST MIEUX
08	UN THÉ DANS LE DESERT
10	LA COLLINE POUR TOUS
14	SOLAIR
15	FLEUR DE PIERRE
16	TOPOTHESIA
17	M95
18	À LA LIMITE
19	ADENIUM - Concurrent A
20	JARDIN SUSPENDU
23	PARTITION
25	FENÊTRE SUR COUR - Concurrent B
26	STRIPE
27	A BEE ROAD
29	CITÉ FLEURISSANTE
36	ENLACER LA NATURE
37	LA SILOUHETTE DU DESERT
38	CHARLES ET FREDERIC
40	DUNE - Concurrent A
43	DU_NE - Concurrent B
44	TOPOLINO
46	NOMADE
48	OASIS
50	ADENIUM - Concurrent B
51	MILLEFEUILLES
56	DES AIRS DU TEMPS
58	FENÊTRES SUR COURS - Concurrent D
60	A BRAS OUVERT
61	LE RUBAN
62	JARDIN DES HESPERIDES
66	ORÉE
67	REAR WINDOW (S)
70	DESERT EAGLE
71	LA LINEA
72	SIMORG
74	SOROSIS
75	VOICI LE PRINTEMPS
76	FAENZA
77	JARDIN SUR COUR
78	SINUS

Le jury au complet a procédé à la visite du site du projet «Le Désert», situé en contrebas du centre de formation de l'IECA. Le jury passe en revue les critères de jugement du concours puis organise son travail. Il est procédé à un examen approfondi des 36 projets restants. Suite à cet examen, le jury procède au 2^{ème} tour du jugement et analyse les projets selon les critères suivants :

- a) qualité des espaces extérieurs générée;
- b) distribution générale et qualité spatiale de ses composantes (entrées, couloirs, halls, etc.);
- c) appréciation globale de l'orientation, vue, ensoleillement des appartements;
- d) impact du garage et des caves en sous-sol dans le terrain.

Chaque projet est présenté à l'ensemble du jury. Il résulte de ce 2^{ème} tour que 24 projets sont retirés du jugement du concours, à savoir les projets :

04	PHÉNIX
06	CAMELEON
09	HAUTBOIS
11	ENGRENAGE
13	UN TOUR D'HORIZON
24	LOBSTER
28	STRATEGIES OBLIQUES
30	JOUR DE FÊTE
31	DÉJEUNER EN PAIX
33	BUCOLIQUE
33	BUCOLIQUE
35	SPUTNIK
41	CLIP
45	CARAVANSERAIL
47	FENÊTRE SUR COUR - Concurrent C
52	GOBI
54	YANUS
57	KHAIMA
59	GILBERT AND GEORGE
64	JACOB
68	KARAMBOLAGE
69	U2
73	ELEMENO
79	LES CHAUSSETTES DE L'ARCHIDUCHESSE

Un 3^{ème} tour est effectué permettant de distinguer 7 projets admis au dernier tour de jugement. Suite à un examen minutieux et à des critiques débattues sur la base des critères suivants :

- a) pertinence des typologies des appartements (orientation, distribution, qualité spatiale, etc.);
- b) respect du nombre et de la répartition des appartements et évaluation des écarts;
- c) qualité spatiale et habitabilité de ceux-ci;
- d) rapport intérieur / extérieur (type de fenêtres, grandeur des balcons / loggias, etc.);
- e) matérialisation du gros-œuvre et expression des façades.

Suite à cette analyse, 5 projets sont donc retirés du jugement, à savoir les projets :

21	FENÊTRE SUR COUR - Concurrent A
39	C_48.066
53	ATACAMA
63	AÏE AÏE
65	JANUS

Il est décidé, à la clôture du 3^{ème} tour de faire procéder à un examen des projets restants par différents spécialistes externes au jury, soit :

M. Hubert Silvain du bureau Glatz & Delachaux,
Mission : Contrôle des surfaces proposées
Contrôle de conformité au programme
Vérification graphique des données

MM. Jean-Jacques Morard et Olivier Moser de la régie de Rham & Cie SA
Mission : Examen approfondi des projets
selon l'aspect des logements en location

M^{me} Vanessa Bénitez-Santoli, Police des constructions de la Ville de Lausanne
Mission : Contrôle de conformité des projets aux
règlementations en vigueur en matière de police des constructions

M. Peter Brunner, économiste de la construction
Mission : Approche économique des projets selon critères
des surfaces et des volumes des éléments bâtis de rapport
entre efficacité constructive et programmatique.

Les projets retenus pour le tour final sont les suivants :

02	D'UNE PIÈCE TROIS COUPS
12	LE SABLE DE LA CITADELLE
22	CACAHUÈTE
32	UN POUR TOUS
42	FOXY LADY
49	ZORRO
55	SEVEN

7 Classement des prix

- M. Hubert Silvain transmet son rapport détaillé sur les 7 projets restants. Il est mentionné que le projet n°22 CACAHUÈTE est difficilement contrôlable de par l'absence des documents demandés : fiches de calcul et réductions.

- MM. Jean-Jacques Morard et Olivier Moser transmettent leur évaluation du projet et en font une critique objective basée sur les critères propres au métier de la gérance, le regard se porte en priorité sur une orientation qualitative pour le locataire.

- M^{me} Vanessa Bénitez Santoli, par conférence téléphonique informe le jury de son premier examen de conformité à la réglementation en vigueur en matière de police des constructions. Il n'est pas relevé de défauts majeurs devant disqualifier un concurrent, cependant quelques remarques sont à considérer :

N°42 FOXY LADY

Le sous-sol semble empiéter sur la limite de l'aire de transition

N°55 SEVEN

Le niveau d'accès intérieur au niveau de la route pourrait s'avérer problématique selon les usagers du service de la mobilité, l'accès devrait rester possible en cas de l'élargissement de la chaussée. Les terrasses ne peuvent empiéter sur l'aire de transition.

N°32 UN POUR TOUS

L'escalier intérieur au Nord ne peut déboucher sur la zone d'aire de transition.

M. Peter Brunner économiste de la construction remet une analyse chiffrée du point de vue économique. Une approche, à critères de location égaux indique un calcul de rentabilité et un coût d'ouvrage estimé pour chaque projet. MM. Jean-Jacques Morard et Olivier Moser apportent également leur opinion à ces valeurs. Un tour des projets restants est effectué à la lumière de ces rapports d'experts et le jury se prononce sur l'éligibilité des 7 projets à être lauréat.

Le tour de repêchage est effectué et les sélections effectuées par le jury sont confirmées à l'exception du projet n°68 KARAMBOLAGE qui se voit reconduit à son élimination au 3^{ème} tour certaines qualités apparaissant suite aux examens approfondis des projets. Les délibérations reprennent et le projet lauréat émerge suite à un tour de table où la majorité plébiscite le projet n°32 UN POUR TOUS qui est désigné lauréat à la majorité. Il est procédé par nomination de chacun au classement des projets dont il ressort le classement suivant :

32	UN POUR TOUS	1 ^{ER} RANG	1 ^{ER} PRIX	CHF 70'000
12	LE SABLE DE LA CITADELLE	2 ^{ÈME} RANG	2 ^{ÈME} PRIX	CHF 50'000
55	SEVEN	3 ^{ÈME} RANG	3 ^{ÈME} PRIX	CHF 40'000
02	D'UNE PIÈCE TROIS COUPS	4 ^{ÈME} RANG	4 ^{ÈME} PRIX	CHF 30'000
42	FOXY LADY	5 ^{ÈME} RANG	5 ^{ÈME} PRIX	CHF 25'000
49	ZORRO	6 ^{ÈME} RANG	6 ^{ÈME} PRIX	CHF 20'000
22	CACAHUÈTE	7 ^{ÈME} RANG	7 ^{ÈME} PRIX	CHF 15'000

8 Recommandations du jury

1. Le potentiel constructible étant inférieur au potentiel du PPA ainsi qu'à la demande, une optimisation est recherchée par le maître de l'ouvrage.
2. Optimiser le ratio entre grands et petits logements.
3. Réfléchir à une augmentation du nombre des places de parc en relation avec le nombre de logements.
4. Le jury recommande au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet «UN POUR TOUS» le mandat pour la poursuite des études en vue de sa réalisation, sous réserve des décisions des instances compétentes.

Le jury remercie l'ensemble des concurrents, lesquels par leur participation, ont contribué à développer et à enrichir le besoin de connaissances pour le meilleur parti architectural à concrétiser.

9 Approbation du rapport

Président non
professionnel

M. Daniel Schaer



Vice-président
professionnel :

M. Renato Salvi



Membres non
professionnels :

M. Yves Diserens



M. Olivier Burnier



Mme Françoise
Jaton Gerster



Membres
professionnels :

M^{me} Yanick Aeby



M^{me} Nicole Christe



M. Roberto Pascual



M. Denis Woeffray



Suppléante non
professionnelle :

M^{me} Giovanna Greco



Suppléant
professionnel :

M. Rémi Becke



Levée de l'anonymat

10.1 Projets classés

Nom du bureau	Collaborateurs	Adresse	N° postal	Lieu	N° de projet	Nom du projet	Résultat du jury
Kistler Vogt Architekten AG	Rudolf Vogt Silvia Kistler Gilles Marchand Aline Dauwalder Mareike Seyfang Spécialiste : Xeros Landschaftsarchitektur GmbH, Christof Wenger	Jurastrasse 52	2503	Biel/ Bienne	32	UN POUR TOUS	1er prix
Nicolas De Courten	Nicolas de Courten	Avenue de l'Eglise- Anglaise 1B	1006	Lausanne	12	LE SABLE DE LA CITADELLE	2ème prix
Personeni Raffaele Schärer Architectes	Fabio Personeni Fabrizio Raffaele Colette Raffaele Cédric Schärer Dany Roukoz Nelson Taisne Leire Dominguez Violeta Orero	Rue St-Pierre 3	1003	Lausanne	55	SEVEN	3ème prix
Farra et Zoumboulakis Architectes Sàrl	Bassel Farra Christina Zoumboulakis Sandra Lauret Etienne Piergiovanni Kevin Epiney	Avenue de l'Avant- Poste 5	1005	Lausanne	02	UNE PIÈCE TROIS COUPS	4ème prix
Dreier Frenzel Architettura+ Communication	Eik Frenzel Yves Dreier Erika Sanz Alexandros Fotakis Marion Vuachet Henri Vazquez	Avenue du Rond Point 18	1006	Lausanne	42	FOXY LADY	5ème prix
A-RR. Architecture & Retail Rites SA	Noémie Goldman Audrey Graber Lucia Pedro Guillaume Ballart	Place St-François 2	1002	Lausanne	49	ZORRO	6ème prix
Favre & Guth SA Associé Dikos Sàrl	Patrice Bezos Ettore De Lellis Andrea Corindia	Route des Acacias 25	1211	Genève	22	CACAHUÈTE	7ème prix

10.2 Projets non classés

Nom du bureau	Collaborateurs	Adresse	N° postal	Lieu	N° de projet	Nom du projet	Résultat du jury
Brändli Architektur GmbH	Samuel Brändli	Untergasse 18B	7206	Igis	01	LE COUTURIER	Non classé
Ahmed Belkhadja Architecte	Ahmed Belkhadja Filipe Magalhães Ana Luisa Soares Lera Samovich Spécialiste : David Lombard - Construction	Grand-Rue 40	1297	Founex	03	CHAMP DES MIRACLES	Non classé
Atelier niv-0 SA	Ivo Frei Séverine Duvoisin	Rue du Simplon 4 / Case postale 127	1001	Lausanne	04	PHÉNIX	Non classé
Atelier EGR Sàrl	Anthony Rodrigues Maxime Gil Frédéric Einaudi	Rue de Rome 68	13006	Marseille (F)	05	UNE MAISON - UN PALAIS	Non classé
SBSA Architetti Associati	Barbara Sandri Andrea Smaniotto	Via Molino 35	36027	Rosa (VI) (IT)	06	CAMELEON	Non classé
Architecture Plurielle Architectes associés SA	Sibylle Sauvin Jean Thierry Sauvin Pablo Costa Otero Vanessa Croci Maspoli	Boulevard Carl-Vogt 101	1205	Genève	07	DEUX C'EST MIEUX	Non classé
Bottega Atelier d'architecture	Angela Maccianti Thomas Joiret	Rue Francoeur 5	75018	Paris (F)	08	UN THÉ DANS LE DÉSERT	Non classé
Martin Lepoutre Architectes	A. Clément E. Beniada	Waffenplatz strasse 5	8002	Zürich	09	HAUTBOIS	Non classé
Studio Ricatti (Arch. Pierpaolo Ricatti)	Marco Chilese Simone Valerio Marco Saterini Spécialiste : Moggio Engineering SA	Corso Palladio 25	36100	Vicenza (IT)	10	LA COLLINE POUR TOUS	Non classé
ITCH Società d'Architettura SA	Alessandro Mingolo	Via Ciusaretta 22	6933	Muzzano	11	ENGRENAGE	Non classé
Raphaël Chatelet et Massimo Raschiatore Architetti	Claudia Muto Mathieu Narducci Roberto Pagnano Claudio Cantella	Via Sant' Anselmo 8	10125	Turin (IT)	13	UN TOUR D'HORIZON	Non classé
Atelier IT Sàrl	Nicolas Coutaz Martin Latham Spécialiste : PASS-AGE, Carron Alban Architecte paysagiste HES	Place du Pré-de-Foire 18	1920	Martigny	14	SOLAIR	Non classé
EO Architectes SA	Laurent Fragnière Hélène Carnal Nicolò Fenu Hugo Martins Jérôme Wohlschlag	Avenue Louis-Ruchonnet 1	1003	Lausanne	15	FLEUR DE PIERRE	Non classé

Nom du bureau	Collaborateurs	Adresse	N° postal	Lieu	N° de projet	Nom du projet	Résultat du jury
Kubota & Bachmann Architectes GmbH	Toshihiro Kubota Francisco Martinez Yves Bachmann	Hohlstrasse 435	8048	Zurich	16	TOPOTHEsia	Non classé
Studio Grandi Andrea	Alberto Grandi Mirko Balsemin	Via Cardinal Eugenio Tosi 5	21052	Busto Arsizio (IT)	17	M95	Non classé
EDB Studio Enrico Bona Architetto	Enrico Bona	Via Luigi Anelli 4	20122	Milano (IT)	18	À LA LIMITE	Non classé
Bertrand Sauterel Architectes	Baudilio Perez Pereira Bertrand Sauterel Epp Erard	Rue de Lausanne 37	1530	Payerne	19	ADENIUM - Concurrent A	Non classé
AKA Studio Associato Caccavale, Casadei, Pineschi architetti	Mabel Aguerre Joshua Delissen Adam Loskota Giacomo Marafini Elisa Mazzola Silvia Pecci Pia Runge Michele Russo Francesca Spadaccino	Piazzale Portuense 3	00153	Rome (IT)	20	JARDIN SUSPENDU	Non classé
Kimio Fukami Architecte + Chenevart Architecte	Kimio Fukami Olivier Chenevart Spécialistes : Stanislava Hons Architecte-paysagiste Paul-Henri Hons Ingénieur en physique du bâtiment	Chemin des Fleurettes 28	1007	Lausanne	21	FENÊTRE SUR COUR - Concurrent A	Non classé
Thomas Vajda Architectes	Alexandre Vajda Jean-Louis Thomas Frédéric Tosseram Matthieu Hemery Cosme Thomas Sophie Cornanguer Emmanuelle Prié Carole Viala Spécialiste : Bet Poureau, Antoine Messina Bureau d'études fluides	Rue Scandicci 14	93500	Pantin (F)	23	PARTITION	Non classé
Paterr Sàrl	Sacha Karati Giorgio Braga Matteo Trevisan Stéphanie Spicher	Chemin de la Fin du Clos 38	1616	Attalens	24	LOBSTER	Non classé
Trans architectuur - stedenbouw CVB	Bram Aerts Carolien Pasmans Claudio Saccucci Ruben Kiewiet Déborah Willems	Beverhout-plein 7	9000	Gent (BE)	25	FENÊTRE SUR COUR - Concurrent B	Non classé

Nom du bureau	Collaborateurs	Adresse	N° postal	Lieu	N° de projet	Nom du projet	Résultat du jury
A Symptote Architecture	Antonio Giordano	Rue de la Fontenette 19	1227	Carouge	26	STRIPE	Non classé
Janez Nguyen Architectes	Emmanuel Nguyen Robert Janez	Rue Etienne Dolet 23	75020	Paris 20 (F)	27	A BEE ROAD	Non classé
SAS Transform	SAS Transform Francesco Iaccarino Idelson Benoit Imbert Elisa Zazzera Serena De Fazio	Rue St-Antoine 24	75004	Paris (F)	28	STRATÉGIES OBLIQUES	Non classé
Elmiger Architekten GmbH	Markus Elmiger Natascha Kellner Spécialiste : Space Communication GmbH, Giulio Kofi Armin Wagner	Pfingstweidstrasse 31 A	8005	Zürich	29	CITÉ FLEURIS-SANTE	Non classé
Privileggio-Secchi Architettura	Manuel Clasadonte Stefano Ivaldi	Viale dei Mille 37	20129	Milano (IT)	30	JOUR DE FÊTE	Non classé
R. + A. Gonthier Architekten	Julie Pauchard Lydia Gonthier Laura Gonthier	Hofweg 10	3013	Berne	31	DÉJEUNER EN PAIX	Non classé
Cristea Arhitectura SRL	Iulius Cristea	Hagi Ghita 41	011501	Bucarest 2ème arr. (Roumanie)	33	BUCOLIQUE	Non classé
Rafael, Pablo et Alfonso Olalquiaga Architectes	Henar Varela Gemma Portaña Paula Hernández Pablo Rivero	Grijalba 18	28006	Madrid (ES)	34	PLACE DU SOLEIL	Non classé
Cuellas Canedo Miguel	Miguel Cuellas Canedo	Comtessa de Sobradiel 10, 2-2	08002	Barcelone (ES)	35	SPUTNIK	Non classé
Cédric Thomas Architecte + Tetsuya Kawano Architecte	WenQian Zhu	Rue de Sambre et Meuse 36	75010	Paris (F)	36	ENLACER LA NATURE	Non classé
Dagli atelier d'architecture Studio lux	Türkan Dagli Matthias Eichhorn Tatjana Zura Sebastian Müller	EBBC B Route de Trèves 6	2633	Senningerberg (Luxembourg)	37	LA SILOUHETTE DU DÉSERT	Non classé
Stefan Fürst Architekten GmbH	Oriana Nguyen Stefan Fürst Tino Cramer Eva Wüst	Nordstrasse 136	8037	Zürich	38	CHARLES ET FREDERIC	Non classé

Nom du bureau	Collaborateurs	Adresse	N° postal	Lieu	N° de projet	Nom du projet	Résultat du jury
Guidotti Architetti SA + Stefano Moor	Alex Schwaller Federica Valli Michel Luppi Vincenzo Tuccillo Graphique : Massimo Prandi Images : Filippo Bolognese Spécialistes : Ingegneri Pedrazzini Guidotti Sagl, Roberto Guidotti Elettroconsulenze Solcà, Dario Menaballi	Morenal 1	6513	Monte Carasso	39	C_48.066	Non classé
Atelier d'Architecture Nicoucar + Steininger	Yasmin Nicoucar-Steininger Nicolas Steininger Inês Alecrim Xabier Calvo	Rue des Moraines 18	1227	Carouge	40	DUNE - Concurrent A	Non classé
Dominique Leuba Architectes SA + Oikosvia Arquitectura SCCL	Dominique Leuba Manolo Ortiz Alba Susana Fernandez Moreno Jaume Alcover Sanchis Spécialistes : Urbano Salido - Civil Marc Edo Cruces - CVSE	Rue François- Perréard 4	1225	Chêne- Bourg	41	CLIP	Non classé
Groupement d'Architectes	Alain Tournier Julien Kümmerling Carmine Scognamiglio Spécialistes : SB Ingénierie, M. Schaeffer Energy Management SA, Michaël Briffaz	Rue des Pervenches 5	1227	Carouge	43	DU_NE - Concurrent B	Non classé
GHZ Architekten AG	Stefan Gerber Dominik Odermatt Nicole Pfister Stefan Tschurtschenthaler	Säget strasse 5A	3123	Belp	44	TOPOLINO	Non classé
Johannes Saurer	Johannes Saurer Nina Özgür Bruno Stettler Flavia Furer Layla Zehnder Spécialiste : Xeros Landschaftsarchitektur GmbH, Christof Wenger	Uttigen strasse 27	3600	Thun	45	CARAVANSE- RAIL	Non classé
Guillaume Wicht Architectes SA	Orian El Koubbi Guillaume Wicht Blandine Touzeris	Grand-Rue 70	1110	Morges	46	NOMADE	Non classé
Esposito + Javet architectes associés SA	Claudia Awad Irina Blajev Spécialiste : L'Atelier du Paysage, Jean-Yves Le Baron	Rue des Terreaux 10	1003	Lausanne	47	FENÊTRE SUR COUR - Concurrent C	Non classé

Nom du bureau	Collaborateurs	Adresse	N° postal	Lieu	N° de projet	Nom du projet	Résultat du jury
Atelier d'Architecture Joseph Cordonier Sàrl	Joseph Cordonier Steven Bonvin Francine Duchoud Elvis Profico Michael Rodriguez	Chemin du Dailly 1	1978	Lens	48	OASIS	Non classé
CP3 Architecture SA	Stefano Cittolin Pedro Cardoso Francisco Costa Carole Major Spécialistes : Michel Anstett Technoservice Engineering SA	Avenue de la Gare 46B	1920	Martigny	50	ADENIUM - Concurrent B	Non classé
La Fabrique du Réel	Ellinger Stéphane Minart Claire	Rue Delbet 11	75014	Paris (F)	51	MILLE-FEUILLES	Non classé
AL30 Architectes Sàrl	David Pecoraro Andres Goetz Simon Monnier Anabela Fonseca Samantha Oswald Anne Magatti-Dembinski Spécialiste: Husler et Associés Architectes paysagistes	Rue de l'Ale 30	1003	Lausanne	52	GOBI	Non classé
Informel Architectes Sàrl	Dan Troyon	Rue Eugène-Marziano 37	1227	Les Acacias	53	ATACAMA	Non classé
AABE Atelier d'architecture Bonzon Ecublens Sàrl	Jean-Maurice Bonzon	Route de Chavannes 39	1024	Ecublens	54	YANUS	Non classé
123 Architekten GmbH	Manuel Amate Simon Binggeli Gilbert Woern Hasan Yaman Spécialistes : Egü, Martin Keller Architectes paysagistes WAM Partner, Michi Karli Ingénieurs civils Gruner AG, Jérôme Morel Ingénieurs en technique du bâtiment Fran Mateos - Visualisations	Rue centrale 123	2503	Bienne	56	DES AIRS DU TEMPS	Non classé
R2A Architectes Sàrl	Jérôme Rudaz Renaud Rudaz	Platanes 1	1950	Sion	57	KHAIMA	Non classé
BMA Architectes	Bakir Mustajbegovic Steeve Ray Adrienne Jetzer Sofia Aouali Camilie Pellegrin Lea Gilardi	Route des Acacias 43 / Atelier 248	1227	Les Acacias	58	FENÊTRES SUR COURS - Concurrent D	Non classé

Nom du bureau	Collaborateurs	Adresse	N° postal	Lieu	N° de projet	Nom du projet	Résultat du jury
NB.Arch	Anna Beck David Begert Tiago Borges Luc Bovard Guillaume Lesage Yves Macherel Alexandre Moser Sarah Nedir	Avenue de Jurigoz 20	1006	Lausanne	59	GILBERT AND GEORGE	Non classé
Romain Ecorchard	Romain Ecorchard Rémi Bordet Spécialiste : J.-M. Staudhammer Maquette	51, Montée de la Grande Côte	69001	Lyon (F)	60	À BRAS OUVERT	Non classé
Bureau Pierre-Claude et Eric Thévenaz Architectes SA	Eric Thévenaz Pauline Barroyer Susana Igreja Emilie Magnin Gina Della Nave	Avenue de Chailly 44	1012	Lausanne	61	LE RUBAN	Non classé
D & A Architecture et expertises immobilières Sàrl	Denise Dupraz Eliana Mesquita Alexandre Michelle Mélanie Clerc Spécialistes : Eric Tonicello Ingénieur conseil Pierre-André Dupraz Ingénieur conseil Gilbert Morandi Consultant	Chemin de la Cure 2	1066	Epalinges	62	JARDIN DES HESPERIDES	Non classé
Fornet Architectes	Julien Fornet Esteban Bofill Gian-Luca Ponzetta Alvaro Escudero Lucie Dagallier Angela Mero Noona Noori	Rue de Sébeillon 1	1004	Lausanne	63	AÏE AÏE	Non classé
Cotting Jossen Architectes	Catherine Cotting Petra Jossen	Chemin des Croix-Rouges 8	1007	Lausanne	64	JACOB	Non classé
Atelier March SA + M. Der Hagopian & G. Dupasquier	Juan Madrinan François Dulon Pedro Esteves Manuel Der Hagopian Grégoire Dupasquier Nicolas Moser Mathilde Ruiz Jolan Haidinger Maurice Cattin	Chemin Frank-Thomas 24	1208	Genève	65	JANUS	Non classé
LVPH architectes Sàrl	Laurent Vuilleumier Daniel Varon Claudia Pires Charles Capré	Route du Stand 74	1142	Pampigny	66	OREE	Non classé

Nom du bureau	Collaborateurs	Adresse	N° postal	Lieu	N° de projet	Nom du projet	Résultat du jury
LR Architectes Sàrl + Simon Berger	Simon Berger Oliver Regazzoni Maria Eskova	Rue du Maupas 19	1004	Lausanne	67	REAR WINDOW (S)	Non classé
Pannett & Locher Architectes Sàrl	Christopher Pannett Michael Locher Besarta Ferizi	Wasser- werk-gasse 3	3011	Bern	68	KARAM- BOLAGE	Non classé
Strata Architecture - Bohnet & Stiles Architectes & urbanistes associés	Diana Stiles Xavier Bel Escribano Francesc Capdevila Figueras Vincent Blanc-Tailleur Bertille Wallon	Route des Jeunes 5	1227	Les Acacias	69	U2	Non classé
Bongard Architectes	Lionel Bongard Romain Berberat	Rue Enning 6	1003	Lausanne	70	DESERT EAGLE	Non classé
--	Bruno Zimmermann	Chemin des Cèdres 12	1004	Lausanne	71	LA LINEA	Non classé
Tardin Architecture + Design SA	Nicolas Tardin Joao Gaspar Steve Morais Dubraska Diaz Maude Gudet Spécialistes : Conus & Bignens SA Ingénieurs civils Energie concept SA Ingénieurs CV Duchein, études techniques sanitaires – Ingénieurs S	Rue des Terreaux 1	1095	Lutry	72	SIMORG	Non classé
FK Architecture Sàrl	Fabrice Kocher Raphaël Gfeller Florence Tatti Yann Ferry Eliot Szczykowski	Avenue des Porte Rouges 163	2000	Neuchâtel	73	ELEMENO	Non classé
P2L Architectes Sàrl Piras, Lagier & Lagier	Luke Lagier Nathaniel Piras Roger Lagier Elena Guerra Maele Rochat Timothé Deschamps	Rue Eugène Marziano 39-41	1227	Les Acacias	74	SOROSIS	Non classé
Esplanade Aménagement SA	Jean-Daniel Rickli Esteban Coto Carlo Romano Marta Alonso Provencio Grégoire Perceval Spécialistes : René Crisinel Ingénieur civil ETS-F – UTS Charly Cornu Ingénieur mécanicien EPFL	Avenue Louis Ruchonnet 15	1003	Lausanne	75	VOICI LE PRINTEMPS	Non classé

Nom du bureau	Collaborateurs	Adresse	N° postal	Lieu	N° de projet	Nom du projet	Résultat du jury
Eigenheer Architectes	Mannick Eigenheer	Chemin de Pierreval 4	1007	Lausanne	76	FAENZA	Non classé
Atelier Arthys	M. L. Merhoum F. Costa Spécialiste : Perenzia, R. Kilchherr	Rue Saint-Martin 9	1003	Lausanne	77	JARDIN SUR COUR	Non classé
Widmer Architectes Sàrl	Duc Nguyen Reto Hinden Ophélie Coisne Matthew Bird	Avenue Dapples 17	1006	Lausanne	78	SINUS	Non classé
Reymond Callot Architectes	Reymond Svend Didier Callot	Rue John-Grasset 8	1205	Genève 8	79	LES CHAUSSETTES DE L'ARCHI-DUCHESSÉ	Non classé

11.1 Critiques des projets classés et présentations de projets

32

N° 32 : Un pour tous
Kistler Vogt Architekten AG
Jurastrasse 52
2503 Biel/ Biene

1^{er} Prix – 1^{er} rang :

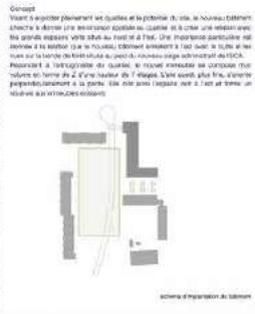


Le bâtiment répond non seulement à sa situation en fin de quartier de par son orthogonalité, et aux échappées visuelles diverses, mais aussi à la morphologie existante du terrain, en préservant l'entier de la butte au Nord, tout en ouvrant un espace public sur le devant, offrant ainsi une vraie respiration aux activités de plain-pied. Le retrait crée une transition avec le chemin de Guillaume-de-Pierrefleur et constitue ainsi un espace public de qualité. Le hall à double hauteur regroupe à lui seul toutes les circulations du complexe, et offre ainsi un lieu riche en rencontres possibles entre tous les utilisateurs. De par sa configuration en coupes, il éclaire abondamment les locaux du rez-de-chaussée à leur arrière, diminuant ainsi visuellement leur profondeur spatiale, et offrant une vraie alternative aux murs aveugles qui les caractérisent normalement.

Le système distributif est subtil et présente des paliers divers et riches en transitions entre l'espace public et les logements, dans une progression allant de l'esplanade jusqu'au hall d'entrée, des volées d'escaliers droits à l'arrière aux cinq cages d'escaliers au premier étage, pour se terminer ensuite dans les appartements.

Les appartements, pour une grande partie d'entre eux, sont traversants, et offrent ainsi une double orientation. Le séjour et la cuisine décalés offrent des perspectives en diagonale intéressantes et permet de les relier tout en les séparant. Par ce système, tout couloir est banni, et la surface habitable est entièrement utilisée. Les petits appartements sont eux essentiellement regroupés au premier étage, la cuisine donnant sur le hall d'accès, ce qui permet d'organiser le ratio des appartements avec une souplesse accrue. En privilégiant la qualité plutôt que la quantité, le projet n'atteint pas le nombre d'appartements demandé. Cependant, il est intéressant de le comparer aux autres, qui s'efforcent de respecter le quota, mais avec une fourchette allant de 10 à 15 appartements qui sont soit mono orientés, soit avec un vis-à-vis sans dégagement, ou encore mal conçus dans la distribution interne de leurs pièces, voire sans balcon ou loggia, et donc difficilement louables. Après vérification, il résulte que la rentabilité nombre d'appartements/coûts de construction est semblable dans les deux cas.

Le maître d'ouvrage demande toutefois au lauréat d'étudier la possibilité d'augmenter quelque peu le nombre d'appartements, tout en conservant la qualité du projet remis. Le projet est extrêmement clair, soigné dans ses moindres détails, urbanistiques, volumétriques, distributifs, typologiques, etc. Les façades sont élégantes, en béton beige clair, et ne nécessiteront pas d'entretien conséquent à court et long terme. Les cinq noyaux formés des cages d'escaliers et d'ascenseur régulièrement distribués dans le plan combinés avec des murs de refend tendus d'une façade à l'autre en béton armé composent l'ossature porteuse. Ce système se développe sur toute la verticalité du bâtiment, lui donnant ainsi sa stabilité générale. La rampe circulaire d'accès au parking permet une distribution simple et efficace aux places de stationnement. La grille en béton des façades est auto-porteuse et isolée thermiquement du bâtiment, elle ne participe pas à la structure porteuse du bâtiment. L'implantation du projet sur la parcelle et la position des deux niveaux de sous-sol par rapport aux niveaux supérieurs, conduisent à limiter le volume des terrassements. Un 3^e sous-sol est possible, via cette configuration, si le maître d'ouvrage désire louer des places de parc à des tiers dans le quartier.

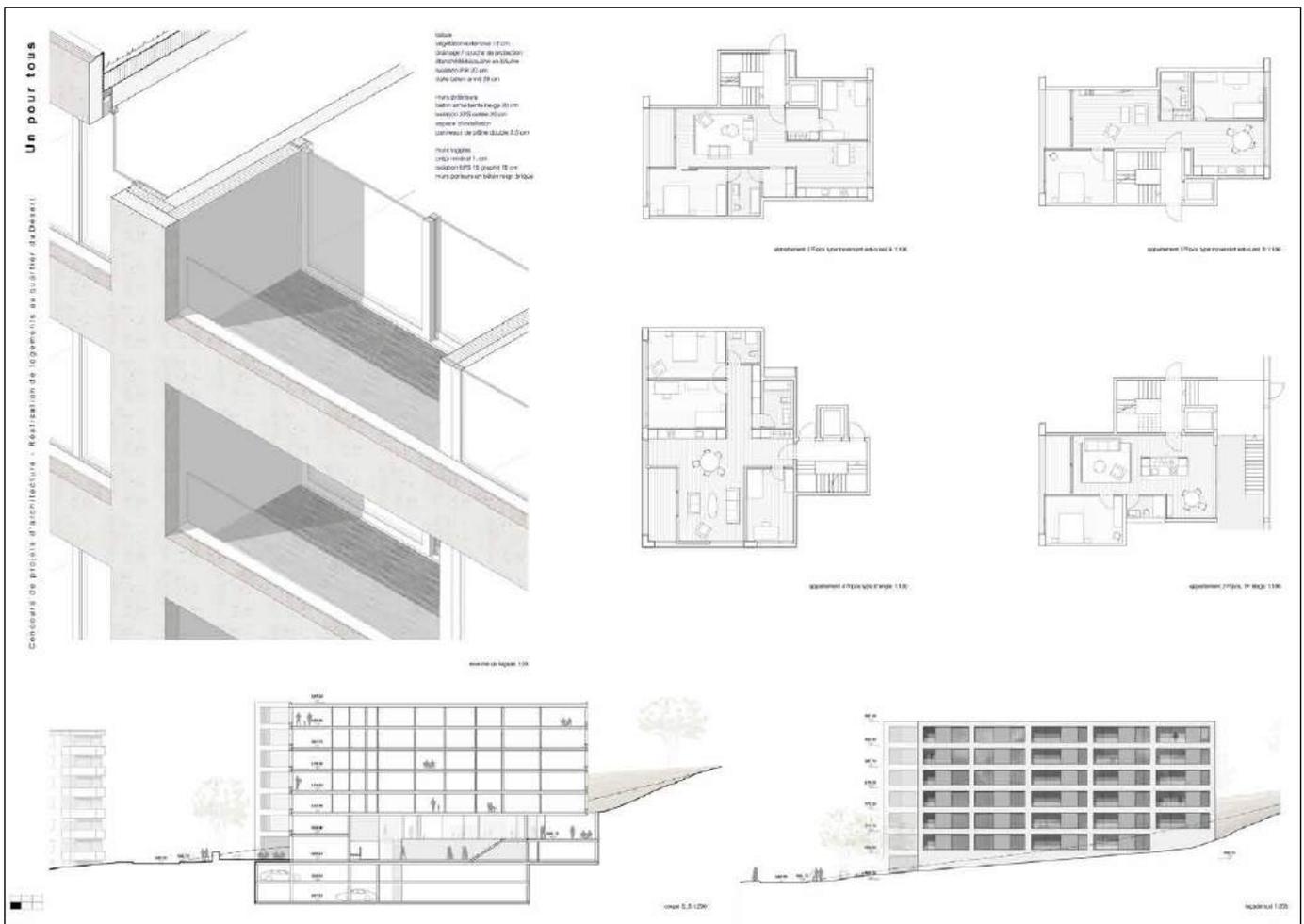


Situations
Le site se situe à l'ouest du quartier du Dasset et se situe sur un grand espace ouvert à vocation agricole au nord de la parcelle. Cette situation est favorable à une construction et à la réalisation d'un projet d'habitat de type collectif. Le quartier du Dasset est un quartier de type collectif et se situe au nord de la parcelle. Le site est donc un terrain d'habitat de type collectif et se situe au nord de la parcelle. Le site est donc un terrain d'habitat de type collectif et se situe au nord de la parcelle.

Concept
L'objectif est de créer un habitat de type collectif et de type individuel. Le projet est donc un projet d'habitat de type collectif et de type individuel. Le projet est donc un projet d'habitat de type collectif et de type individuel. Le projet est donc un projet d'habitat de type collectif et de type individuel.

Logements / Program
Le projet est un projet d'habitat de type collectif et de type individuel. Le projet est donc un projet d'habitat de type collectif et de type individuel. Le projet est donc un projet d'habitat de type collectif et de type individuel. Le projet est donc un projet d'habitat de type collectif et de type individuel.







Aménagement extérieur
 Intégrée en fin de chantier, la colonnade du bâtiment s'est naturellement inscrite dans le paysage. L'atmosphère givrée à la fin de l'hiver se traduit par un travail de réajustement à la présence d'une foule en mouvement. Ce fait se traduit par la grande largeur de la zone agricole des arbres. Rituels à l'heure d'être pour les habitants du quartier.

Organisation de l'espace de territoire
 La partie nord du bâtiment s'élève au-dessus d'un espace de transition et crée une espèce d'auvent au bâtiment. Les plates de park, le lobby et les entrées sont conçus comme des zones de circulation entre les bâtiments et les sites. Le langage architectural de la colonnade s'est intégré naturellement au site composé de plusieurs courbes parallèles au bâtiment. Les plates de park sont conçues comme des zones de circulation entre les bâtiments et les sites.

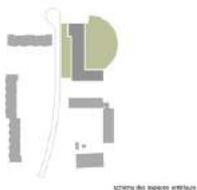
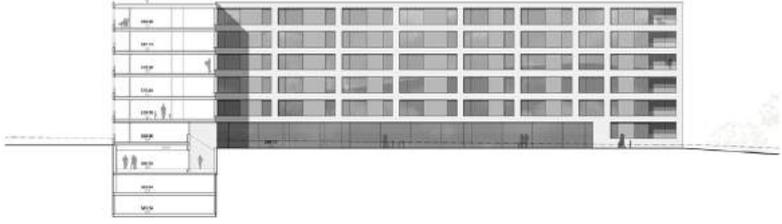


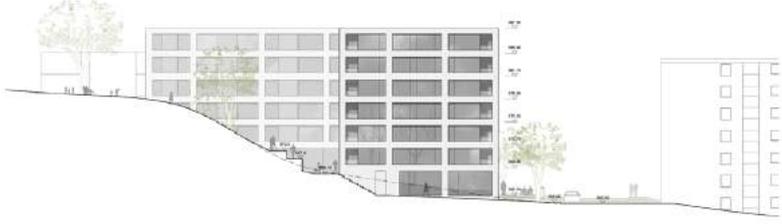
Schéma des espaces extérieurs

Équipement et de la ville
 Dans le bâtiment et la colonnade s'intègrent en partie les espaces de transition pour le site et la ville. C'est à leur point de contact que se crée une zone de transition et de passage. Le bâtiment est conçu comme un espace commun entre les sites. C'est à leur point de contact que se crée une zone de transition et de passage. Le bâtiment est conçu comme un espace commun entre les sites.

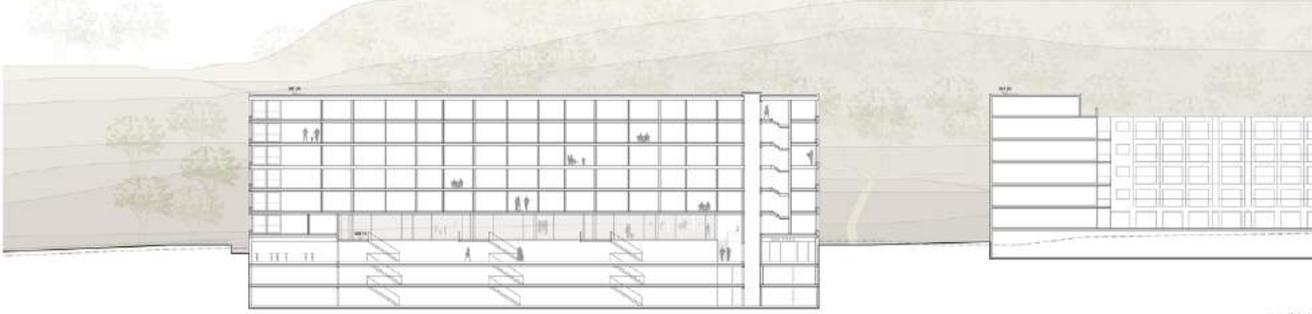
Système constructif (habitat)
 Les trois de zones constructives sont les mêmes en béton armé le système constructif de l'ensemble. La façade composite d'un béton coulé sur place est à l'extérieur. Le revêtement est composé de plaques de distribution et certains murs extérieurs en béton. Un système en béton coulé sur place avec de grandes trames légèrement vitrées marque l'expression de la façade. L'absence de fondus apporte comme une sorte d'absorption des éléments, conduisant à une centralisation élargie.



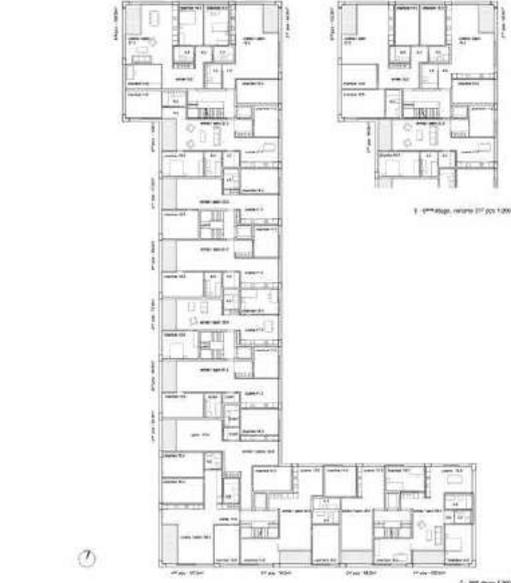
Niveau +0.00



Niveau +0.00

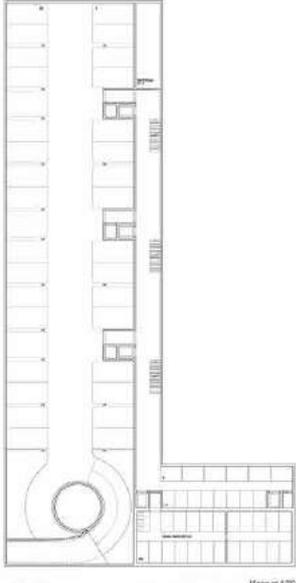


Niveau +0.00

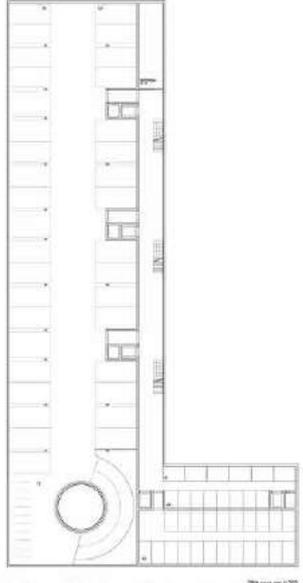


1 - 1^{er} étage, niveau +0.00

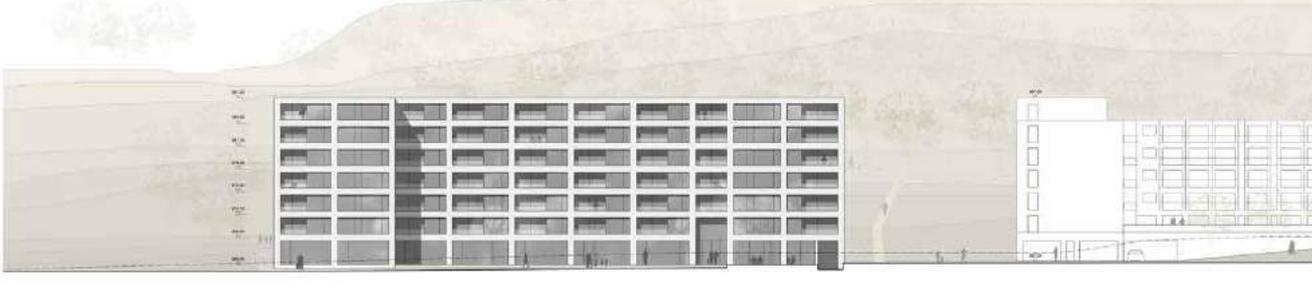
2 - 2nd étage, niveau +0.00



1^{er} étage, niveau +0.00



2nd étage, niveau +0.00

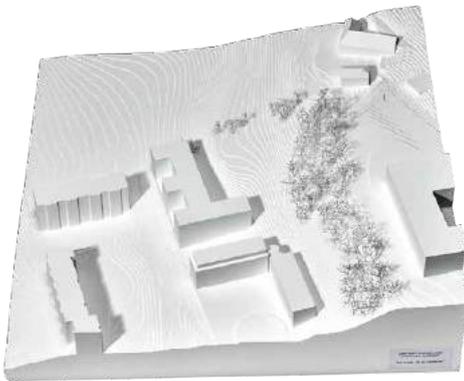


Niveau +0.00

12

N° 12 : Sable de la citadelle
Nicolas De Courten
Avenue de l'Église-Anglaise 1B
1006 Lausanne

2^{ème} prix – 2^{ème} rang :



Par une lecture critique de la morphologie du quartier de Pierrefleur et de son bâti, en appréciant les qualités volumétriques, se distançant par contre des choix d'implantation, l'auteur du projet le Sable de la Citadelle apporte une réponse volontaire au problème posé. L'implantation de son bâtiment en front de rue, contrastant avec celle des constructions existantes éparpillées dans la verdure, modifie fondamentalement la perception du quartier, et redonne vie à la rue, révélant une urbanité quelque peu altérée plus avant sur le parcours.

Le nouveau volume bâti s'inspire et compose avec l'échelle des barres adjacentes. Il en résulte un volume simple et complexe à la fois, jouant avec la topographie du lieu, sorte de peigne à trois dents tourné sur la rue. Ce dispositif permet une augmentation de la densité, tout en offrant une profondeur du bâti acceptant sans artifice la double orientation, mais encore la lecture d'un bâtiment en adéquation avec l'échelle du quartier. Le projet se compose de six niveaux sur rez. En sous-sol le parking occupe un étage et demi. Le rez, en contact direct à la rue, accueille les entrées de l'immeuble, accès à la rampe du parking sous-terrain tout d'abord, judicieusement placé au début du dispositif, puis les accès aux cages d'escalier des logements. Entre les différents accès prennent place les multiples activités proposées, commerces, café-restaurant, ainsi que les espaces collectifs, puis plus en arrière contre la pente, les caves et les dépôts. Ce dispositif, efficace est pertinent dans son rapport à la rue, peine à persuader dans son rapport à la pente, ne se positionnant que de manière fugace sur cette problématique, composante essentielle de ce site particulier.

Si les accès aux trois cages d'escaliers orientés sur la rue sont évidents, il n'en est pas de même de l'accès à la quatrième cage d'escalier, parcours long, étroit et laborieux. Les typologies développées pour les appartements sont classiques, mais de grande qualité, privilégiant avec habileté l'abandon des surfaces de circulation au profit des surfaces à vivre.

Les différents appartements exprimés en détail prouvent la qualité spatiale et la polyvalence d'usage offerte par ceux-ci. Les orientations sont optimales, tantôt traversantes, tantôt bidirectionnelles, assurant ensoleillement et lumière naturelle. Le traitement des angles est ici parfaitement résolu, sans vis-à-vis gênant.

L'expression formelle des façades, « dans l'air du temps », est précise, séduisante et rassurante, ce particulièrement côté rue. Le jury regrette que cette qualité ne se retrouve pas sur les façades, tant latérales qu'arrière. En effet la maîtrise exprimée sur la façade principale disparaît dès que l'on passe l'angle, pour finalement tomber dans une presque banalité. Le mode de construction proposé est traditionnel, structure béton armé, isolation périphérique crépie, toiture plate avec végétalisation extensive.

Les quatre noyaux en béton armé, formés des cages d'escaliers et d'ascenseur distribués dans le plan et combinés avec des murs transversaux, composent l'ossature porteuse. Les refends stabilisants et bidirectionnels sont généreux au rez-de-chaussée. La transition avec le 1^{er} sous-sol est moins convaincante, avec notamment une descente des charges de la façade Est quelque peu hasardeuse au-dessus de la zone de circulation. Les circulations dans les rampes du parking nécessitent de nombreux changements de direction. Certaines places de stationnement sont disposées dans des rampes intermédiaires. Le deuxième sous-sol partiel ne permet pas une transmission des charges au même niveau du sol de fondation. Le terrassement dans l'angle sud-est nécessiterait un important blindage de fouille sur près de 16 m de hauteur.



CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS AU QUARTIER DU DESERT.

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS AU QUARTIER DU DESERT.

1. Une forme urbaine qui compose avec l'existant

La rue Guillaume-de-Flanville trouve une seconde vie, ponctuelle de bords d'habitation. Le feu est marqué et défini par l'implantation de ses blocs « modulaires » la rendant impénétrable à une occupation résidentielle traditionnelle de hauteur en contradiction avec une densité spatiale et une variété d'espaces denses. Ces blocs sont éparpillés dans la rue, suivant la courbe et l'alignement existants fonctionnels de l'habitat préexistant. Les volumes sont détachés de la rue avec hauteur et rapport subtil. Les façades en regard ont la rue et la rue accentue le manque de caractère de la rue et son caractère résidentiel. Le quartier ressemble à une cité sans identité. S'ajoute à ce constat celui de l'absence d'identité de ces super-blocs sur l'alignement des bords d'habitation.



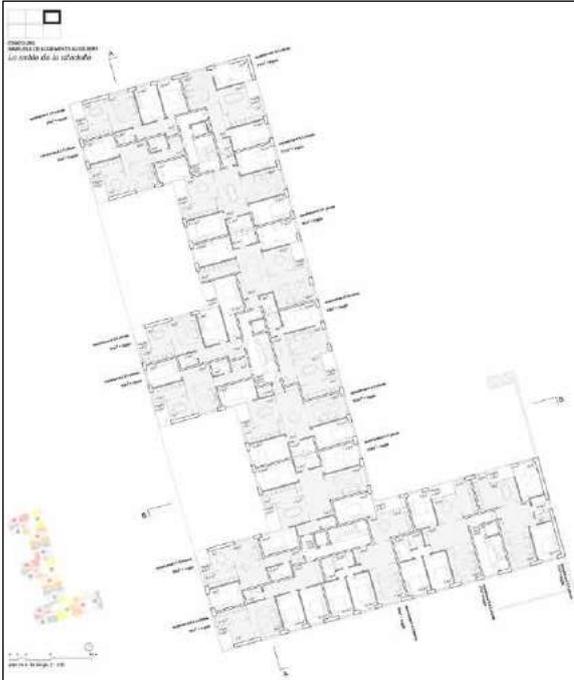
Définir la situation à son avantage implique d'être visible des bords de rue. Le nouveau volume propose le côté du bâtiment vers la rue et l'alignement au positionnement des entrées et activités publiques. A l'exception des garages, soumis au droit de la rue, le rez-de-chaussée comprend ainsi les accès aux logements, les façades qui donnent directement sur la rue, la rue de la rue, les bords de rue et les entrées et les espaces dédiés aux activités tertiaires. Le rapport à la rue est modifié, suivant l'exemple des bâtiments à programmes mixtes du début de la rue cité centre-ville. Celui-ci démontre avec précision et lucidité que la rue et le quartier gagnent en visibilité, en densité, plus simple et simple. Cette manière d'intégrer le rapport à la rue est un exemple positif de densification capable de transformer un espace en un lieu. Le volume reprend l'alignement des bords de rue en démontant légèrement leur forme pour à l'appui de leur alignement. Cette opération permet d'augmenter la densité du site sans compromettre la morphologie et l'identité de la rue. Un effort de densification qui se différencie en s'alignant au lieu tout en modifiant la lecture de la situation générale. L'intervention préserve l'harmonie de l'existant et clarifie l'identité du quartier en rétablissant son rapport à la rue. La rue dessine les bâtiments qui aux bords.

La typologie urbaine du projet, au cœur de ses qualités architecturales, définit principalement une stratégie pour intégrer la rue et son côté de lecture. Sa forme urbaine est une série de pavillons pour une densification préférentielle positive qui définit le site, dans son ensemble, sans donner la rue, avec hauteur mais en présence de la rue avec son caractère, au lieu de la rue. Le volume s'aligne dans le contexte local et dialogue avec les voisins. Le projet est à considérer dans ses liens avec l'alignement des bords de rue et la rue.



CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS AU QUARTIER DU DESERT.



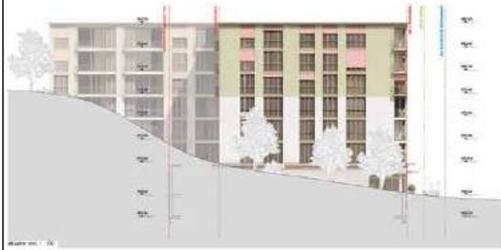


Des typologies économiques et flexibles

Le 3.5 pièces habité par une famille
 Famille moyenne, le père travaille, deux les TL et le milieu est envisagé à long terme. Le vie deux enfants, une fille de 13 ans et un petit garçon de 10 ans. C'est un grand, le hall est ouvert visible sur le petit coin de cuisine. La norme suisse la chambre supplémentaire comme bureau offre y trouve ses amis. Il accorde leur maison, des idées est pour partager le petit coin de famille.

Le 4.5 pièces habité par une colocation d'étudiants
 Trois étudiants se partagent cet appartement. Ils ont résidé en colocation pendant un an. C'est un grand, le hall est ouvert visible sur le petit coin de cuisine. C'est un grand, le hall est ouvert visible sur le petit coin de cuisine. C'est un grand, le hall est ouvert visible sur le petit coin de cuisine.

Le 3.0 pièces habité par un jeune couple avec un bébé
 Les deux sont encore étudiants pour ce à une couple qui veut d'avoir leur premier enfant. C'est un grand, le hall est ouvert visible sur le petit coin de cuisine. C'est un grand, le hall est ouvert visible sur le petit coin de cuisine.



2. La typologie à pièce centrale, économique et flexible
 Les types d'habitat sont placés dans les zones du voisinage. Ils desservent une moyenne de 3.5 appartements par étage. Ce qui les rend économiques. Les types sont directement reliés au parking souterrain et aux caves. Les espaces collectifs comme les bibliothèques sont de haute qualité placés sur un toit afin d'accroître le rapport avec les clients.
 Les appartements sont à un niveau supérieur de la rue. Ils sont traversés de la double direction. Ils ont tous des façades extérieures, balconnages et accès directs au jardin pour ceux du 1er étage. Les angles du volume sont occupés par le même appartement afin d'éviter les situations de «vols directs».
 Les typologies de logements proposées sont élaborées de manière à être économiques et flexibles. La typologie proposée offre une agencement de pièces autour d'un hall central. Celui-ci occupe les fonctions d'entrée, espace de distribution et espace tampon permettant de séparer les autres pièces selon les utilisations. Cette pièce centrale offre une grande flexibilité aux occupants et permet de réajuster les espaces en fonction des besoins d'usage. Cette typologie permet d'être des logements adaptés tout en limitant la surface totale des appartements.
3. Une construction standard, simple et économique
 Les étapes de la conception sont standardisées, de sorte que les coûts de construction soient réduits. Le besoin de régulation est important pour les cuisines et salles de bain, ce qui permet d'optimiser et d'accroître leur construction. Les autres techniques sont prévues au regard des exigences (niveau de protection) et conçues dans les salles techniques sur le toit d'escaliers.
 L'enveloppe thermique, bien isolée et étanche, offre l'inconfort dû aux ponts froids et aux courants d'air. L'isolation périphérique de qualité évite les ponts froids et permet d'éviter les pertes thermiques et d'obtenir les valeurs M.E.E. (KWh/m²). L'apport solaire est contrôlé par les protections solaires. Le bon rapport fenêtre/mur permet une économie d'énergie en hiver tout en offrant la luminosité en été. Le système de chauffage à basse température permet une économie d'énergie. Le remplacement de l'air est assuré en tout temps par une ventilation double flux. Une partie de l'énergie est produite par des panneaux photovoltaïques en toiture.
 Les types de construction sont économiques, structurés en respectant les exigences techniques et environnementales. Les coûts de construction sont réduits grâce à des solutions standardisées. Les solutions sont économiques, simples et flexibles. Les solutions sont économiques, simples et flexibles. Les solutions sont économiques, simples et flexibles.



L'analyse des typologies urbaines existantes en amont du site permet de mieux comprendre les questions morphologiques et les enjeux urbains et d'envisager tout en offrant des solutions possibles.



55

N° 55 : Seven

Personeni Raffaele Schärer Architectes
Rue St-Pierre, 3
1003 Lausanne

3^{ème} prix – 3^{ème} rang :



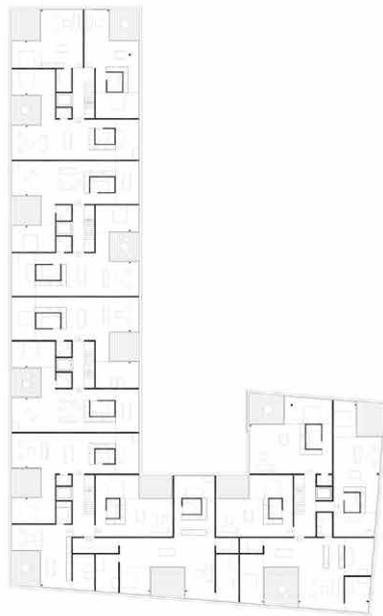
L'auteur de projet Seven envisage la réalisation d'un bâtiment de forme compacte et précise s'alignant, avec son axe principal, sur le Chemin de Guillaume-de-Pierrefleur. L'axe secondaire longe le cheminement piéton qui monte jusqu'au Chemin du Chalet Mignon. L'ouvrage s'insère bien au regard des constructions existantes et vient compléter et clôturer l'espace urbain d'une façon assez nette. Au Sud-Ouest, un trottoir et des zones de verdure invitent les habitants du quartier à découvrir les activités commerciales se situant au rez-de-chaussée. Au Nord-Est, un nouveau chemin, enrichi par la présence de deux places de jeux, permet la liaison entre le bâtiment et la nature. Le projet prévoit 7 niveaux sur rez-de-chaussée et 2 niveaux souterrains.

Le rez-de-chaussée ne se situe pas au même niveau que la route, il est accessible au travers de deux allées vitrées traversant en largeur la construction. Ce niveau, avec multiples fonctions, donne accès aux cinq cages d'escaliers de l'immeuble ainsi qu'à quatre grandes surfaces commerciales. Au Nord-Est, ce niveau étant complètement enterré, les locaux communs et de services y trouvent place. Afin d'apporter le maximum de lumière possible à cette zone, l'auteur du projet propose quatre patios végétalisés qui accompagnent également la transition entre la rue et la campagne. Les niveaux souterrains exploitent le plus possible la place à disposition et proposent une circulation se développant autour d'un groupe de places de parc. L'accès est garanti par une rampe qui crée une rupture dans la continuité du trottoir et des cheminements piétons. Trois escaliers extérieurs donnent également un accès direct aux zones enterrées.

Le point de force du projet consiste en la typologie des logements dont la distribution des espaces est bien proportionnée et efficace. Chaque logement jouit d'une double exposition, traversant ou sur l'angle, quel que soit sa taille. Un apport supplémentaire de lumière est garanti par la présence d'une loggia intégralement vitrée dans chaque logement, qui se transforme en terrasse au dernier niveau. La distribution de la cuisine autour du noyau de la salle d'eau dans la presque totalité des logements est très intéressante. À l'intérieur des surfaces à vivre un système de parois coulissantes permet à la fois d'agrandir la zone jour ou bien de créer un espace plus intime voir une zone de nuit. La problématique du vis-à-vis dans les angles internes du bâtiment n'est pas résolue. La position des 5,5 pièces ne semble pas optimale en termes d'exposition et de vue offerte. Dans ces logements, la distribution des espaces se montre moins efficace, en comparaison aux autres typologies, la zone de jour ayant une surface trop importante par rapport aux autres pièces. Les façades proposent toutes un schéma régulier, un jeu de vide et plein qui donne du mouvement sur tout le périmètre de la construction. Les cages d'escaliers, bénéficiant toutes de lumière naturelle, se situent toutes en position centrale. Leur surface est essentielle mais à l'avantage des surfaces à vivre des logements se développant tout autour. Leur insertion aux rez-de-chaussée apparaît problématique car vient «couper» les surfaces commerciales d'une façon trop brusque et nette.

Les cinq noyaux en béton armé formés des cages d'escaliers et d'ascenseur distribués dans le plan, combinés avec des voiles transversaux, composent l'ossature porteuse. La transition au rez-de-chaussée entre la structure des étages et les niveaux des sous-sols se fait, là où les porteurs ne sont pas directement superposés, par l'intermédiaire de piliers inclinés rattrapant le décalage géométrique. L'accès au parking se fait par l'intermédiaire d'une rampe qui s'enroule autour d'un bloc de places de parcs situé au sud et qui permet de desservir les stationnements organisés dans une circulation en peigne. Les généreux espaces du sous-sol conduiraient à d'important terrassement et nécessiteraient d'important blindage de fouille notamment dans l'angle Sud-Est.



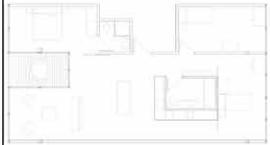


01/2000

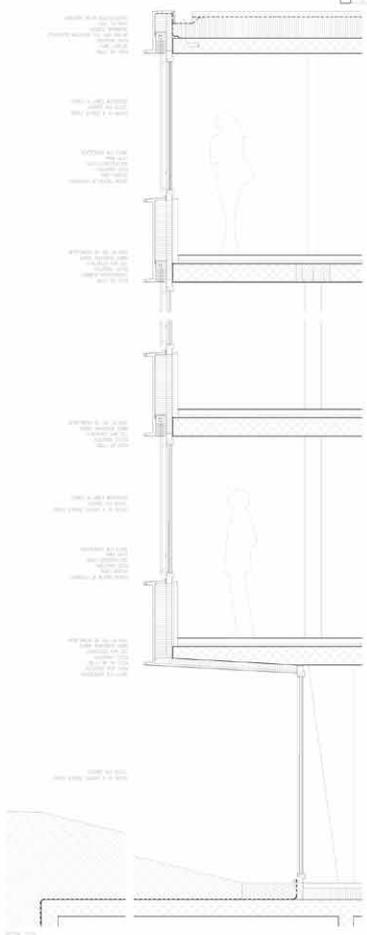
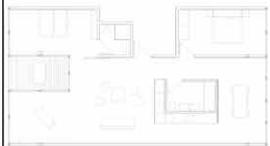


PROJET D'ARCHITECTURE
 Le projet d'architecture est le résultat d'un processus de recherche et de réflexion qui vise à concevoir un bâtiment qui réponde à des besoins spécifiques et qui s'intègre harmonieusement dans son environnement. Ce processus implique une collaboration étroite entre l'architecte, le client et les autres parties prenantes du projet.

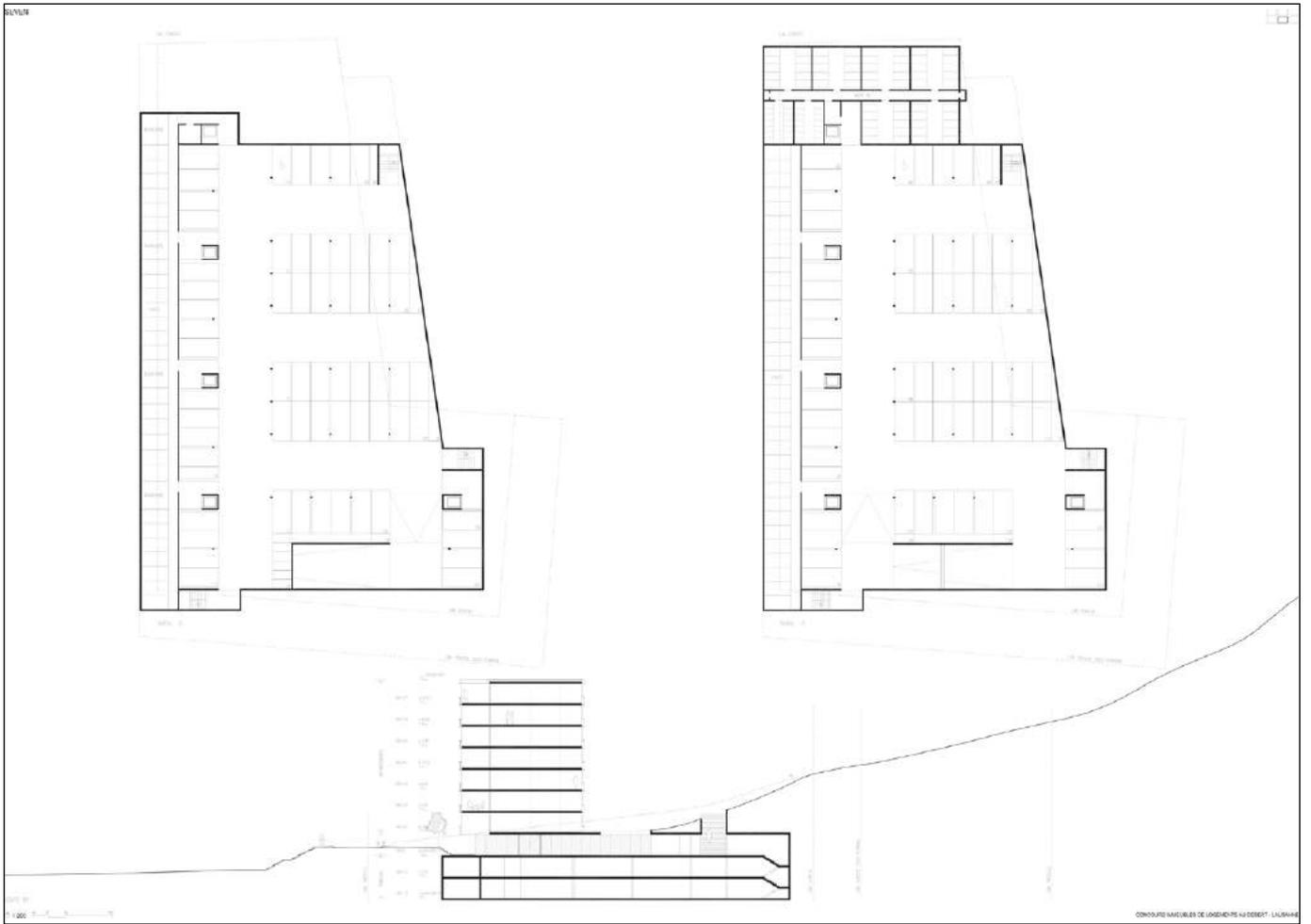
PROJET D'ARCHITECTURE
 Le projet d'architecture est le résultat d'un processus de recherche et de réflexion qui vise à concevoir un bâtiment qui réponde à des besoins spécifiques et qui s'intègre harmonieusement dans son environnement. Ce processus implique une collaboration étroite entre l'architecte, le client et les autres parties prenantes du projet.



PROJET D'ARCHITECTURE
 Le projet d'architecture est le résultat d'un processus de recherche et de réflexion qui vise à concevoir un bâtiment qui réponde à des besoins spécifiques et qui s'intègre harmonieusement dans son environnement. Ce processus implique une collaboration étroite entre l'architecte, le client et les autres parties prenantes du projet.



01/2000



02

N° 02 : Une pièce trois coups

Farra et Zoumboulakis Architectes Sàrl
Avenue de l'Avant-Poste 5
1005 Lausanne

4^{ème} prix – 4^{ème} rang :



Le projet prend un parti d'implantation très clair, un monolithe trapézoïdal posé parallèlement au chemin de Guillaume-de-Pierrefleur à l'ouest et s'appuyant à la pente à l'est. L'organisation générale des espaces se fait autour d'un patio central qui fend le bâtiment du nord au sud créant un apport de lumière sur toute sa hauteur. Deux cages d'escaliers relient verticalement des coursives périphériques qui distribuent les 95 appartements.

Chaque appartement bénéficie d'une orientation vers l'extérieur et d'une sur l'espace commun central. Le concept typologique est original. Toute l'organisation spatiale des appartements se fait autour d'une pièce centrale fermée liée à une loggia, jouant le rôle de pivot autour duquel s'organisent les différents espaces de vie. La morphologie de cette pièce évolue en fonction de la dilatation générale de la géométrie du bâtiment. Ce dispositif confère à chaque logement un aspect différent.

Le rez-de-chaussée est complètement dédié aux activités de quartier ou commerciales et aux locaux de services communs. Le projet se veut compact et rationnel. Les typologies sont développées avec soin, de même que la matérialisation. L'expression des façades est élégante. Elle joue avec les lignes horizontales des dalles et la variation des lamelles verticales qui par leur pivotement filtrent la lumière ou, sur les coursives, offrent des possibilités de voir ou d'être vu. Le jury relève la qualité générale du projet et la précision apportée à l'ensemble de la proposition. Toutefois, il constate que certains choix ont des conséquences importantes sur les qualités d'habitabilité. Le caractère du vide central, sa profondeur et par conséquent son manque de lumière aux étages inférieurs, l'étroitesse des coursives totalement rectilignes, l'appropriation difficile des espaces communs vers les cages d'escaliers, n'offrent pas les qualités nécessaires pour lui conférer la convivialité escomptée et à promouvoir le « vivre ensemble ». Les appartements sont tous mono-orientés, les quatre façades sont traitées de manière identique. Le jury considère ce choix difficile en regard de la prise en compte du contexte extérieur fort différencié, que l'on se trouve à l'ouest sur la rue ou à l'est du côté de la pente. Un trop grand nombre d'appartements ne bénéficiera que de peu d'ensoleillement. Le jury relève l'intérêt de la proposition de la chambre centrale, malheureusement sa variation formelle finit par dégager des espaces tout en longueur difficilement meublables. Les espaces d'activités au rez-de-chaussée sont bien orientés côté rue, par contre leur grande profondeur rend la commercialisation difficile.

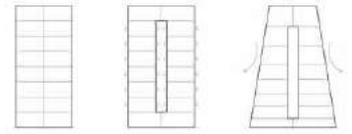
Du point de vue économique, le projet atteint le seuil de la rentabilité. La structure porteuse est composée des murs des façades en périphérie (coupés thermiquement par des consoles), sur lesquels s'accrochent des refends perpendiculaires en béton armé, appuyés au centre sur des colonnes. Ce système se développe également au rez-de-chaussée, à ce niveau les éléments porteurs sous la façade Est ne sont pas clairement identifiés. La transition du rez-de-chaussée au sous-sol présente des incohérences sous la façade Ouest. L'entrée du parking se fait par le Nord, l'accès au deuxième sous-sol par contre est situé à l'opposé par l'intermédiaire de deux rampes dont une s'inscrit à l'extérieur du périmètre du PPA jusqu'à la limite de propriété, rendant sa réalisation problématique. La compacité du bâtiment permet de limiter l'emprise des terrassements dans l'angle Sud-Est.

Le jury apprécie la belle maîtrise des éléments conceptuels du projet. Il est d'avis que le choix d'un espace central de cette ampleur, qui se veut le catalyseur du projet, n'est pas assez convaincant dans son fonctionnement et par son caractère introverti peu en adéquation avec le caractère « entre ville et verdure » du quartier de Pierrefleur.



Le site et l'urbanisme

Ces deux bâtiments, situés au nord de la rue, se font face à l'axe de la rue et s'alignent sur la ligne de l'avenue. Ils sont conçus pour répondre à la demande de logements de qualité, adaptés à la ville de Marrakech, et à la volonté de la commune de développer un quartier moderne et durable. Le projet est situé dans une zone d'habitat collectif, à proximité de la gare et de la place de la République. Le site est bien desservi par les transports en commun et offre une vue dégagée sur la ville.



Formes et volumes

Le projet est composé de deux bâtiments de six étages, reliés par un passage couvert. Les volumes sont conçus pour maximiser l'exposition à la lumière naturelle et offrir une vue dégagée sur la ville. Les façades sont constituées de larges baies vitrées, encadrées par des éléments de structure en béton et aluminium. Le design est moderne et épuré, reflétant l'architecture contemporaine.



Flexibilité et polyvalence

Une série d'éléments structurels les façades et intérieurs offre une grande flexibilité dans l'usage des espaces. Les appartements sont conçus pour être adaptés à différents modes de vie, de la famille à la personne seule. Les espaces communs sont également conçus pour être polyvalents, permettant d'accueillir des événements sociaux et culturels. Le projet est conçu pour être durable et résilient, capable de s'adapter aux évolutions de la ville.

Intégration

L'ensemble des formes de chaque pièce d'habitation est conçu pour s'intégrer à l'urbanisme existant et offrir une vue dégagée sur la ville. Les bâtiments sont conçus pour être durables et résilient, capable de s'adapter aux évolutions de la ville. Le projet est conçu pour être durable et résilient, capable de s'adapter aux évolutions de la ville.



DES ESPACES DE PROXIMITÉ ET DE VIE.

À l'intérieur de l'immeuble, les espaces sont conçus pour offrir une grande flexibilité dans l'usage des espaces. Les appartements sont conçus pour être adaptés à différents modes de vie, de la famille à la personne seule. Les espaces communs sont également conçus pour être polyvalents, permettant d'accueillir des événements sociaux et culturels. Le projet est conçu pour être durable et résilient, capable de s'adapter aux évolutions de la ville.



DES ESPACES DE PROXIMITÉ ET DE VIE.

À l'intérieur de l'immeuble, les espaces sont conçus pour offrir une grande flexibilité dans l'usage des espaces. Les appartements sont conçus pour être adaptés à différents modes de vie, de la famille à la personne seule. Les espaces communs sont également conçus pour être polyvalents, permettant d'accueillir des événements sociaux et culturels. Le projet est conçu pour être durable et résilient, capable de s'adapter aux évolutions de la ville.



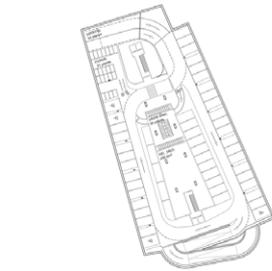
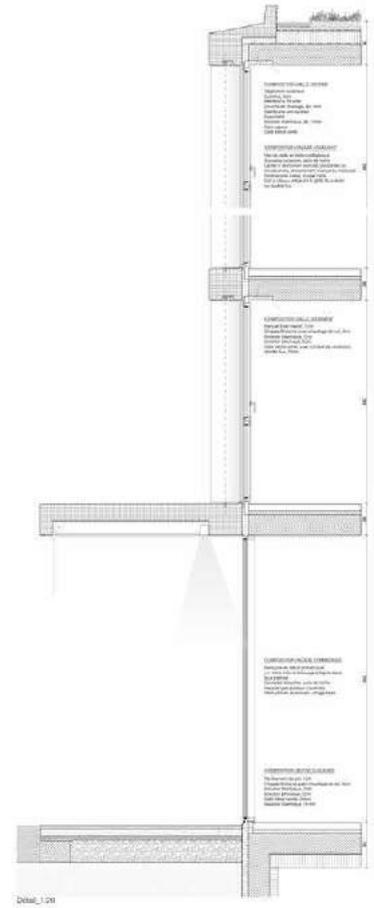
DES ESPACES DE PROXIMITÉ ET DE VIE.

À l'intérieur de l'immeuble, les espaces sont conçus pour offrir une grande flexibilité dans l'usage des espaces. Les appartements sont conçus pour être adaptés à différents modes de vie, de la famille à la personne seule. Les espaces communs sont également conçus pour être polyvalents, permettant d'accueillir des événements sociaux et culturels. Le projet est conçu pour être durable et résilient, capable de s'adapter aux évolutions de la ville.

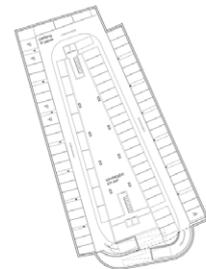


DES ESPACES DE PROXIMITÉ ET DE VIE.

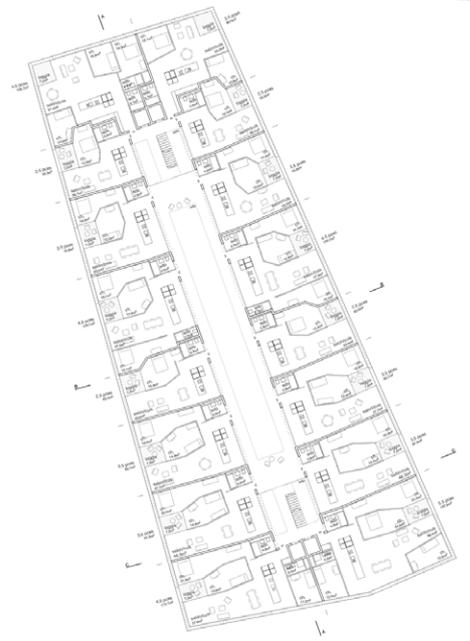
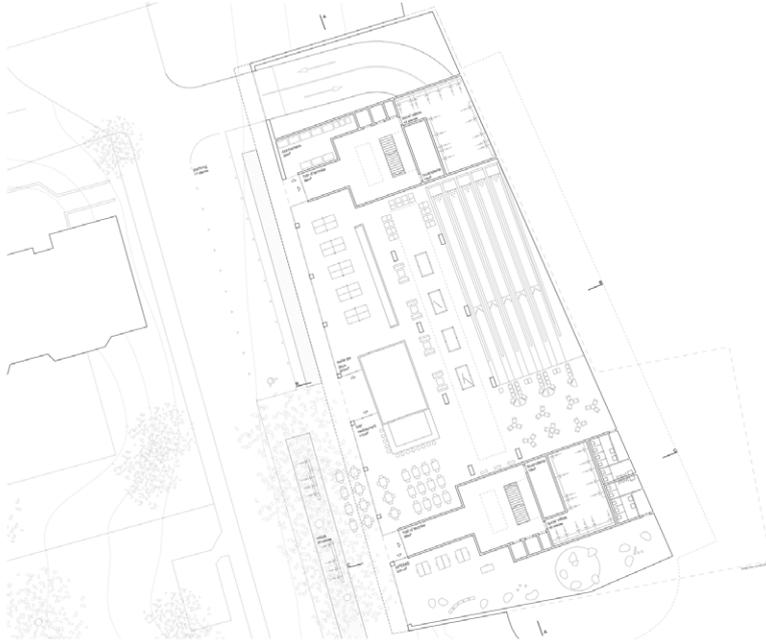
À l'intérieur de l'immeuble, les espaces sont conçus pour offrir une grande flexibilité dans l'usage des espaces. Les appartements sont conçus pour être adaptés à différents modes de vie, de la famille à la personne seule. Les espaces communs sont également conçus pour être polyvalents, permettant d'accueillir des événements sociaux et culturels. Le projet est conçu pour être durable et résilient, capable de s'adapter aux évolutions de la ville.



Sous sol -L-, 1/500

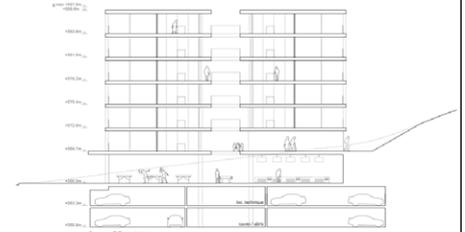
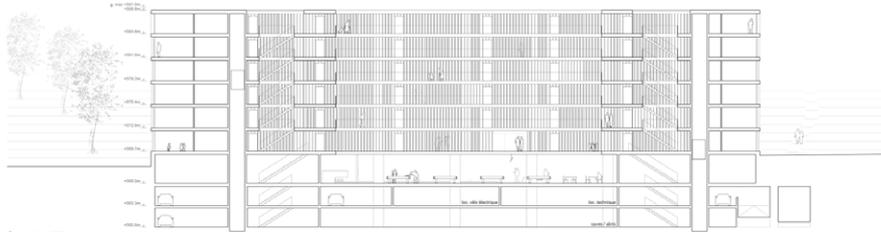


Sous sol -Z-, 1/500



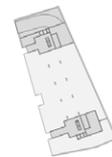
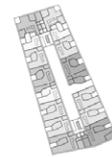
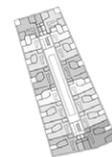
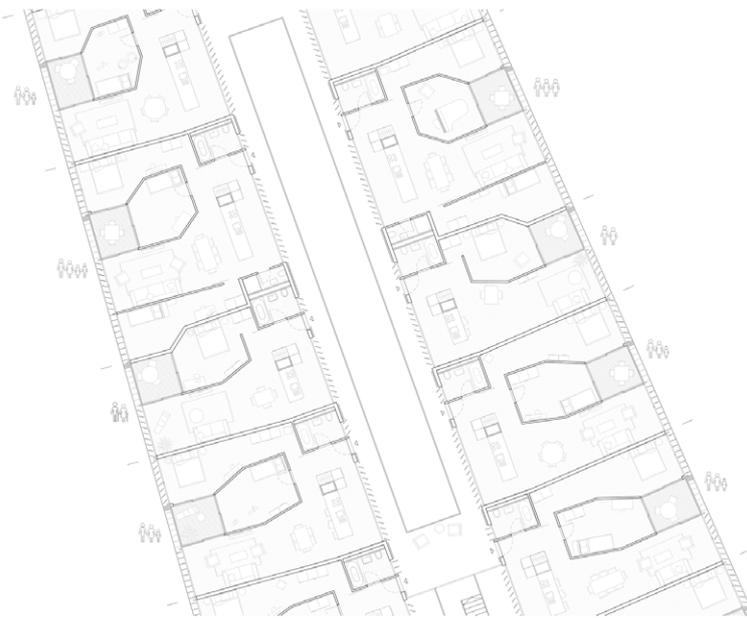
Riz de chaux, +566.0m, 1/200

Etage type, 1/200



Coupe AA, 1/200

Coupe BB, 1/200



Etage type:
16 appartements sur 5 niveaux
5.5 points : 5
4.5 points : 20
3.5 points : 20
2.5 points : 20

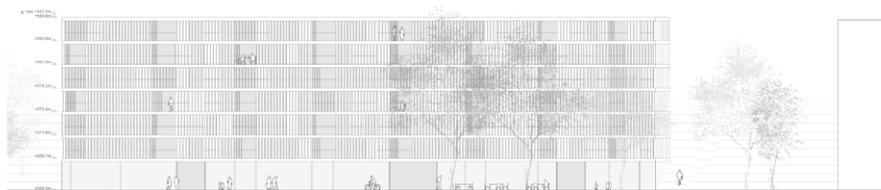
Riz supérieur:
19 appartements
5.5 points : 2
4.5 points : 3
3.5 points : 5
2.5 points : 9

Total d'appartements : 95

Riz de chaux : 1260m²
SI locales : 420m²
SI locaux communs : 420m²
SI accès parking : 140m²

Extrait typologique, 1/100

Répartition programmatique



Élévation sur rue, 1/200

Coupe CC, 1/200

42

N° 42 : Foxy Lady

Dreier Frenzel Architecture + Communication
Avenue du Rond Point 18
1006 Lausanne

5^{ème} prix – 5^{ème} rang :



Le projet Foxy Lady se distingue par l'implantation de son bâtiment en forme de L, qui offre sa plus longue façade à redents au nord-est du chemin de Guillaume-de-Pierrefleur. L'unique volume se déploie sur 7 niveaux, avec une hauteur de rez-de-chaussée plus généreuse pour y développer un socle d'activités et de locaux communs tels que des espaces destinés au stationnement des vélos à proximité de chaque entrée. Ce socle permet au projet de s'insérer adroitement dans la topographie du site.

Entre le domaine public et la façade privée comprenant les entrées des surfaces d'activités et des cages d'escaliers desservant les logements, une frange aménagée de places de stationnement vélos et véhicules garantit un espace de transition. En ayant compartimenté la surface totale d'activités en quatre locaux, l'auteur du projet augmente l'attractivité de ces espaces ouverts sur la rue et facilite leur commercialisation.

Pour répondre au besoin de stationnement, la rampe d'accès au parking souterrain est délicatement intégrée dans le socle de la façade principale et permet de desservir un niveau de sous-sol occupé par 110 places de stationnement voitures et 30 places de stationnement deux-roues motorisés.

A partir du premier étage, des redents rythment les façades et permettent un important apport de lumière à un bâtiment relativement profond qui oscille entre 22 et 29 m. Par contre, le jury peine à comprendre que l'expression formelle des redents s'installe également sur la façade nord-est, face à l'aire de verdure en talus et l'aire forestière, de manière quasi-identique que sur la rue. La quasi-totalité des appartements sont traversants ou bi-orientés. En ayant développé ce parti, le projet garantit des appartements de qualité, baignés de lumière naturelle. Par ailleurs, quatre distributions verticales sur cinq bénéficient également de l'éclairage naturel, ce qui souligne la qualité spatiale du dispositif d'accès. Cette fragmentation des espaces d'entrée accroît l'attractivité des logements car elle permet une certaine privatisation de leur accès.

Les typologies développées pour les appartements sont relativement classiques, avec une séparation nette entre espaces de jour et espaces de nuit. Les surfaces de logements sont plutôt généreuses mais la mixité typologique n'est pas totalement satisfaisante de par un nombre insuffisant de 2 pièces et trop important de 4 et 5 pièces. Le vis-à-vis des pièces à vivre, conséquence directe des redents, est passablement contraignant pour la privacité des logements ainsi que pour les balcons, dont le jury regrette leurs trop petites dimensions. De plus, les redents étant plus profonds que larges et de grande hauteur, ils génèrent d'importantes ombres dans l'épaisseur des façades, atténuant ainsi la légèreté des élévations du projet.

L'ossature en façades révèle une construction en béton, sous forme de résille régulière, soulignant ainsi les dimensions domestiques de cet important volume. Avec le choix de fenêtres en bois-métal, cet édifice se veut élégant et fin.

La structure porteuse est imaginée sous la forme de poteaux-traverses en façade et de cinq noyaux centraux articulés autour des trémies d'ascenseur et d'escaliers. Les porteurs ponctuels verticaux qui se distribuent en façade sont toujours à la fois intérieurs et extérieurs rendant problématique les coupures thermiques et rendant ces éléments structurels inopérants au niveau du séisme. La transition rez-de-chaussée / sous-sol est problématique sous les façades sud et ouest. Le développement structurel des sous-sols est lacunaire.

Avec ses nombreux redents et les choix de sa matérialité, Foxy Lady se situe clairement dans la fourchette haute des projets coûteux (rapport entre la surface de façade et les surfaces de plancher).

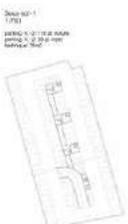


Concours "Logements Desert"

Foxy Lady



Concours "Logements Desert"



Plan de situation

1/2000

1/2000

1/2000

1/2000

1/2000

1/2000

1/2000

1/2000

1/2000

1/2000

1/2000

1/2000

1/2000

1/2000

1/2000

1/2000

1/2000

1/2000

1/2000

1/2000

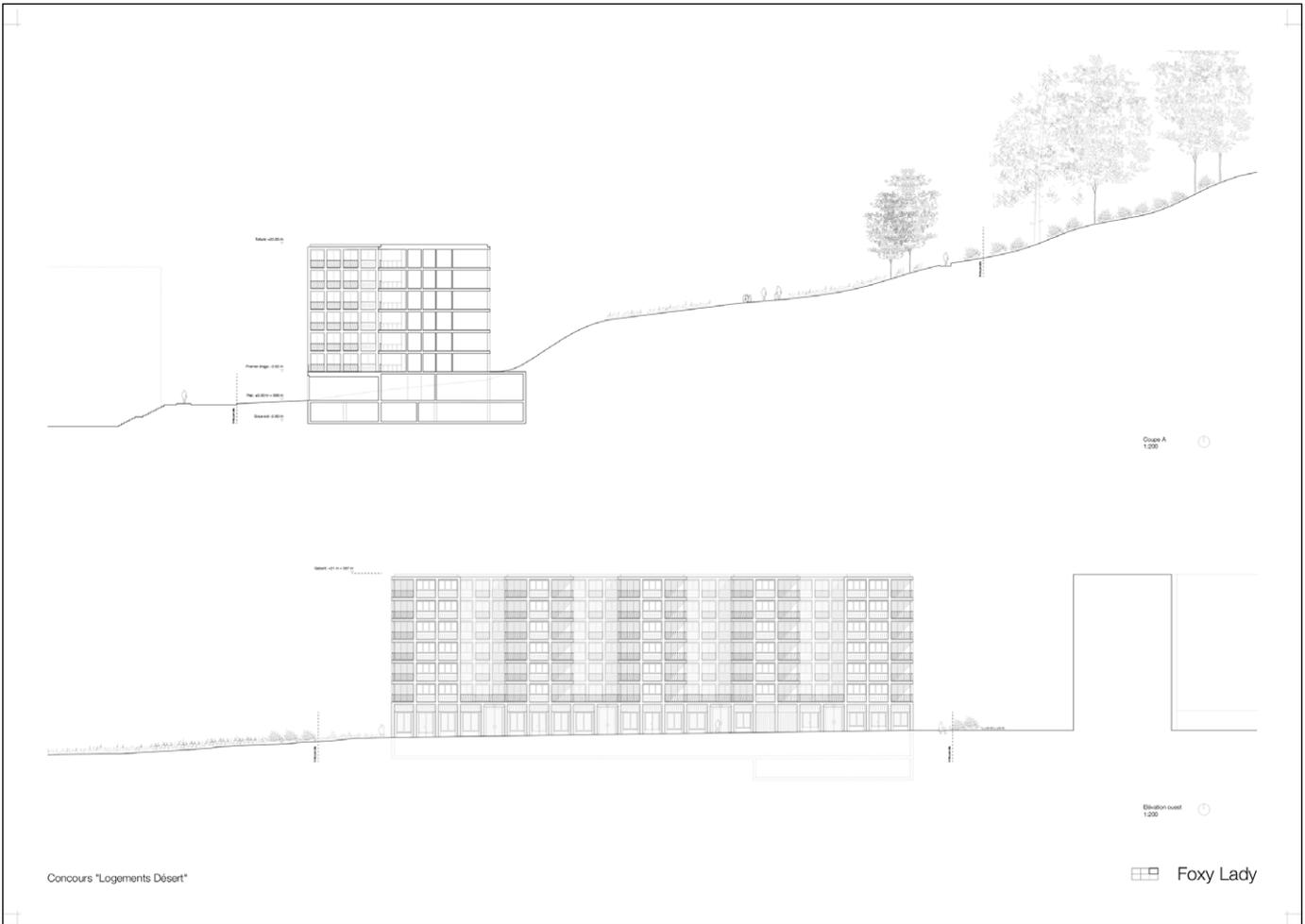
1/2000

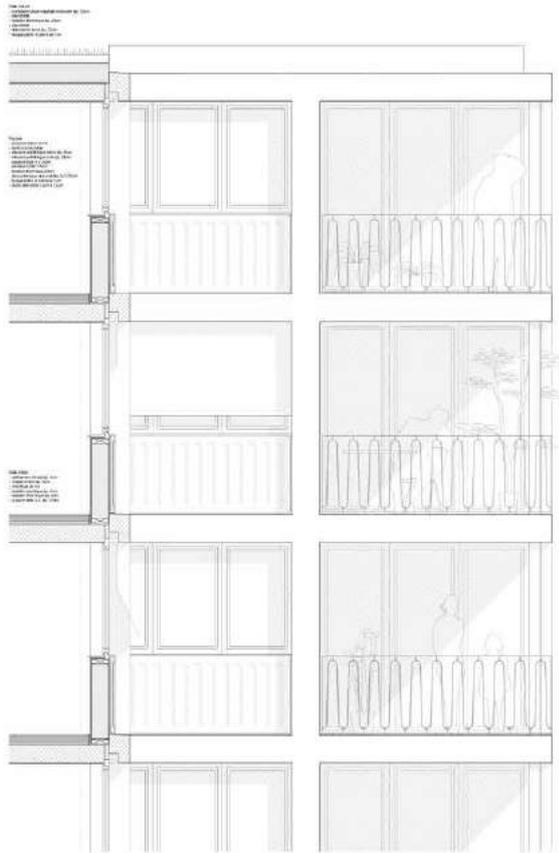
1/2000

1/2000

1/2000

Foxy Lady





Concours "Logements D'abord"

1/200



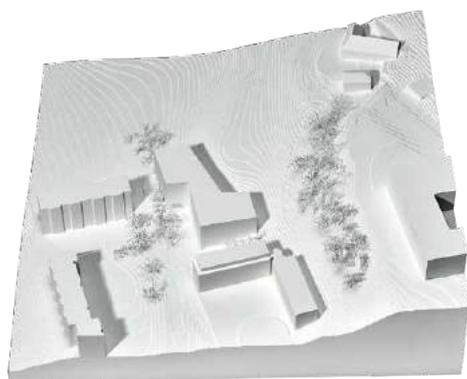
Foxy Lady

49

N° 49 : Zorro

A-RR. Architecture & Retails Rites SA
Place St-François 2
1002 Lausanne

6^{ème} prix – 6^{ème} rang :



Le candidat propose un bâtiment unique à 8 étages en forme de «Z». La forme utilisée permet au projet de dégager une «place de vie» vers le côté rue où s'organisent les accès aux logements et les surfaces commerciales et à l'arrière de s'ouvrir vers le parc. L'articulation volumétrique permet au volume bâti de s'intégrer au site grâce à des correspondances avec les bâtiments adjacents et, en même temps, de réduire l'impact de celui-ci au moyen de la fragmentation en deux volumes juxtaposés. Le rez, situé en contrebas de la rue, accueille les entrées de l'immeuble, les surfaces commerciales et le parking situé plus en arrière contre la pente. Le secteur dédié aux piétons est différencié clairement du secteur, plus au nord, où se trouvent l'accès des véhicules, les places de parc publiques et le parking vélo. Des surfaces pour activités, généreuses et profondes, sont proposées au 1^{er} et 2^{es} étages avec les caves et locaux secondaires plus en arrière contre la pente. Ce dispositif, logique dans son rapport à la rue est peu convaincant dans son rapport à la pente, ne proposant aucune solution envers la problématique essentielle proposée par le site. Ces surfaces commerciales, par ailleurs, ne pourront être destinées qu'à un usage de bureau ou à une autre activité tertiaire, ce qui réduit leur attractivité.

La forme proposée offre des orientations très variées aux logements qui présentent une typologie unique d'organisation qui s'adapte aux irrégularités de celle-ci d'une façon intelligente en créant des logements spatialement intéressants et divers, aux formes peu géométriques. En revanche, considérant que la majorité des logements proposés sont «mono-orientés», une grande partie est orientée uniquement vers le nord-est où les vues et la lumière sont limitées - surtout dans les niveaux inférieurs- en raison de la topographie du terrain. La mixité proposée est trop portée vers les grands logements. Le choix de deux noyaux de circulation verticaux en forme d'étoile semble judicieux et efficace en termes d'optimisation. Par contre la qualité spatiale de ceux-ci, en terme de convivialité, semble moins garantie - espace avec peu de lumière naturelle liée aux logements uniquement par des portes d'entrée.

L'architecture simple, par une forte expression horizontale, alterne bandeaux pleins et vitrés intégrant les loggias et ponctués par des panneaux coulissants qui participent à l'animation des façades conférant au bâtiment une bonne expression, adéquate au site.

La structure porteuse s'articule autour des murs de façades (isolés en périphérie) et de deux noyaux cages d'escaliers/ascenseurs. Ce système, bien que présentant peu de refends sismiques, fonctionne plus ou moins bien jusqu'au rez-de-chaussée, où les porteurs de la façade Ouest ne sont pas exprimés. La transition avec le sous-sol est problématique sous toute la façade Ouest.

La compacité de forme, l'organisation des plans, les principes constructifs traduisent un souci général de recherche d'efficacité et d'optimisation notamment en relation avec le développement durable et la rentabilité de l'ouvrage. Ce projet présente de nombreuses qualités mais certains choix importants tels que l'orientation d'une grande partie de logements vers les nord-est et l'organisation des activités tertiaires à l'étage le limitent dans son attractivité.



PLAN 1000

PLAN 1005

PLAN 1010



ELEVATION OUEST, 1:200



ELEVATION SUD, 1:200



ELEVATION NORD, 1:200

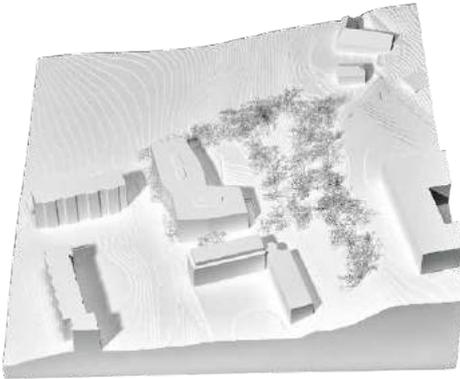


22

N° 22 : CACAHUÈTE

Favre & Guth SA Associé Dikos Sàrl
Route des Acacias 25
1211 Genève

7^{ème} prix – 7^{ème} rang :



Le candidat propose un bâtiment unique à 7 étages en forme de «L», articulé par une série de plis créant un volume sans aucune façade orthogonale ou parallèle. Une inflexion en retrait sur le côté rue permet au projet d'organiser l'accès aux logements et les surfaces commerciales. Au centre de celle-ci un espace à double hauteur crée le passage piéton qui relie la rue au parc postérieur en proposant une relation entre l'avant et l'arrière. La non orthogonalité des façades, créée par les plis, permet aux logements des orientations variées et une fragmentation du volume du bâtiment réduisant l'impact de celui-ci sur le site. Le projet s'inscrit correctement dans les gabarits du PPA et la topographie du terrain mais dénote un intérêt limité au contexte existant construit.

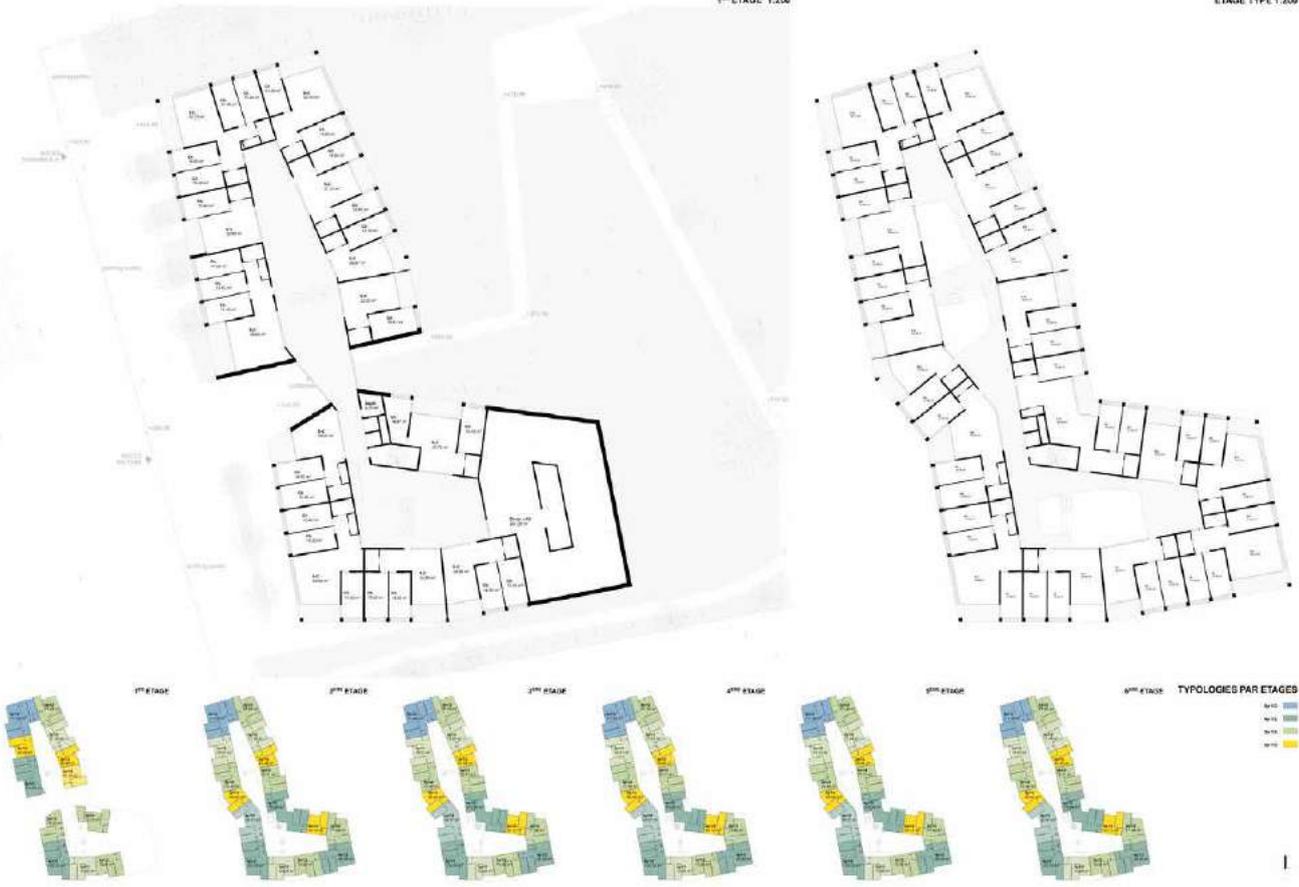
Les logements se développent autour d'un espace de distribution généreux qui se dilate et se resserre, vrai atrium conçu comme espace de vie et d'appropriation. Celui-ci a pour fonction d'apporter la lumière naturelle aux espaces de séjour permettant une double orientation à une grande partie des appartements. Les logements présentent une typologie d'organisation unique, avec bonne fonctionnalité mais sans innovation, qui s'adapte aux irrégularités de la forme. Le projet propose un trop grand nombre de logements de 3.5 pièces et aussi une disparité de taille dans ceux de 4.5 pièces. Les surfaces commerciales proposées au rez-de-chaussée présentent des grands volumes relativement peu flexibles. L'accès principal aux logements, entrée unique au rez, est mal adapté à la quantité d'unités qu'il doit desservir. Le fait que le deuxième noyau vertical de circulation n'atteint pas le rez-de-chaussée complique considérablement l'accessibilité aux logements et aux parkings créant des parcours longs et compliqués, de même pour les distances de fuites en relation aux prescriptions feu.

Le bâtiment présente une enveloppe homogène composée d'une ossature en béton préfabriquée qui fait office de résille architecturale; celle-ci se dilate en exprimant les espaces de séjour et les loggias. Le rapport surface vitrée-surface isolée ne semble pas optimal du point de vue énergétique en prenant en considération les profondeurs limitées des appartements vu que le cœur du bâtiment est un espace extérieur non isolé. Si le «paysage» intérieur proposé par l'atrium principal semble attractif spatialement, celui-ci ne garantit pas une efficacité en termes d'apport de lumière aux logements situés aux niveaux inférieurs en créant un grand nombre d'appartements orientés uniquement vers le nord-est. En même temps ces grands espaces, en développant des grandes surfaces de façade intérieure contribuent peu à la recherche d'efficacité et d'optimisation notamment en relation avec la rentabilité de l'ouvrage.

La structure porteuse semble se composer de porteurs ponctuels en façade et de refends s'appuyant sur des murs porteurs situés sur le pourtour de la cour de distribution. La césure du rez-de-chaussée coupant le bâtiment en deux corps ainsi que la géométrie complexe en plan, rendent la transition avec le sous-sol hasardeuse et peu satisfaisante du point de vue statique. Le fonctionnement de la rampe d'accès au niveau des deux plateformes de parking n'est pas démontré.

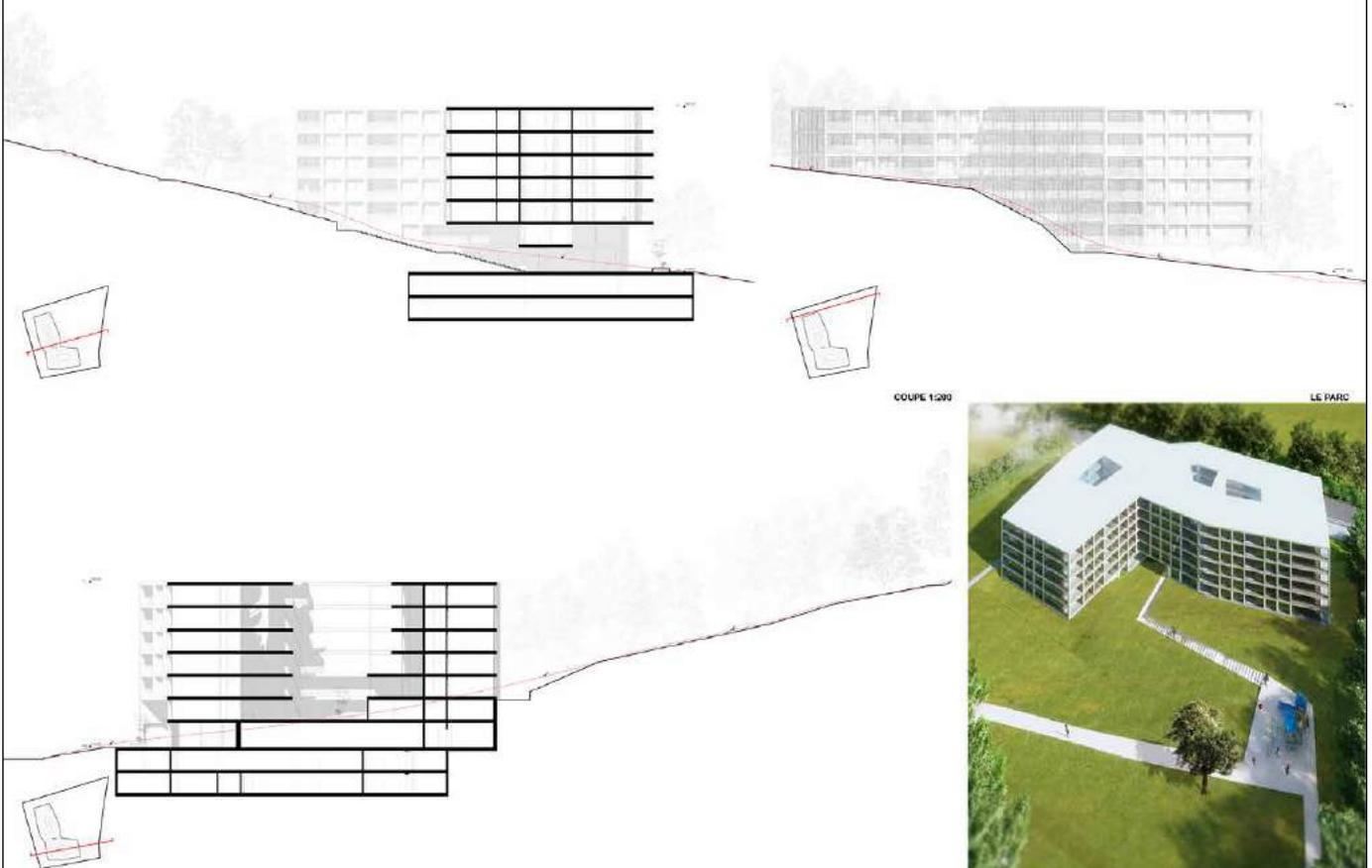
1^{er} ETAGE 1:200

ETAGE TYPE 1:200



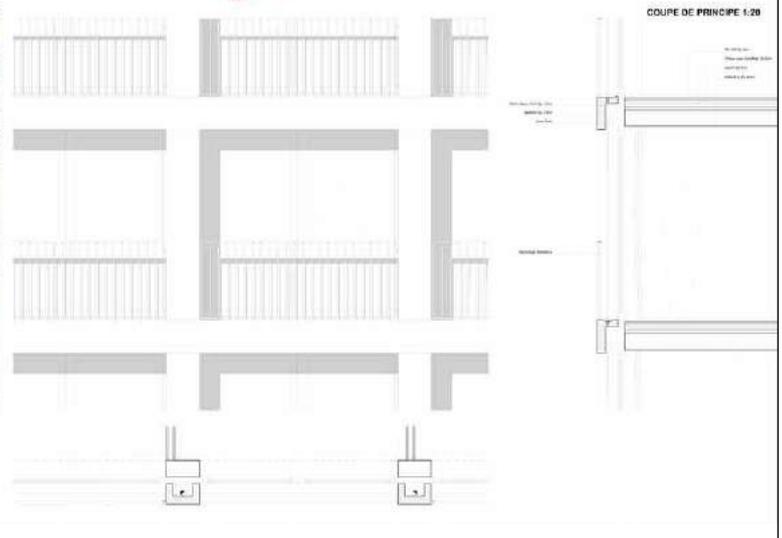
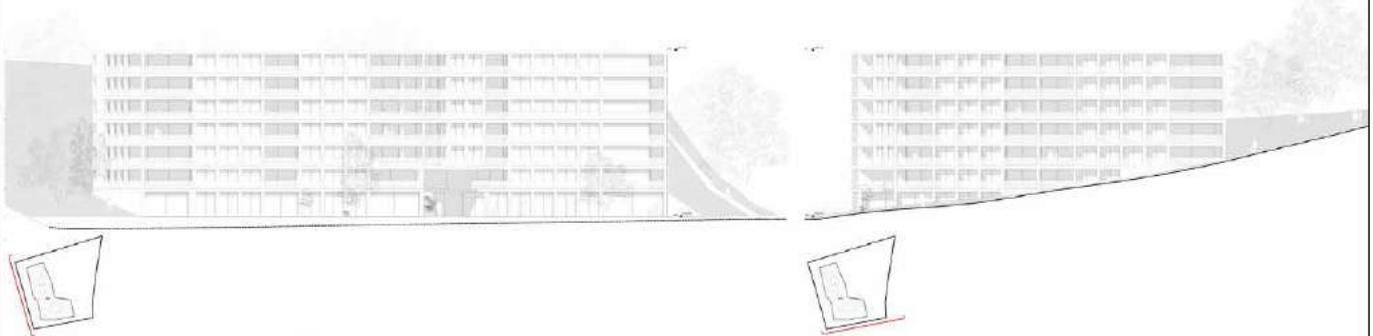
COUPE 1:200

ELEVATION 1:200



ELEVATION 1:300

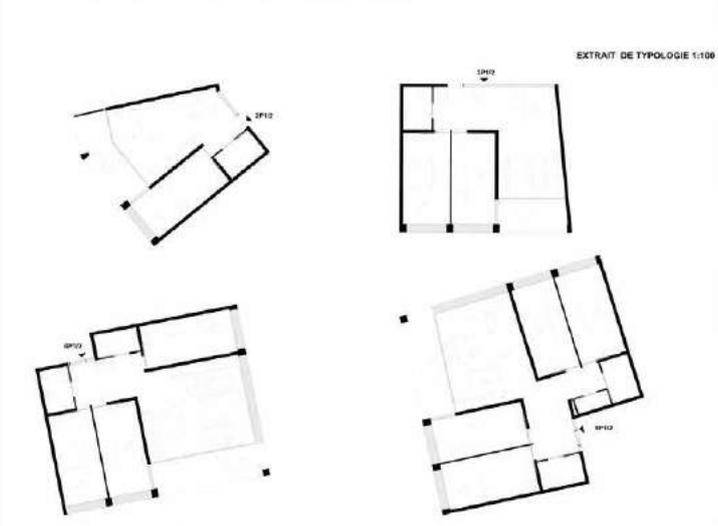
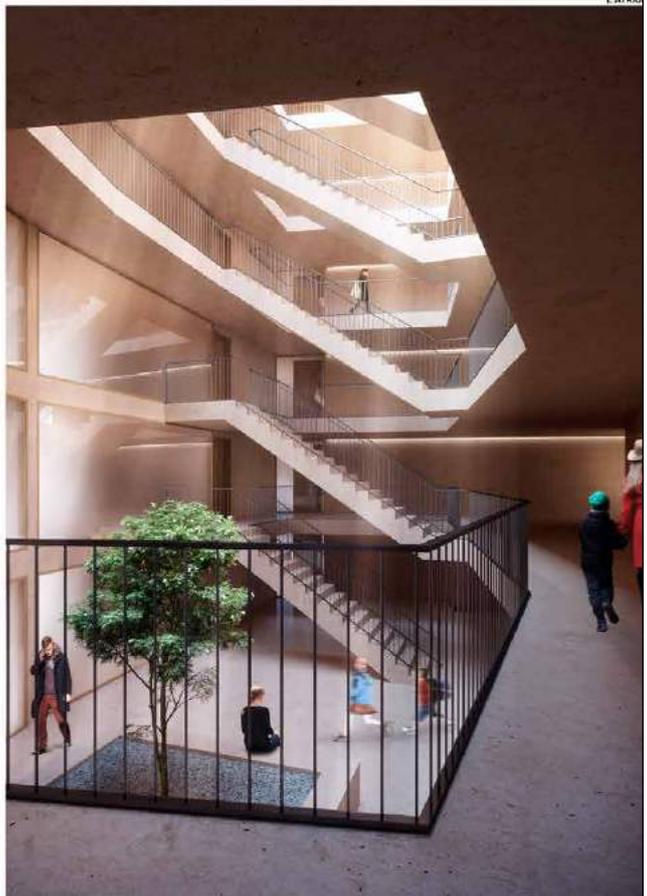
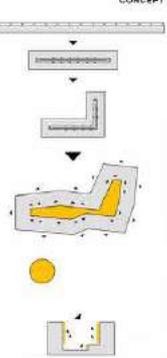
ELEVATION 1:200



Le projet se développe autour d'un volume de référence dont les dimensions sont déterminées par les habitants. En même temps, ce lieu offre aussi à un grand nombre de logements, qui grâce à l'agencement, arrivent à offrir une certaine qualité de vie grâce aux idées architecturales.

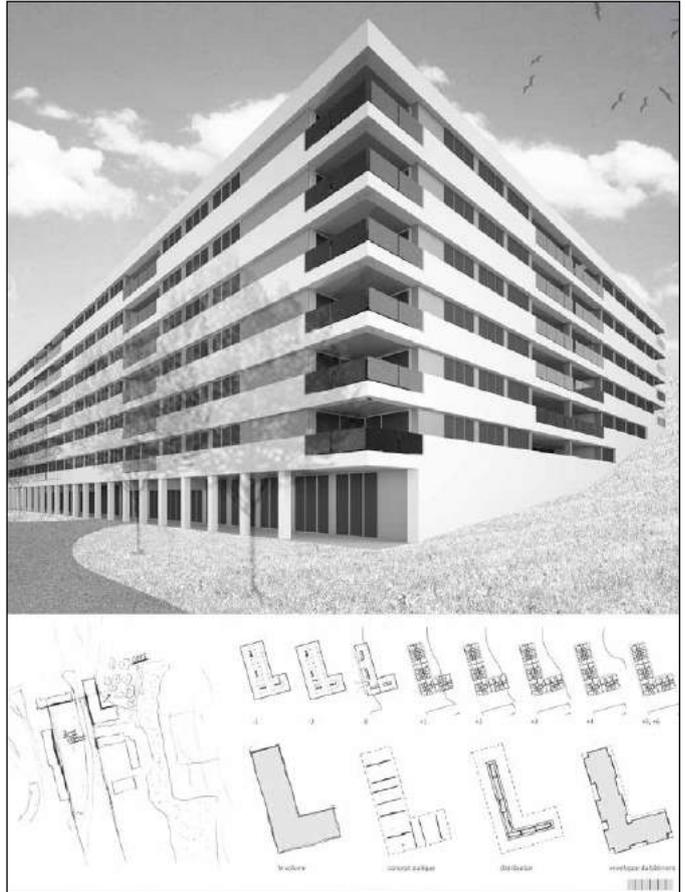
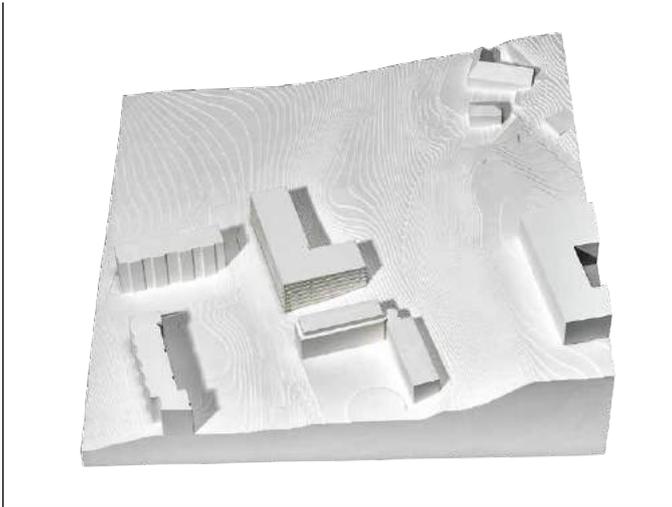
La zone de confort vivante dans les parties de 100m² est formée à l'intérieur des plans, permettant au logement d'être en contact avec la rue et de permettre aux habitants une certaine qualité de vie.

Au rez-de-chaussée, on voit une entrée, un grand espace commun et une zone de rue qui permet d'obtenir une certaine qualité de vie.



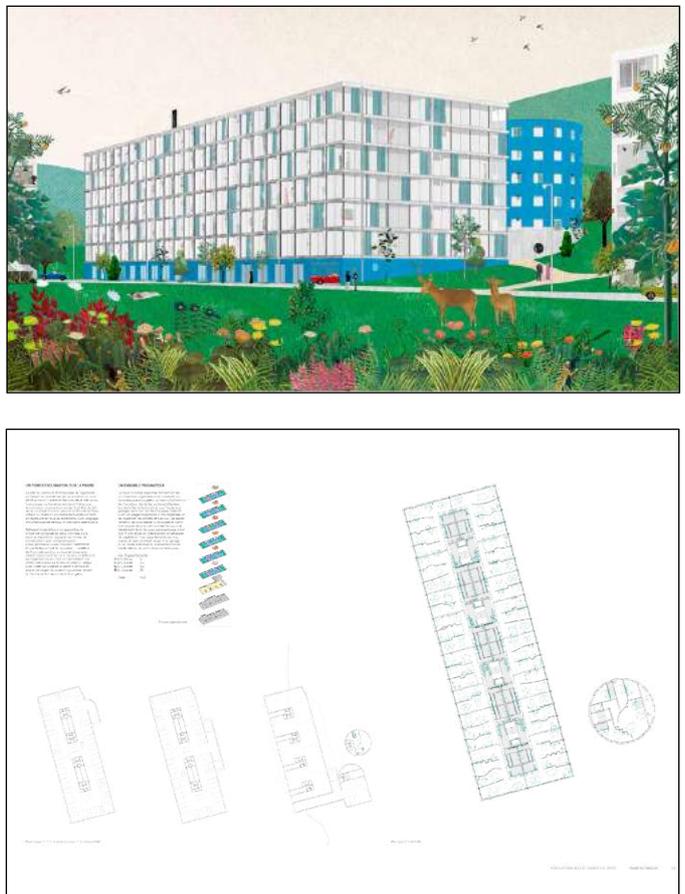
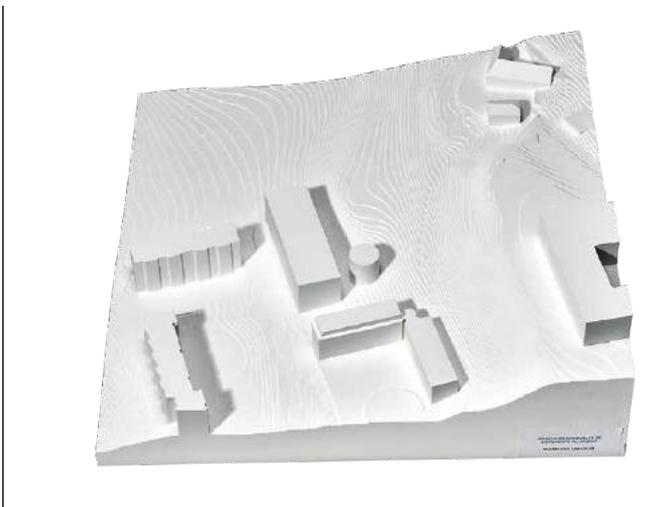
01

N° 01 : Le couturier
 Brändli Architektur GmbH
 Untergasse 18B
 7206 Igis



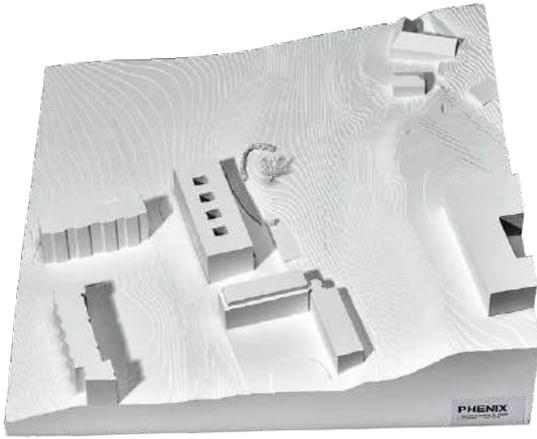
03

N° 03 : Champ des miracles
 Ahmed Belkhodja Architecte
 Grand-Rue 40
 1297 Founex



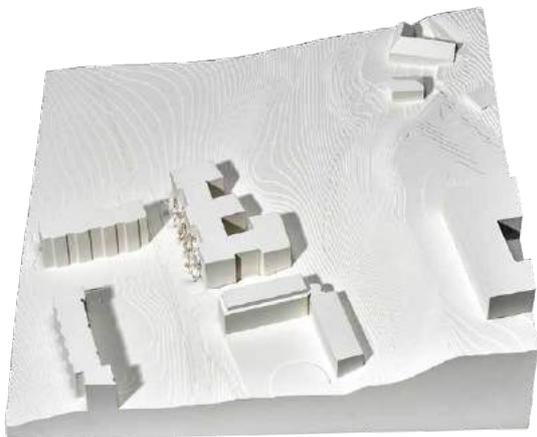
04

N° 04 : Phenix
Atelier niv-0 SA
Rue du Simplon 4
1001 Lausanne



05

N° 05 : Une maison - Un palais
Atelier EGR Sàrl
Rue de Rome 68
13006 Marseille (F)



06

N° 06 : Caméléon

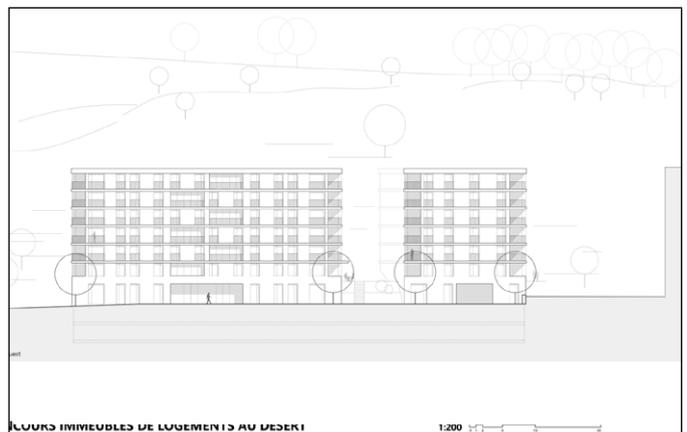
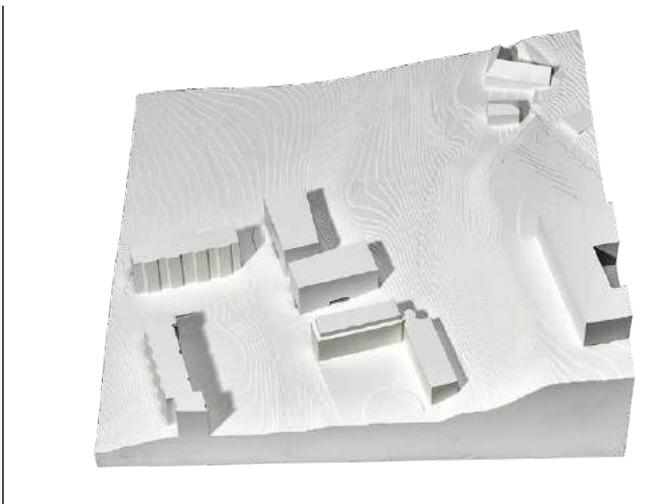
SBSA Architetti Associati
Via Molino 35
36027 Rosa (VI) (IT)



07

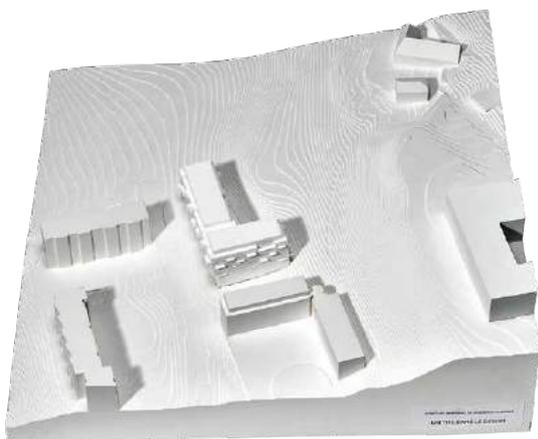
N° 07 : Deux c'est mieux

Architecture Plurielle Architectes associés SA
Boulevard Carl-Vogt 101
1205 Genève

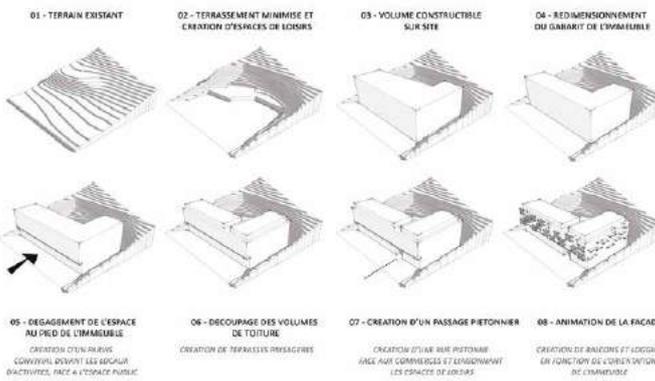


08

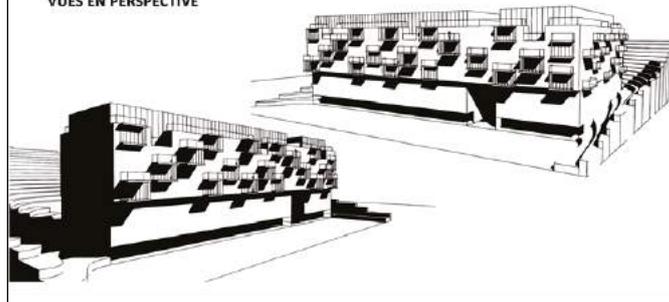
N° 08 : Un thé dans le désert
 Bottega Atelier d'Architecture
 Rue Francoeur 5
 75018 Paris (F)



SCHEMAS DE PRINCIPE



VUES EN PERSPECTIVE



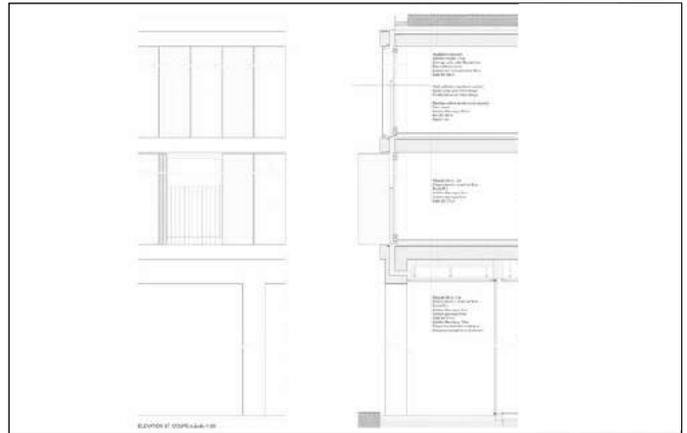
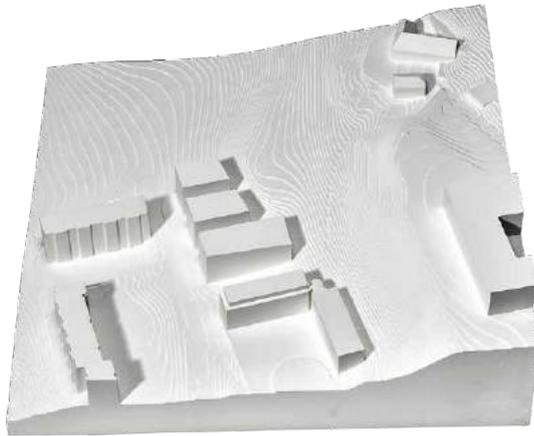
09

N° 09 : Hautbois
 Martin Lepoutre Architectes
 Waffenplatzstrasse 5
 8002 Zürich



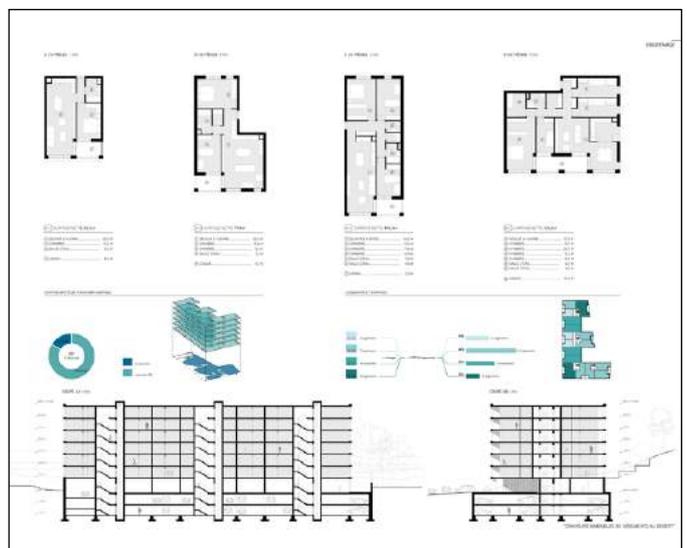
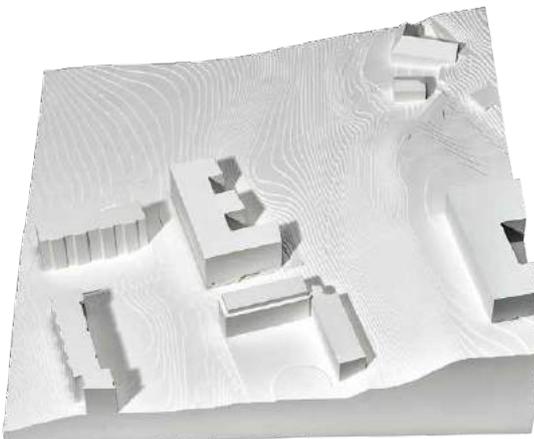
10

N° 10: La colline pour tous
Studio Ricatti (Ach. Pierpaolo Ricatti)
Corso Palladio 25
36100 Vicenza (IT)



11

N° 11: Engrenage
ITCH Società d'Architettura SA
Via Ciusaretta 22
6933 Muzzano



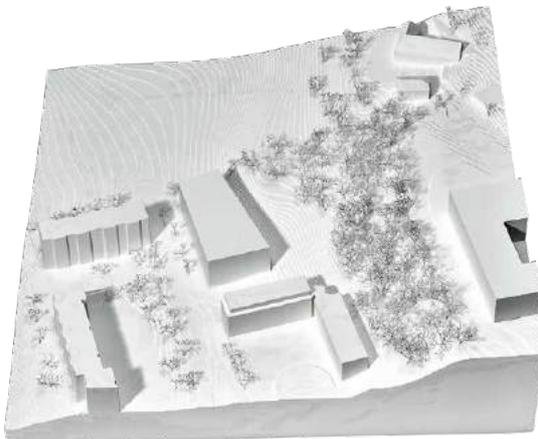
13

N° 13: Un tour d'horizon
Raphaël Chatelet et Massimo Raschiore Architetti
Via Sant'Anselmo 8
10125 Turin (IT)



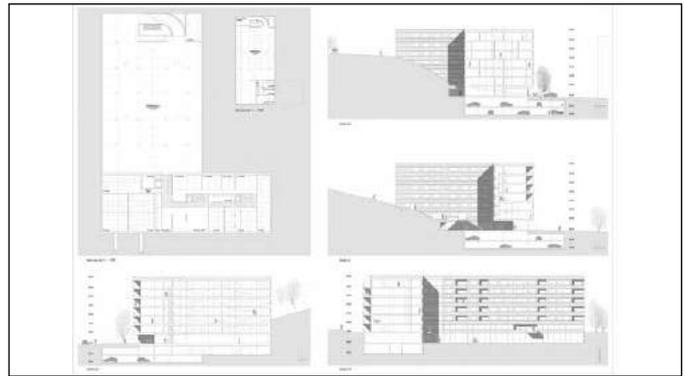
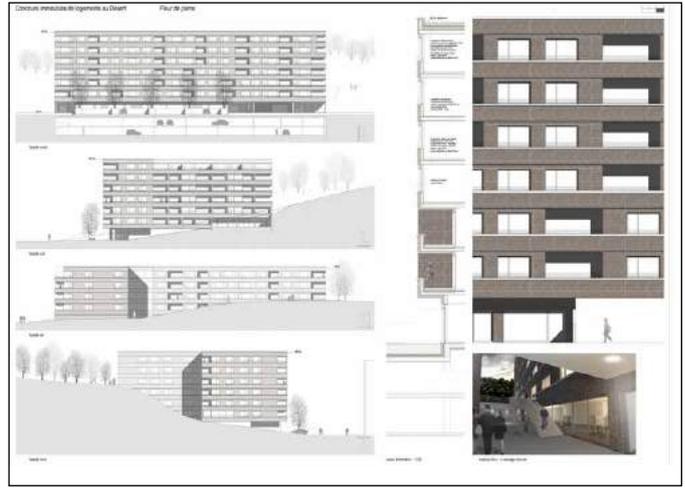
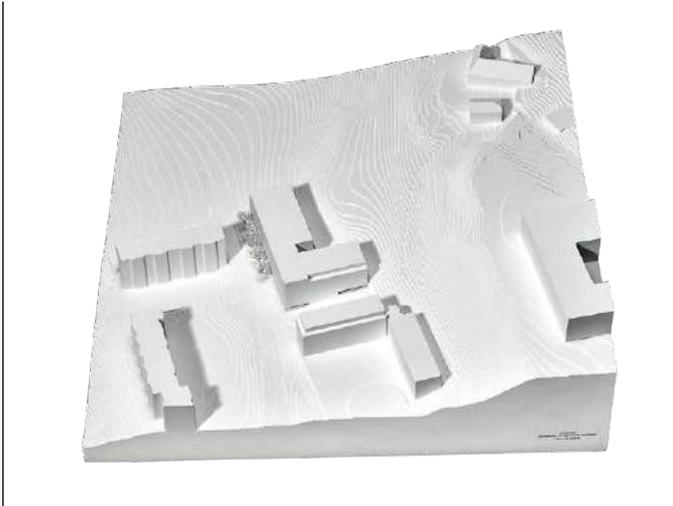
14

N° 14: Solair
Atelier IT Sàrl
Place du Pré-de-Foire 18
1920 Martigny



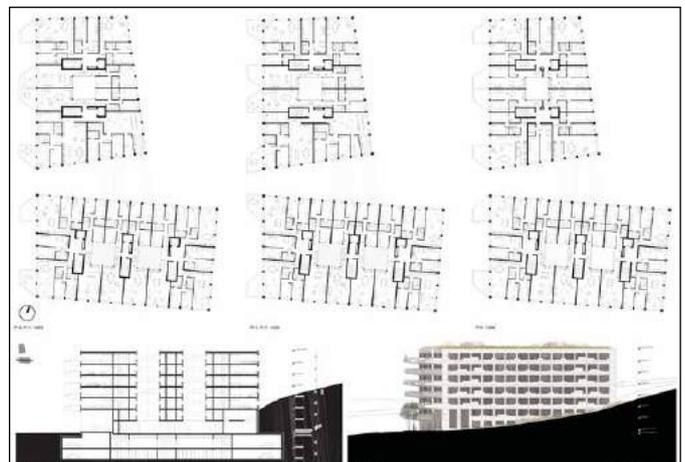
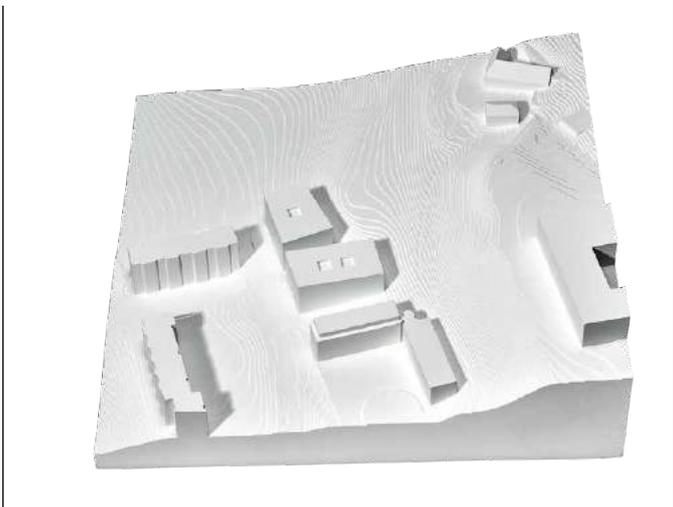
15

N° 15: Fleur de pierre
EO Architectes SA
Avenue Louis-Ruchonnet 1
1003 Lausanne



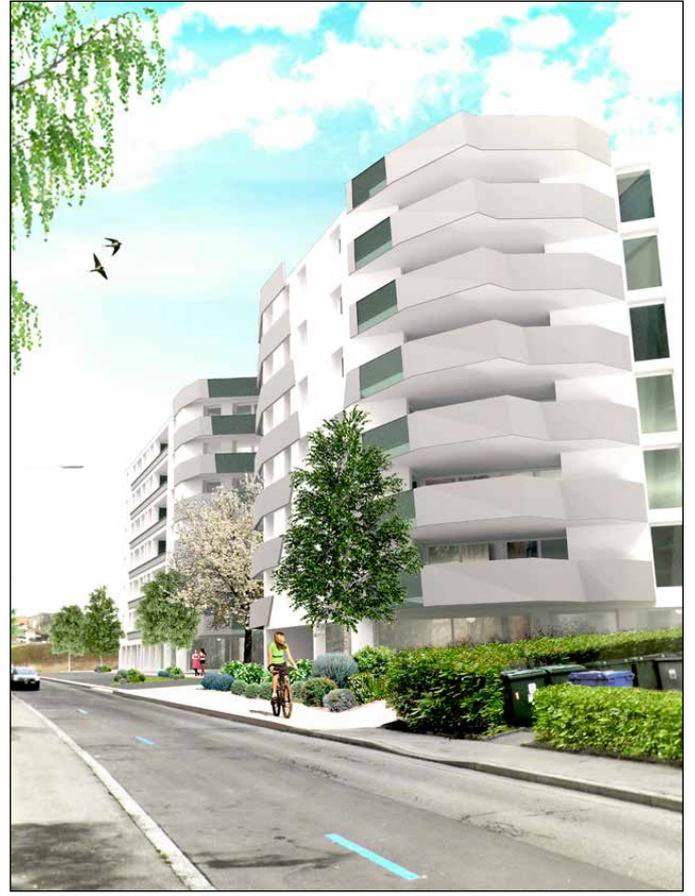
16

N° 16: Topothesia
Kubota & Bachmann Architectes GmbH
Hohlstrasse 435
8048 Zürich



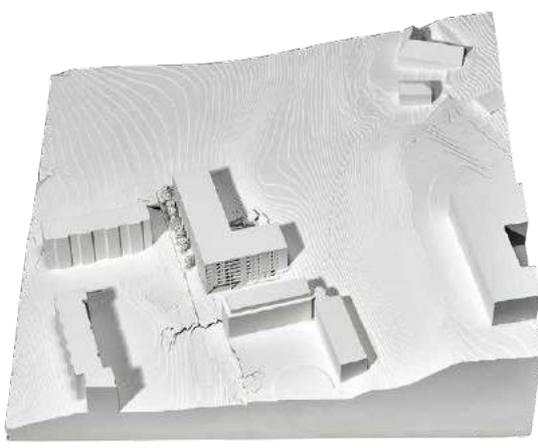
17

N° 17: M95
Studio Grandi Andrea
Via Cardinal Eugenio Tosi 5
21052 Busto Arsizio (IT)



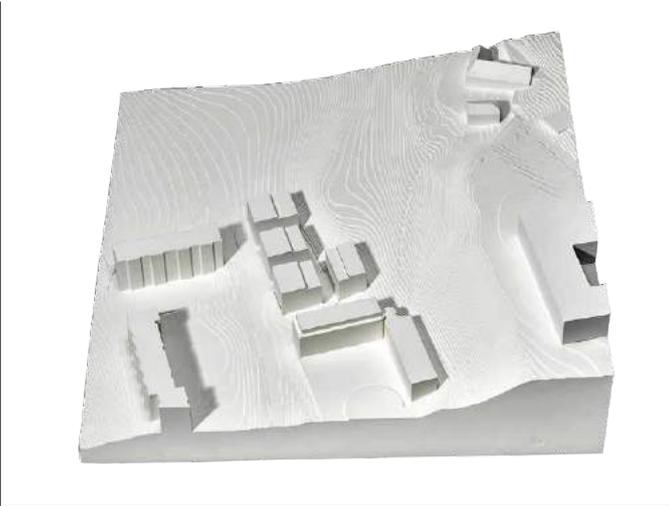
18

N° 18: À la limite
EDB Studio - Enrico Bona Architetto
Via Luigi Anelli 4
20122 Milano (IT)



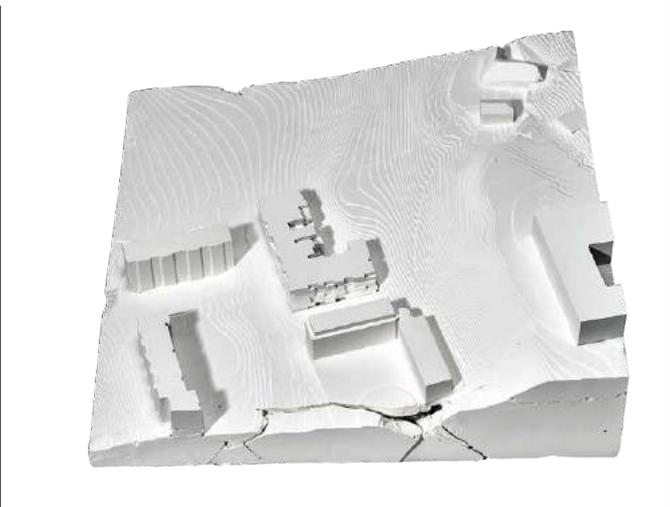
19

N° 19: Adenium - Concurrent A
 Bertrand Sauterel Architectes
 Rue de Lausanne 37
 1530 Payerne



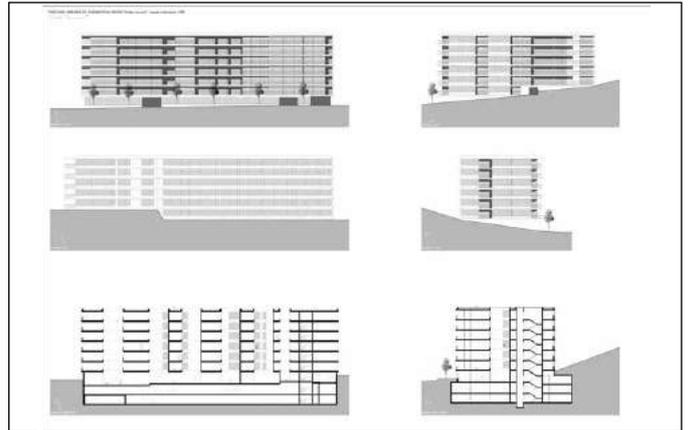
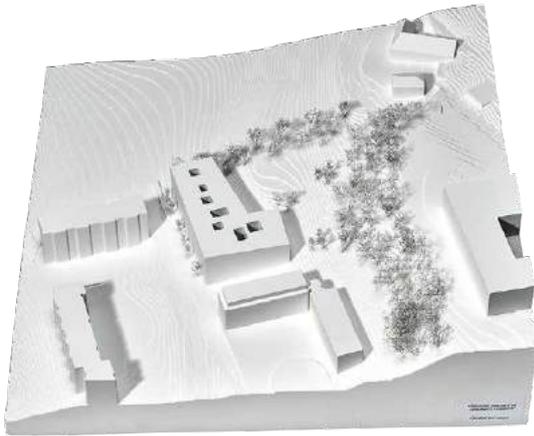
20

N° 20: Jardin suspendu
 AKA Studio Associato Caccavale,
 Casadei, Pineschi architetti
 Piazzale Portuense 3
 00153 Rome (IT)



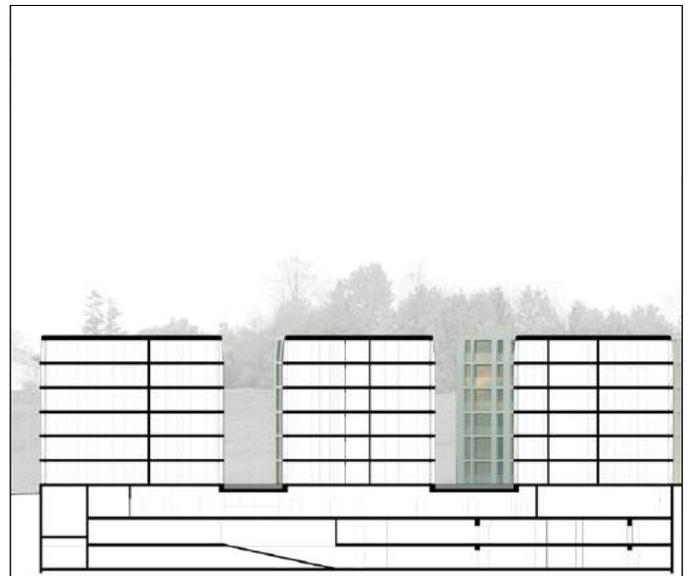
21

N° 21 : Fenêtre sur cour – Concurrent A
Kimio Fukami Architecte + Chenevart Architecte
Chemin des Fleurettes 28
1007 Lausanne



23

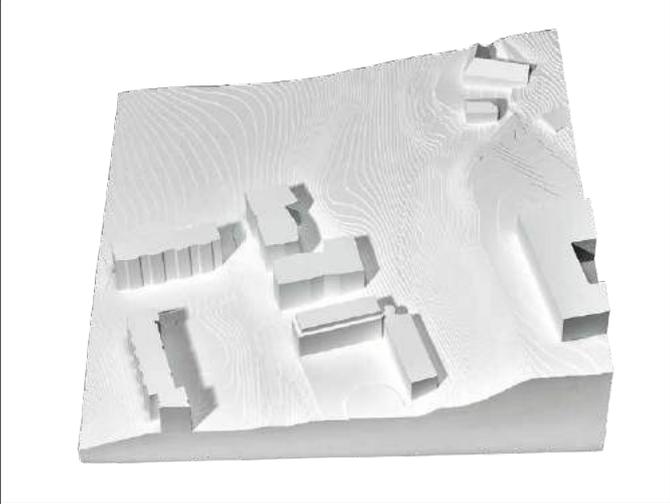
N° 23 : Partition
Thomas Vajda Architectes
Rue Scandicci 14
93500 Pantin (F)



24

N° 24 : Lobster

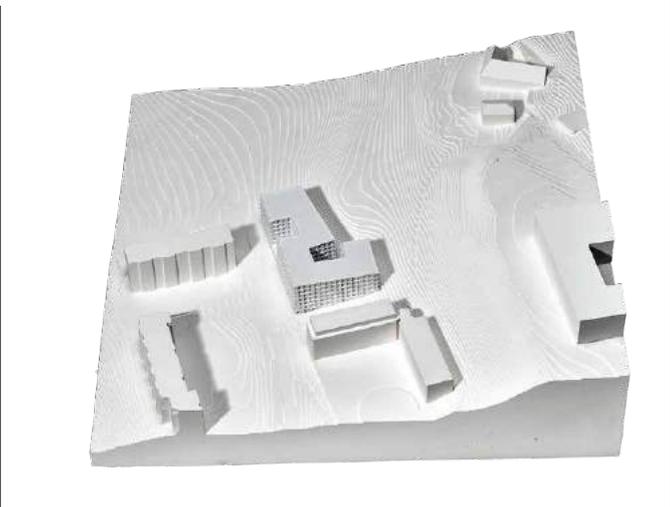
Paterr Sàrl
Chemin de la Fin du Clos 38
1616 Attalens



25

N° 25 : Fenêtre sur cour – Concurrent B

Trans architectuur – stedenbouw CVB
Beverhoutplein 7
9000 Gent (BE)



26

N° 26 : Stripe

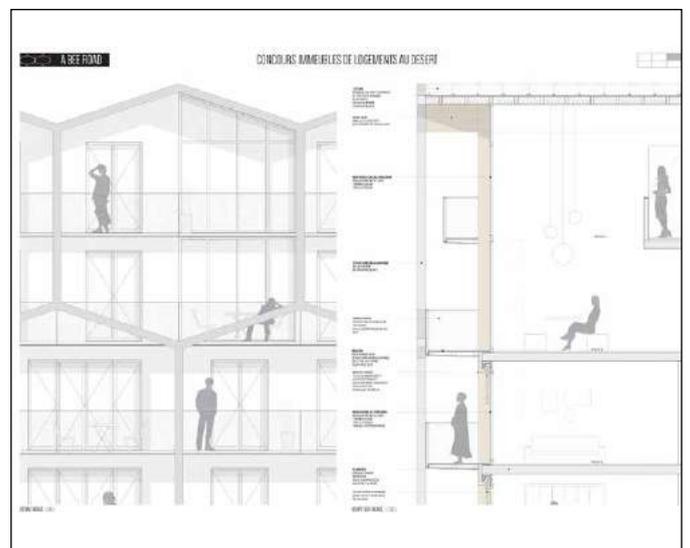
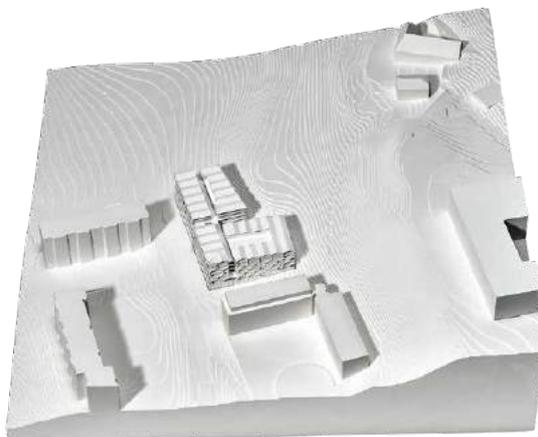
A Symptote Architecture
Rue de la Fontenette 19
1227 Carouge



27

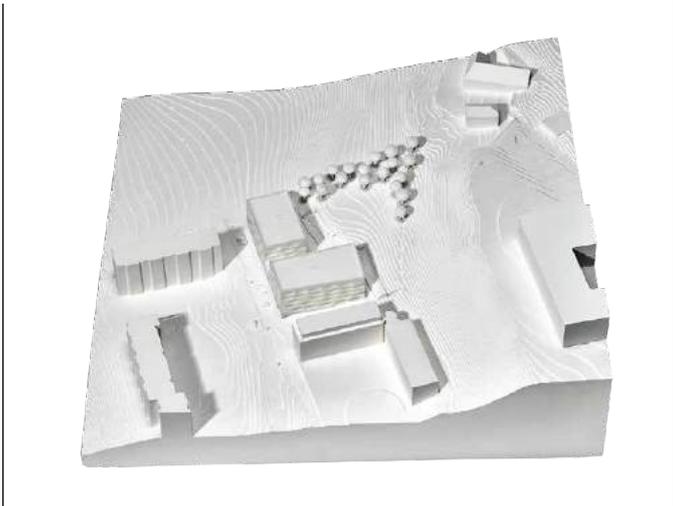
N° 27 : A bee road

Janez Nguyen Architectes
Rue Etienne Dolet 23
75020 Paris 20 (F)



28

N° 28 : Stratégies obliques
SAS Transform
Rue St-Antoine 24
75004 Paris (F)



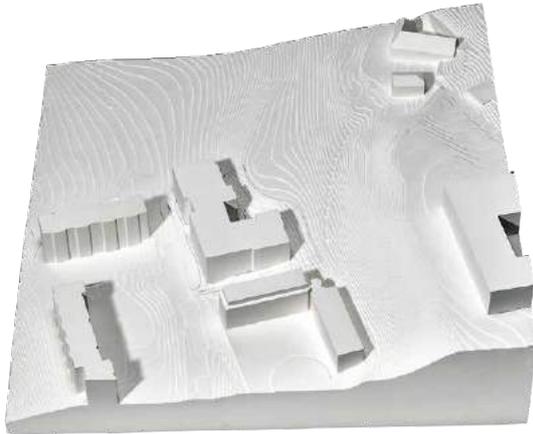
29

N° 29 : Cité fleurissante
Elmiger Architekten
Pfungstweidstrasse 31 A
8005 Zürich



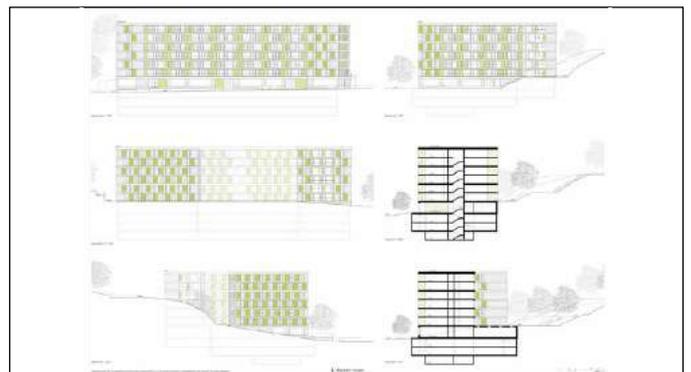
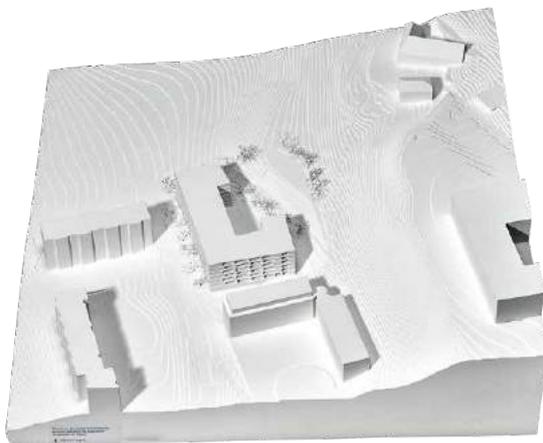
30

N° 30 : Jour de fête
Privilegio-Secchi Architettura
Viale dei Mille 37
20129 Milano (IT)



31

N° 31 : Déjeuner en paix
R.+A. Gonthier Architekten
Hofweg 10
3013 Bern



33

N° 33 : Bucolique

Cristea Arhitectura SRL

Hagi Ghita 41

011501 Bucarest 2^{ème} arr. (Roumanie)



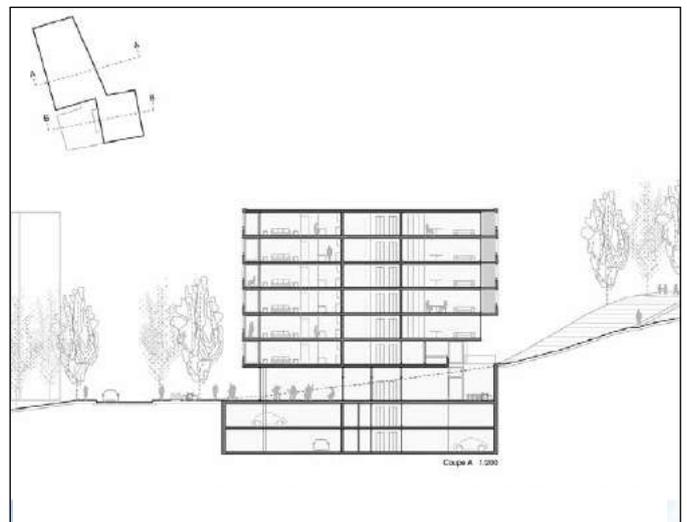
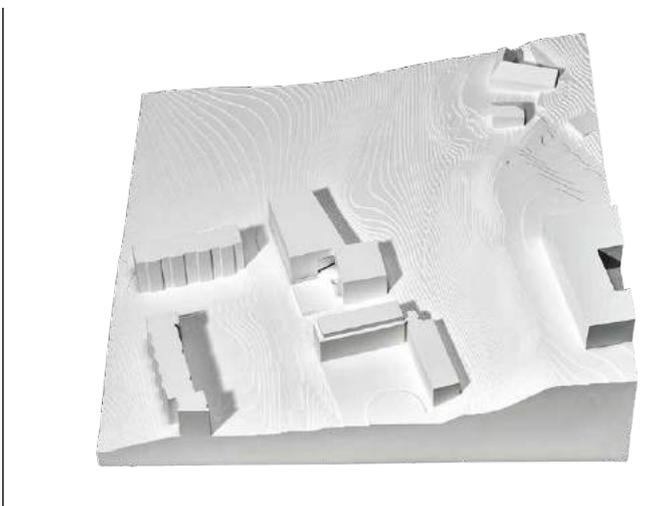
34

N° 34 : Place du soleil

Rafael, Pablo et Alfonso Olalquiaga Architectes

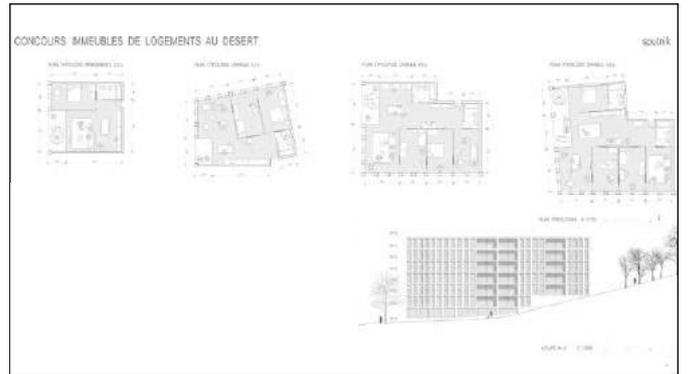
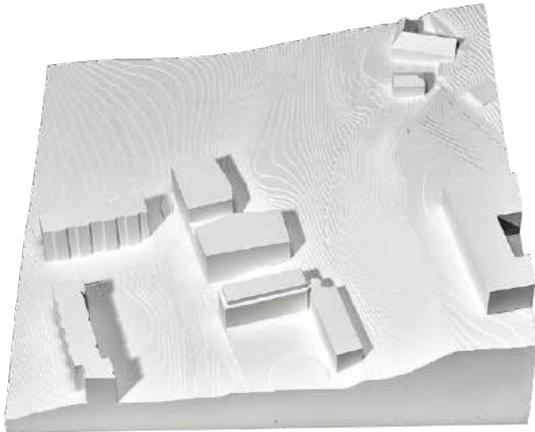
Grijalba 18

28006 Madrid (ES)



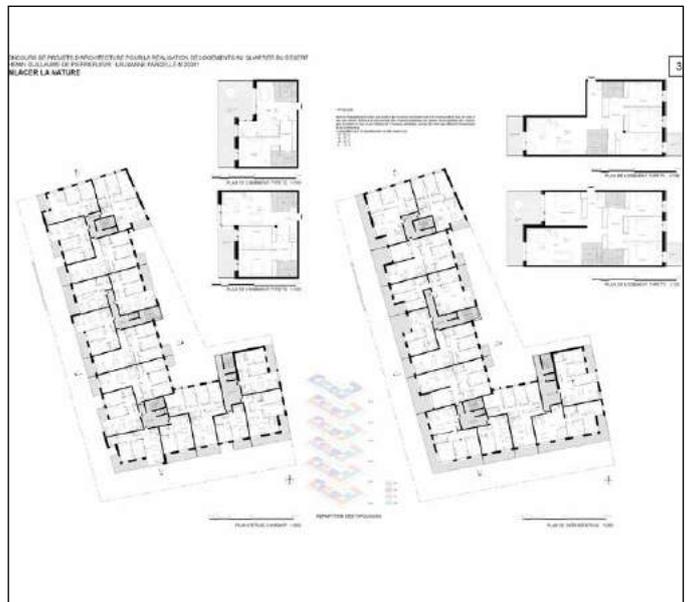
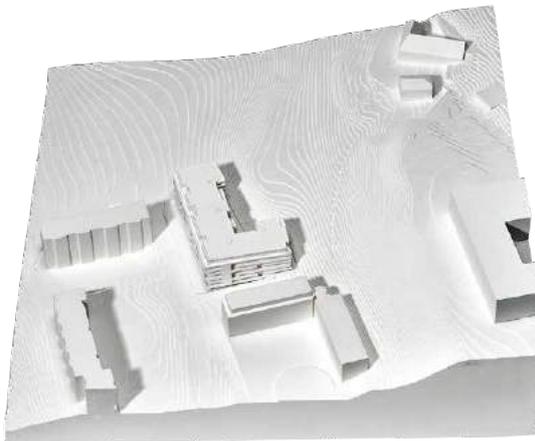
35

N° 35 : Sputnik
Cuellas Canedo Miguel
Comtessa de Sobradíel 10, 2-2
08002 Barcelone (ES)



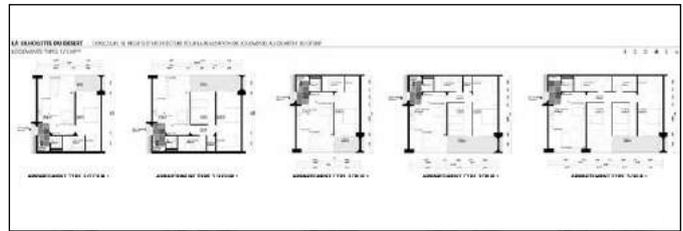
36

N° 36 : Enlacer la nature
Cédric Thomas Architecte + Tetsuya Kawano Architecte
Rue de Sambre et Meuse 36
75010 Paris (F)



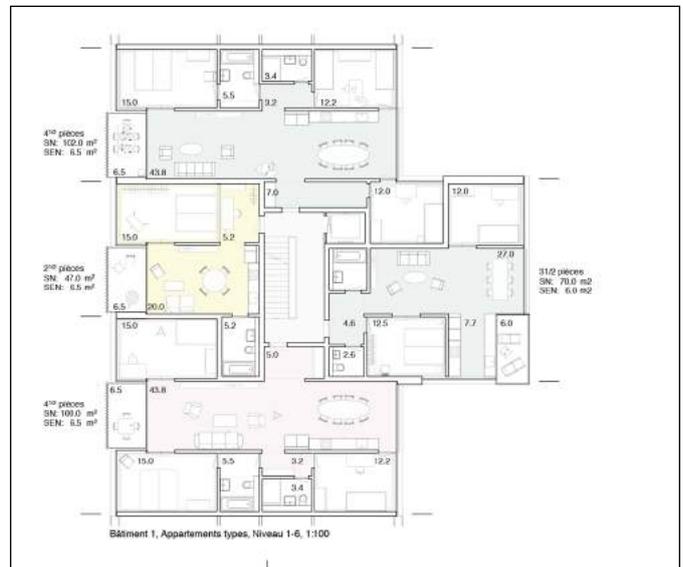
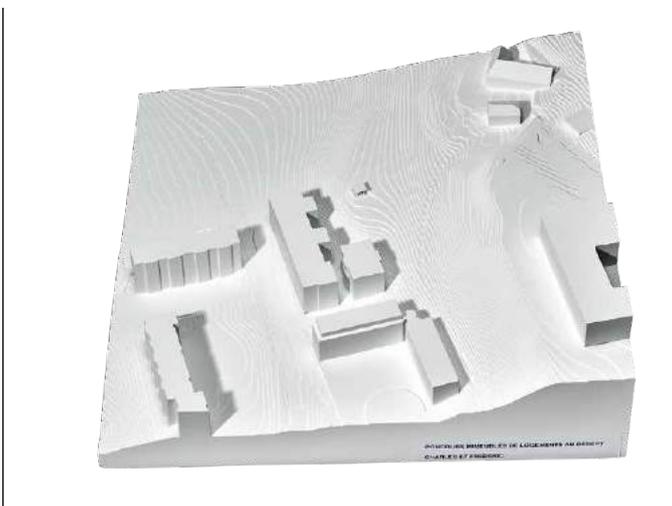
37

N° 37: La silhouette du désert
 Dagli atelier d'architecture Studio lux
 EBBC B Route de Trèves 6
 2633 Senningerberg (Luxembourg)



38

N° 38: Charles et Frédéric
 Stefan Fürst Architekten GmbH
 Nordstrasse 136
 8037 Zürich



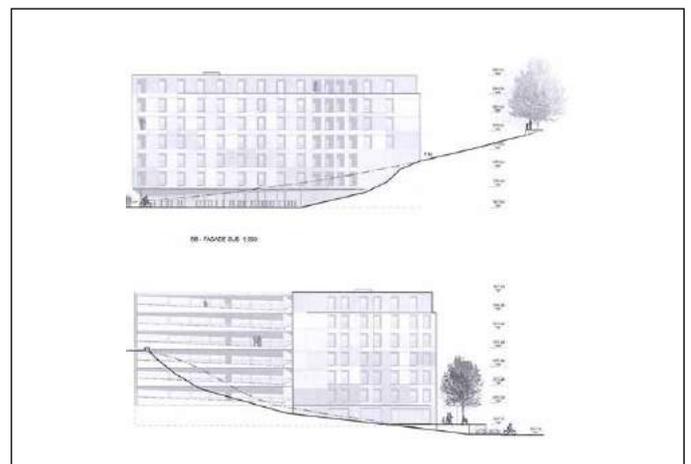
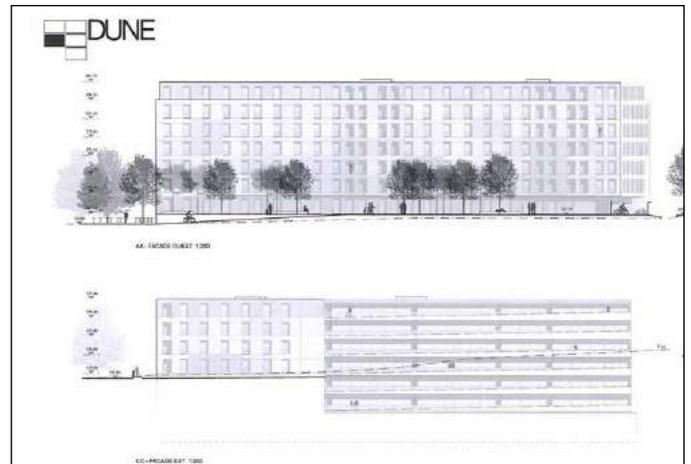
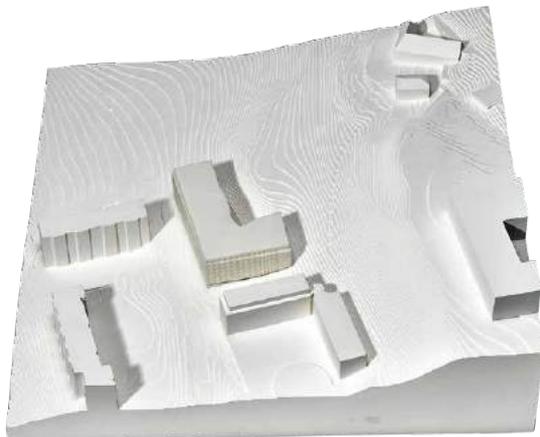
39

N° 39 : C_48.066
Guidotti Architetti SA
+ Stefano Moor
Morenal 1
6513 Monte Carasso



40

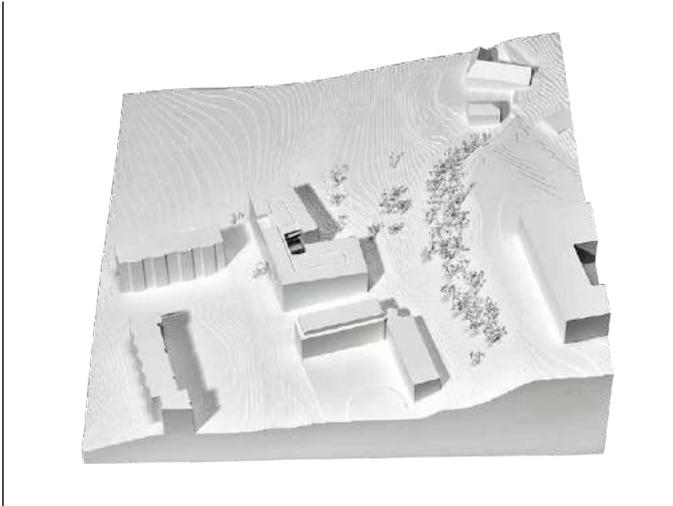
N° 40 : Dune-Concurrent A
Atelier d'Architecture Nicoucar + Steinger
Rue des Moraines 18
1227 Carouge



41

N° 41 : Clip

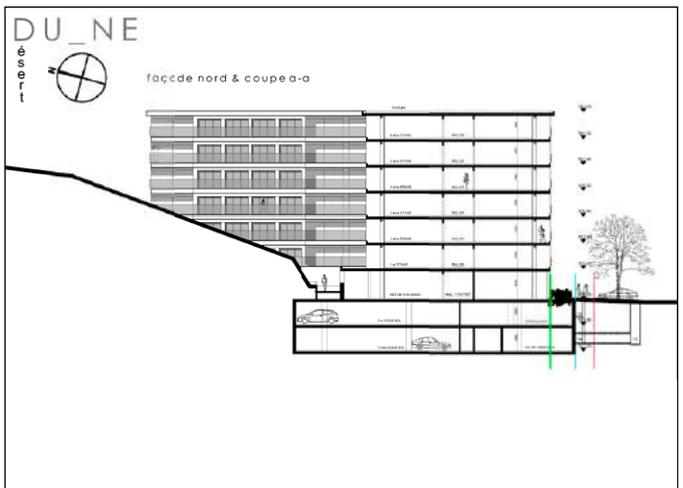
Dominique Leuba Architectes SA+
Oikosvia Arquitectura SCCL
Rue François-Perréard 4
1225 Chêne-Bourg



43

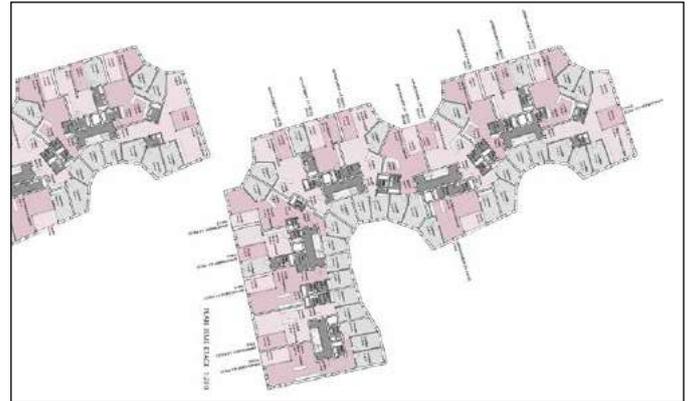
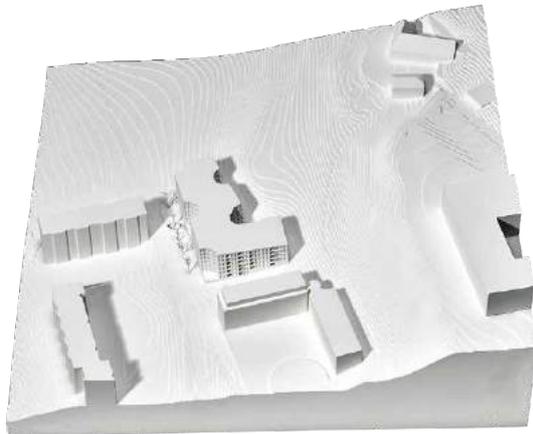
N° 43 : Du_ne–Concurrent B

Groupement d'architectes
Tournier - Kümmerling - Scognamiglio
Rue des Pervenches 5
1227 Carouge



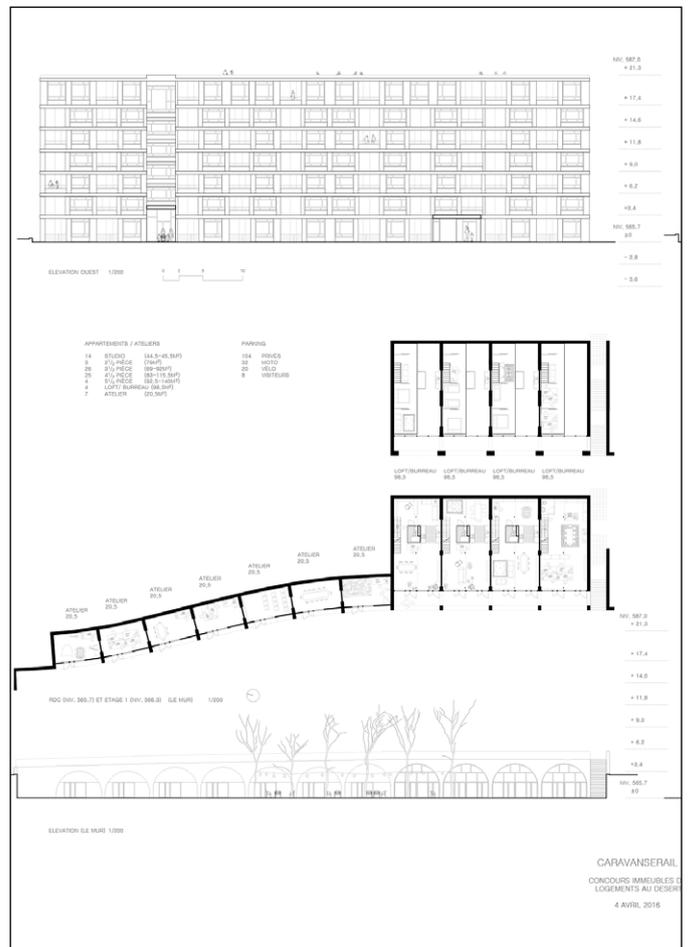
44

N° 44 : Topolino
 GHZ Architekten AG
 Sägetstrasse 5A
 3123 Belp



45

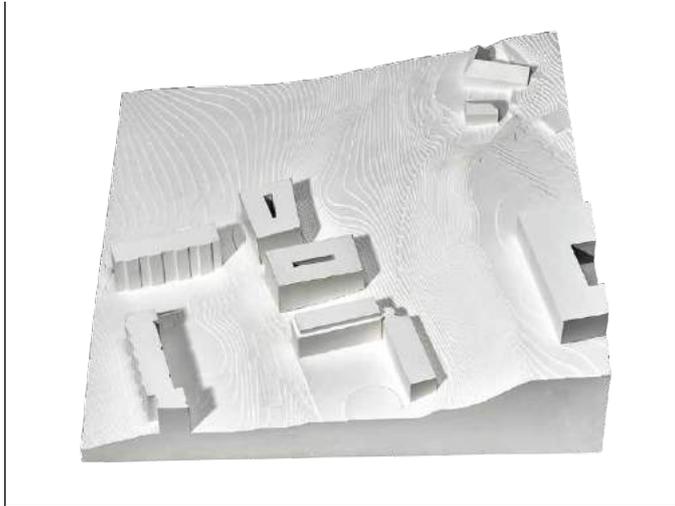
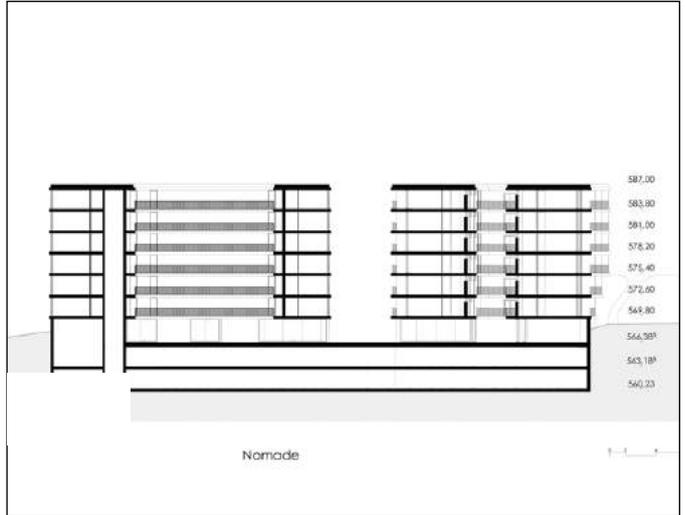
N° 45 : Caravansérail
 Johannes Saurer
 Uttigenstrasse 27
 3600 Thun



46

N° 46 : Nomade

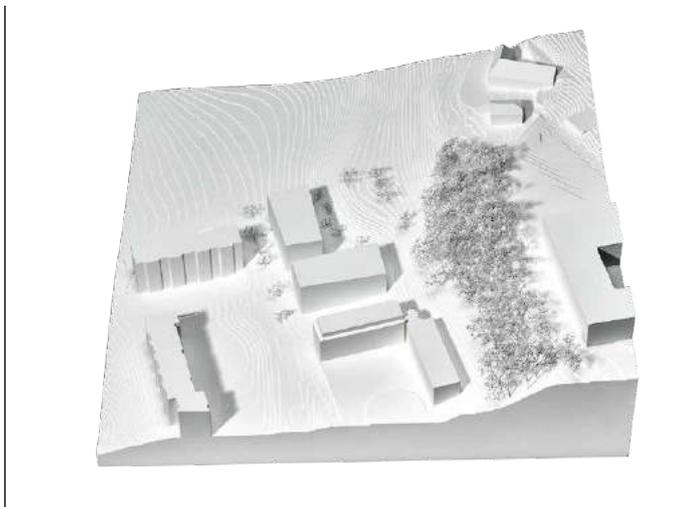
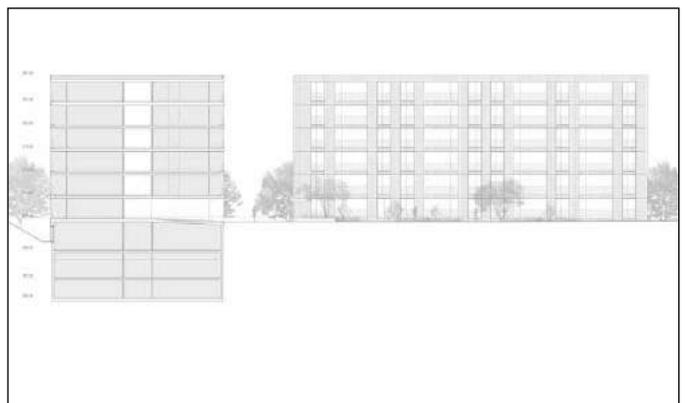
Guillaume Wicht Architectes SA
Grand-Rue 70
1110 Morges



47

N° 47 : Fenêtre sur cour - Concurrent C

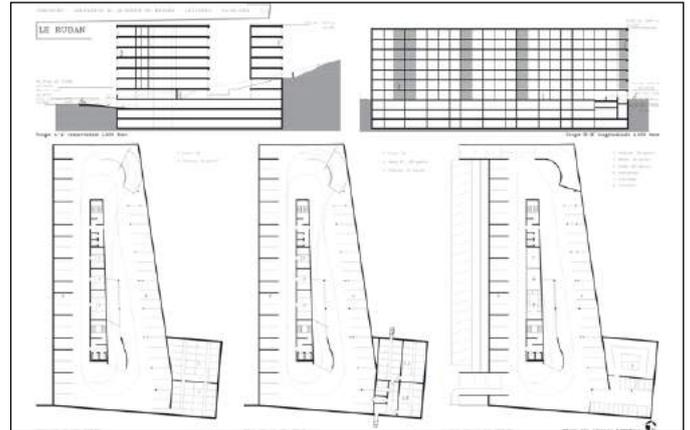
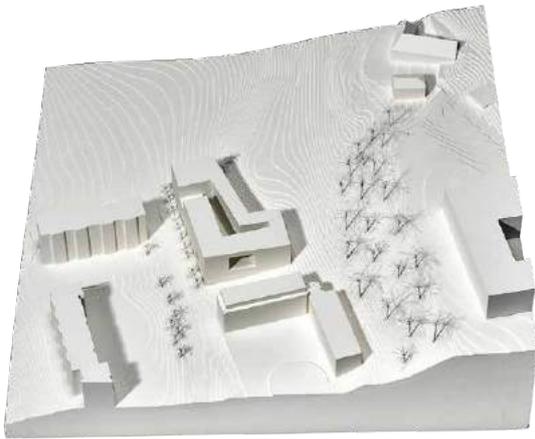
Esposito + Javet architectes associés SA
Rue des Terreaux 10
1003 Lausanne



48

N° 48 : Oasis

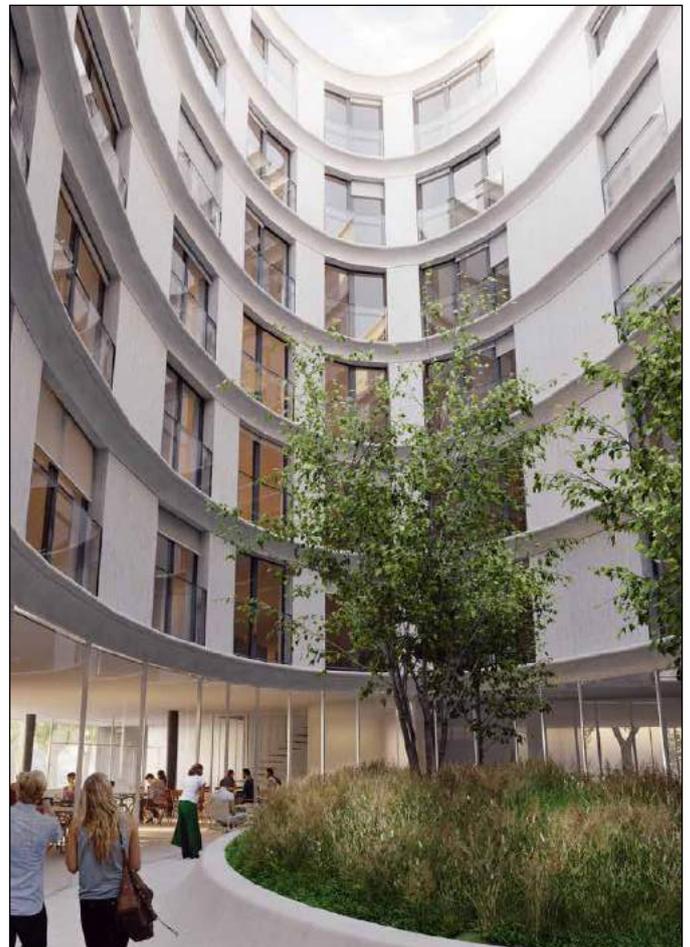
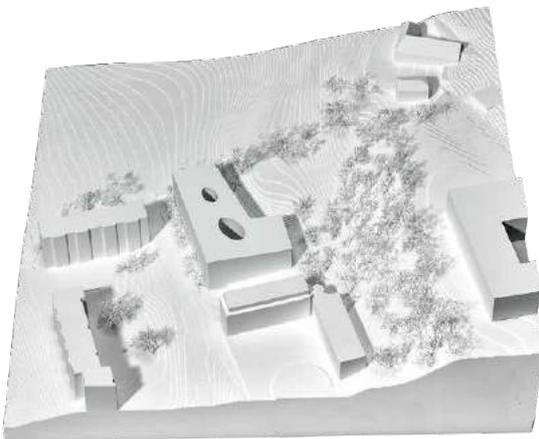
Atelier d'architecture Joseph Cordonier Sàrl
Chemin du Dailly 1
1978 Lens



50

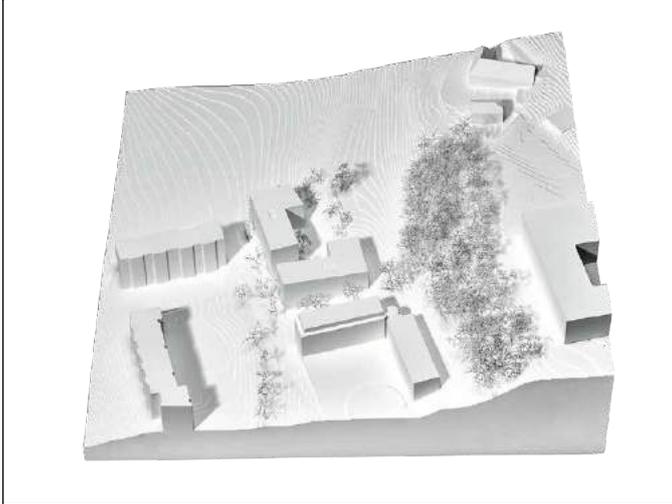
N° 50 : Adenium - Concurrent B

CP3 Architecture SA
Avenue de la Gare 46B
1920 Martigny 50



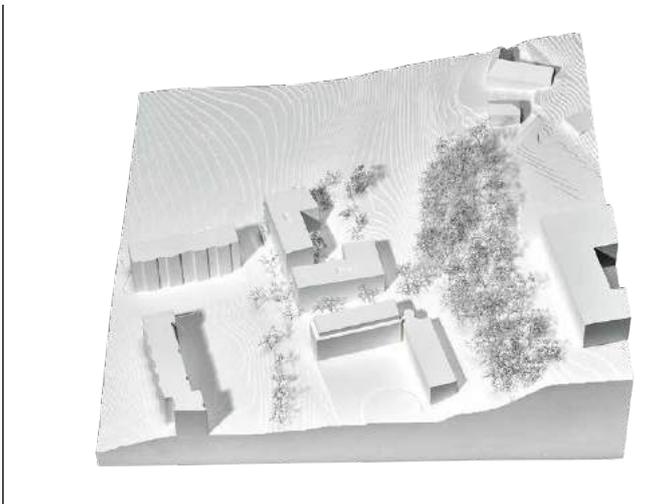
51

N° 51 : Millefeuilles
La Fabrique du Réel
Rue Delbet 11
75014 Paris (F)



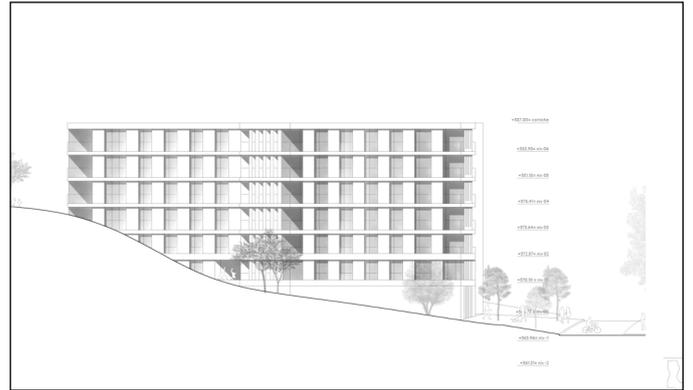
52

N° 52 : Gobi
AL30 Architectes Sàrl
Rue de l'Alpe 30
1003 Lausanne



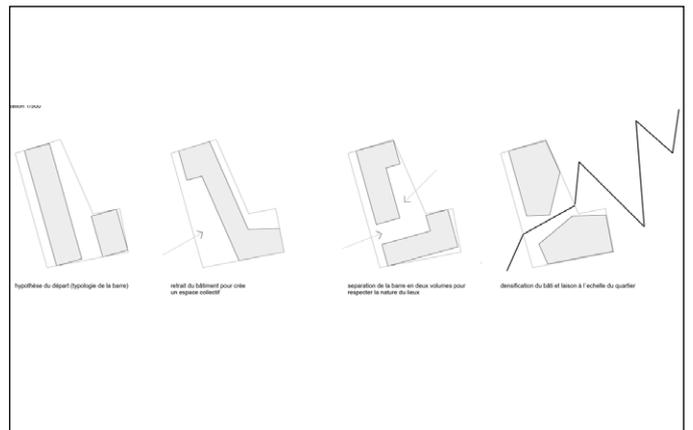
53

N° 53 : Atacama
Informel Architectes Sàrl
Rue Eugène-Marziano 37
1227 Les Acacias



54

N° 54 : Yanus
AABE Atelier d'Architecture Bonzon Ecublens Sàrl
Route de Chavannes 39
1024 Ecublens



56

N° 56 : Des airs du temps

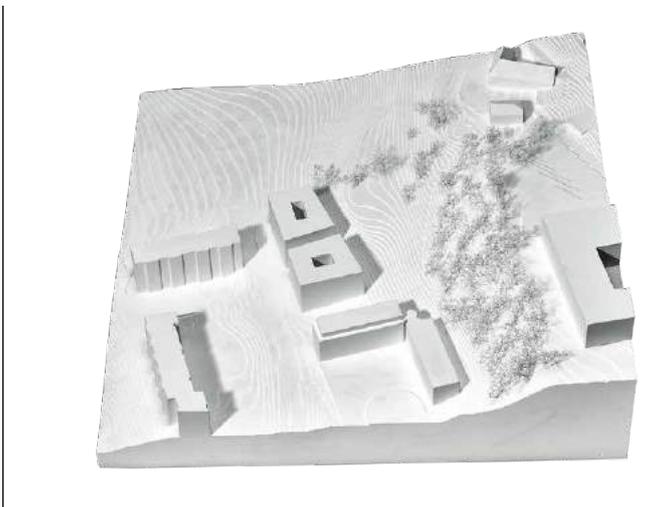
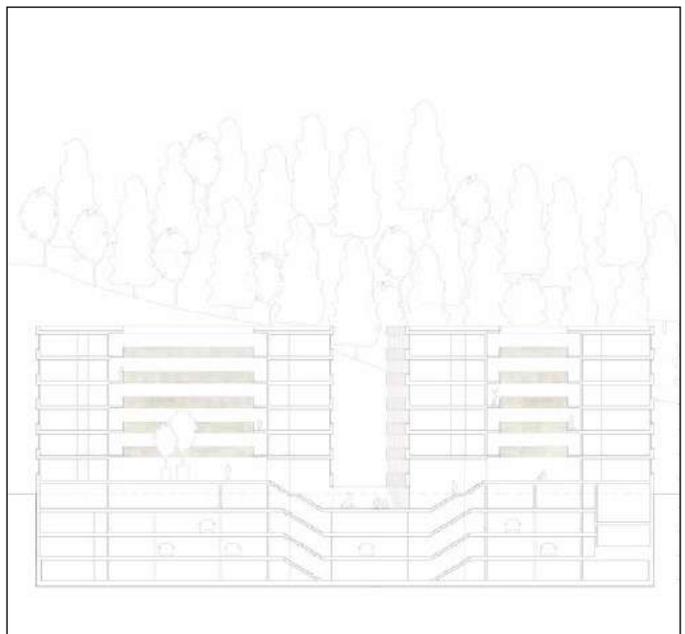
123 Architekten GmbH
Rue Centrale 123
2503 Biel/Bienne



57

N° 57 : Khaima

R2A Architectes Sàrl
Platanes 1
1950 Sion

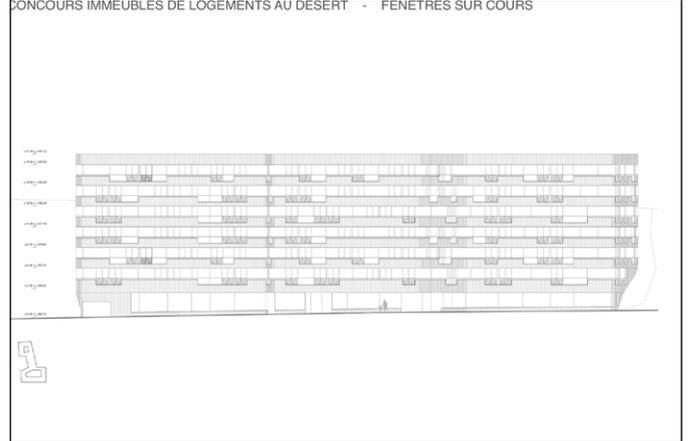


58

**N° 58 : Fenêtres sur cours -
Concurrent D**
BMA Architectes
Route des Acacias 43 / Atelier 248
1227 Les Acacias

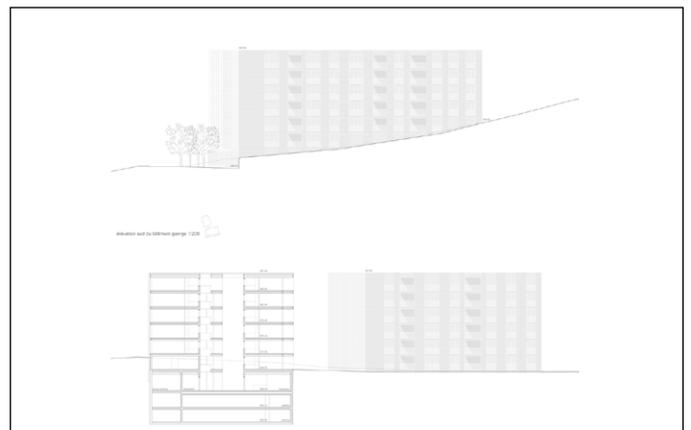
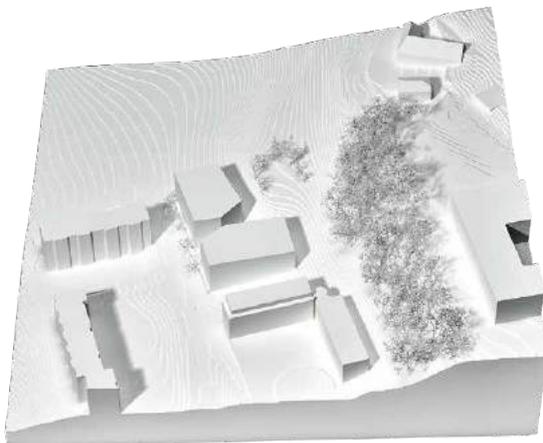


CONCOURS IMMEUBLES DE LOGEMENTS AU DESERT - FENETRES SUR COURS



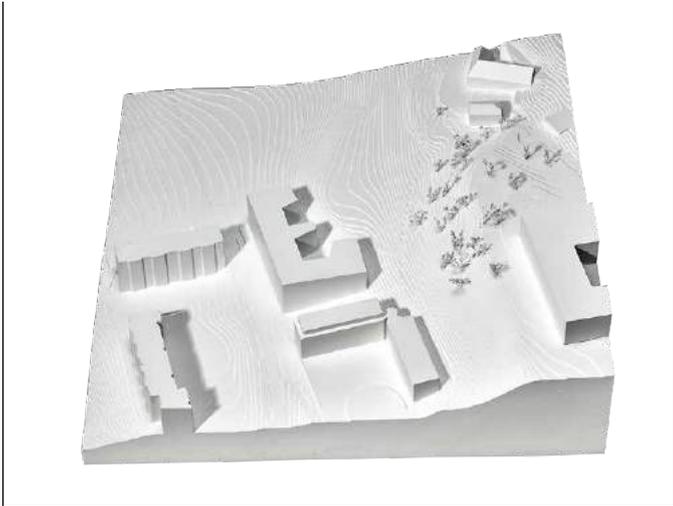
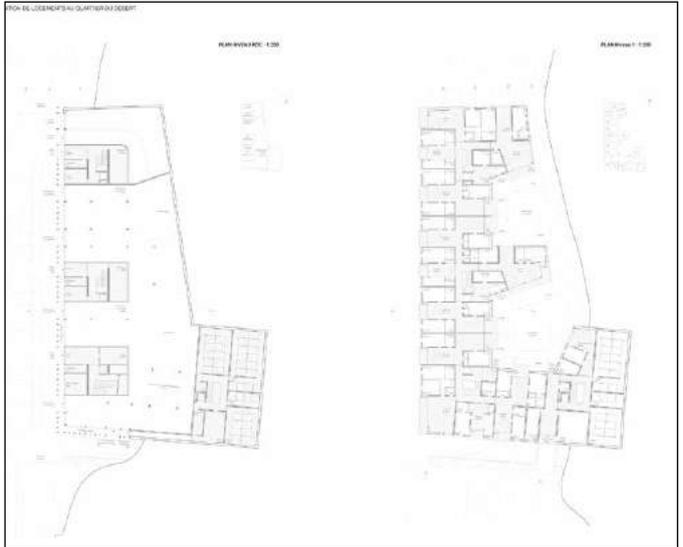
59

N° 59 : Gilbert and George
NB.Arch
Avenue de Jurigoz 20
1006 Lausanne



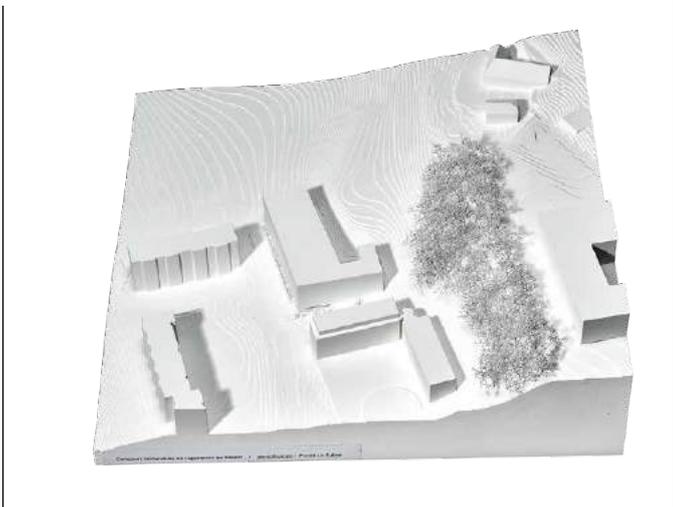
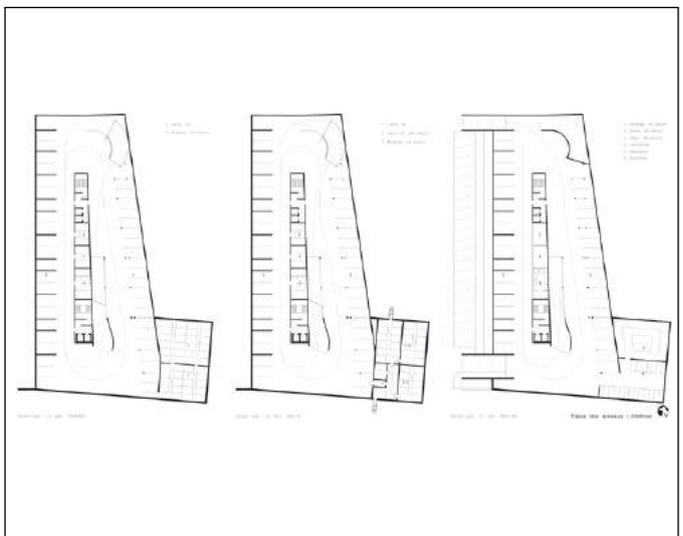
60

N° 60 : À bras ouvert
Romain Ecorchard
51, Montée de la Grande Côte
69001 Lyon (F)



61

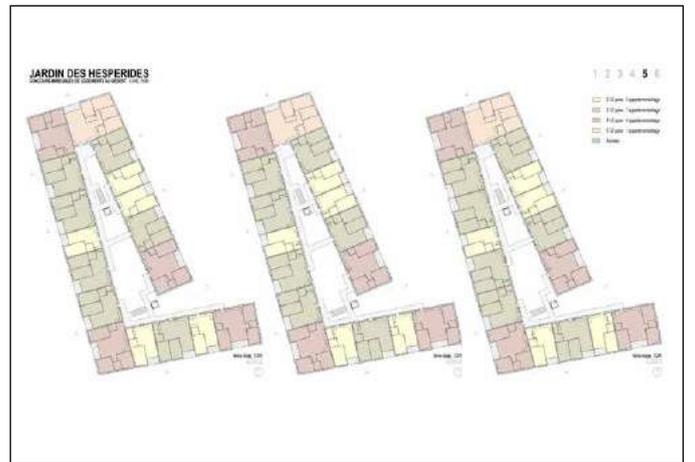
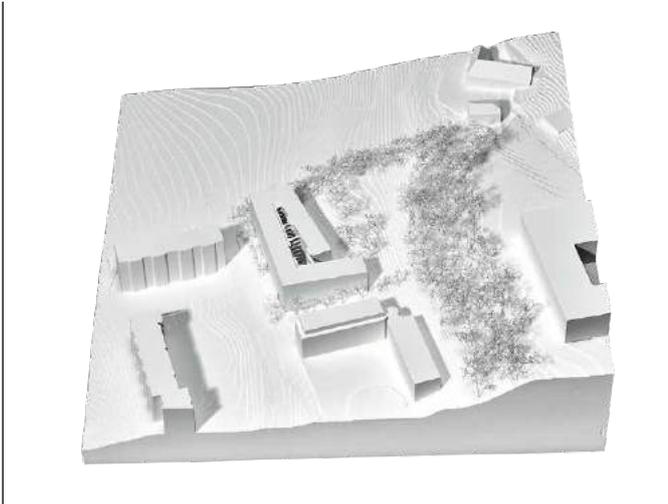
N° 61 : Le ruban
Bureau Pierre-Claude et Eric Thévenaz Architectes SA
Avenue de Chailly 44
1012 Lausanne



62

N° 62 : Jardin des Hespérides

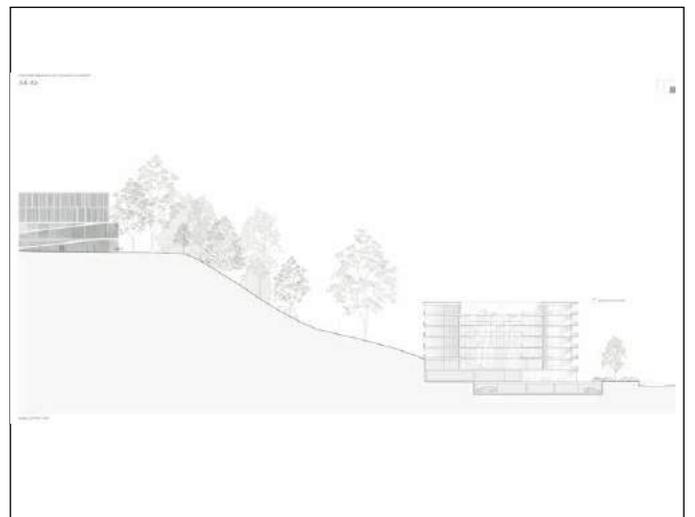
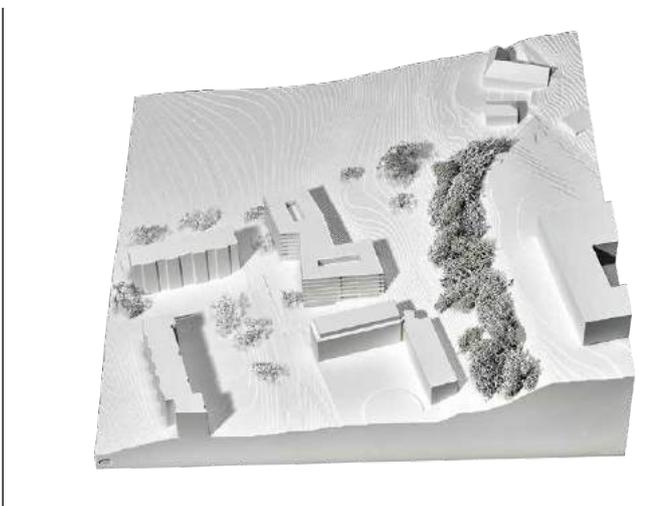
D & A Architecture et expertise immobilières Sàrl
Chemin de la Cure 2
1066 Epalinges



63

N° 63 : Aïe Aïe

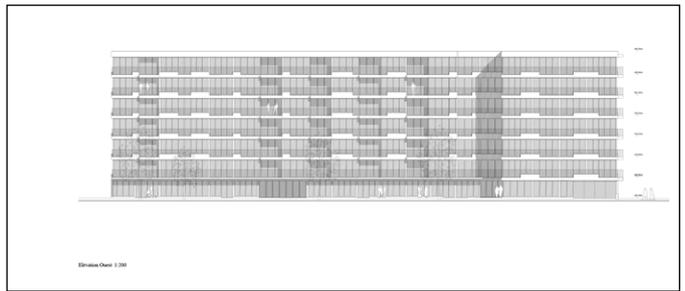
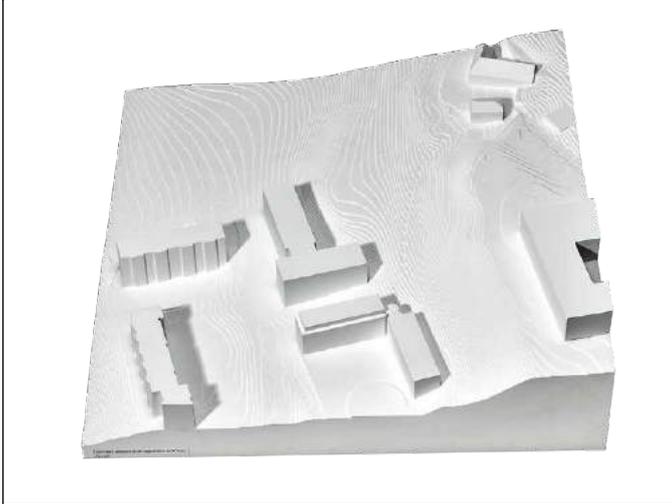
Fornet Architectes
Rue de Sébeillon 1
1004 Lausanne



64

N° 64 : Jacob

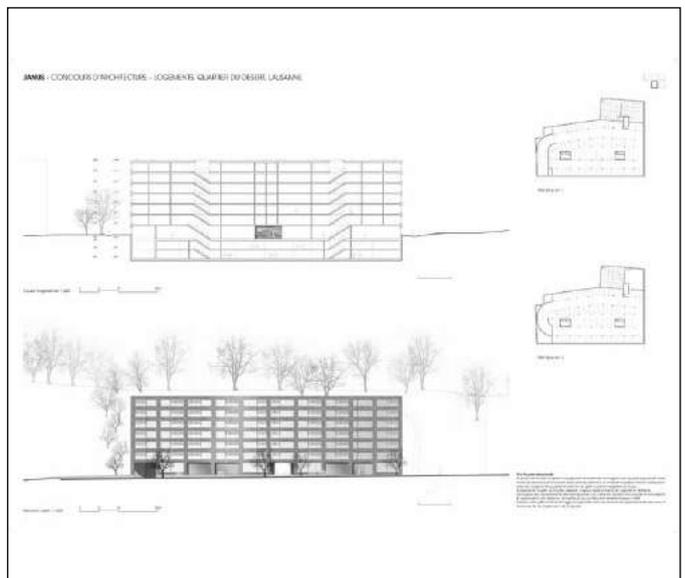
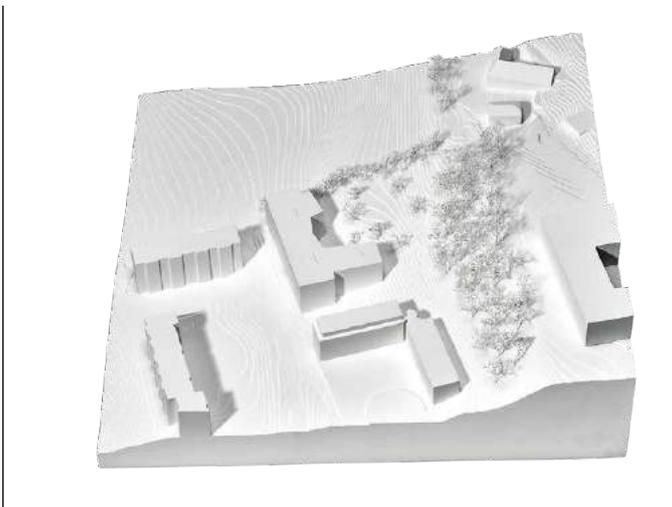
Cotting Jossen Architectes
Chemin des Croix-Rouges 8
1007 Lausanne



65

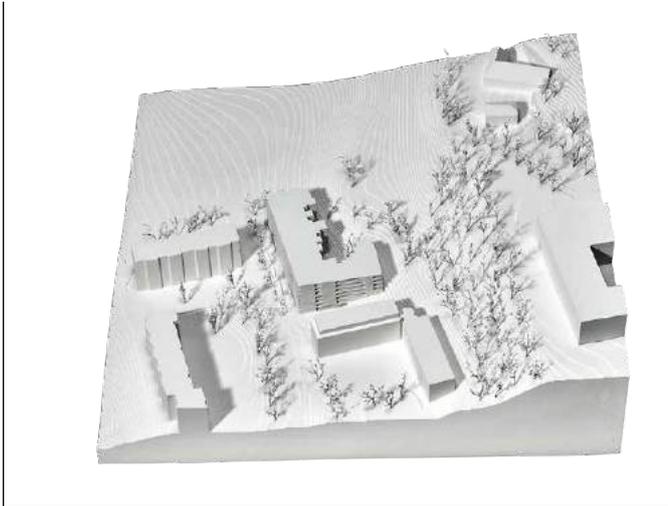
N° 65 : Janus

Atelier March SA
+ M. Der Haopian & G. Dupasquier
Chemin Frank-Thomas 24
1208 Genève



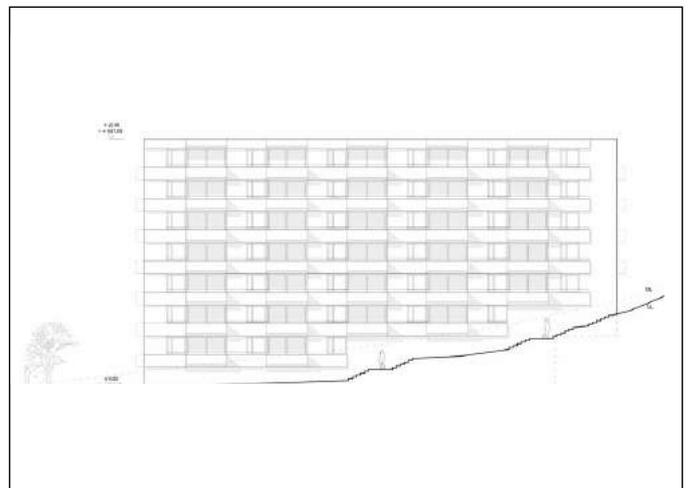
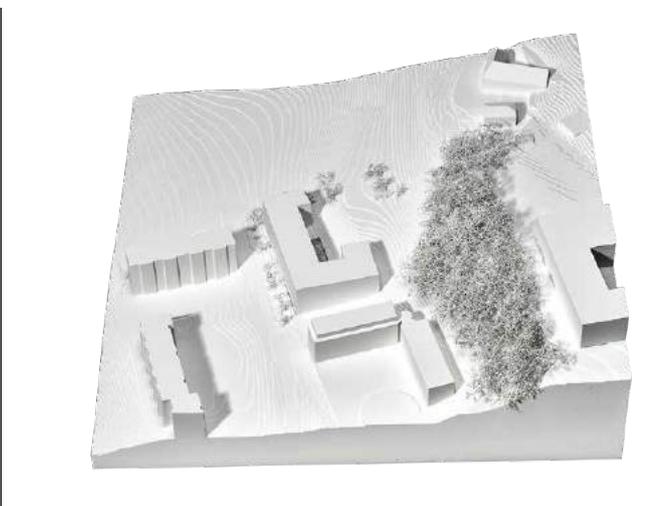
66

N° 66 : Orée
LVPH architectes Sàrl
Route du Stand 74
1142 Pampigny



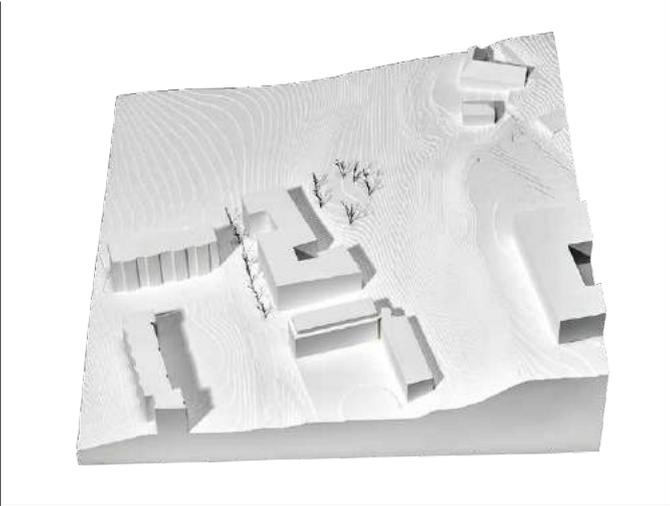
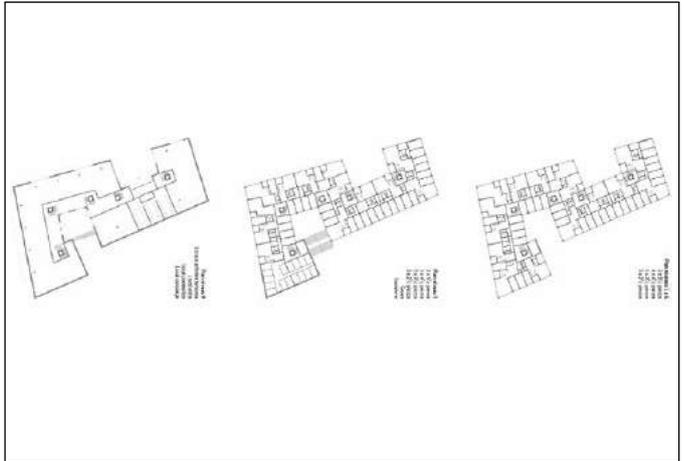
67

N° 67: Rear window(s)
LR Architectes Sàrl
+ Simon Berger
Rue du Maupas 19
1004 Lausanne



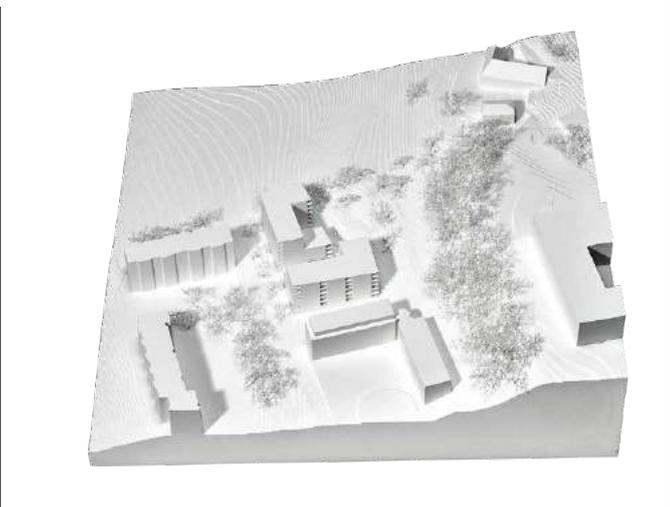
68

N° 68 : Karambolage
Pannett & Locher Architectes Sàrl
Wasserwerkgasse 3
3011 Berne



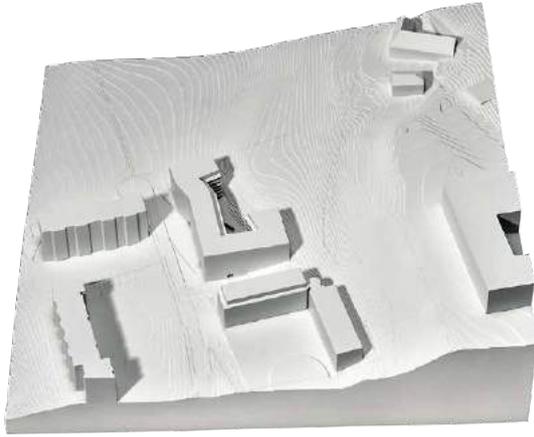
69

N° 69 : U2
Strata Architecture -
Bohnet & Stiles Architectes & urbanistes associés
Route des Jeunes 5
1227 Les Acacias



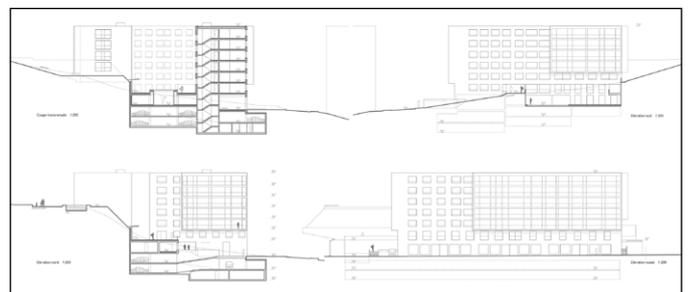
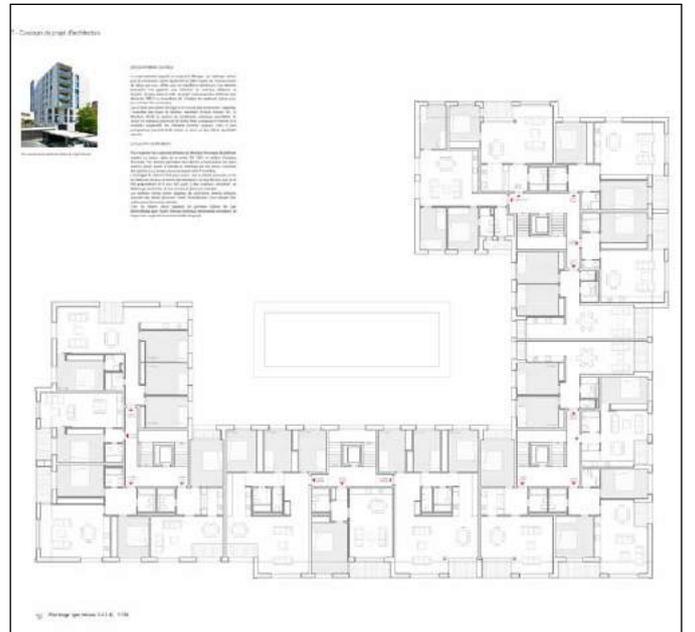
70

N° 70 : Desert eagle
Bongard Architectes
Rue Enning 6
1003 Lausanne



71

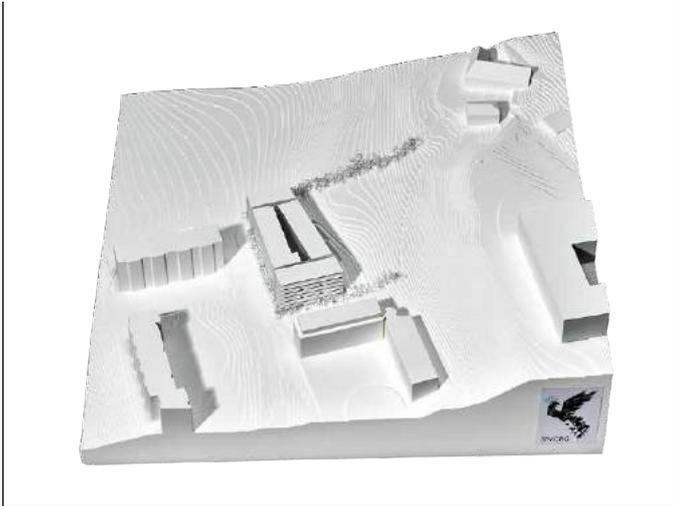
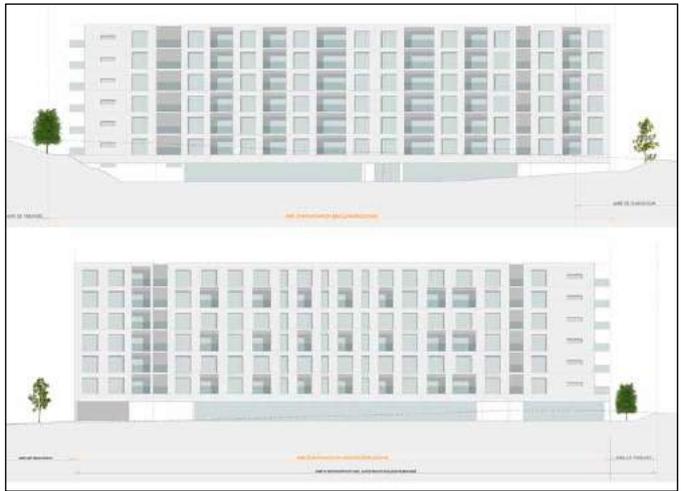
N° 71 : La linea
Bruno Zimmermann
Chemin des Cèdres 12
1004 Lausanne



72

N° 72: Simorg

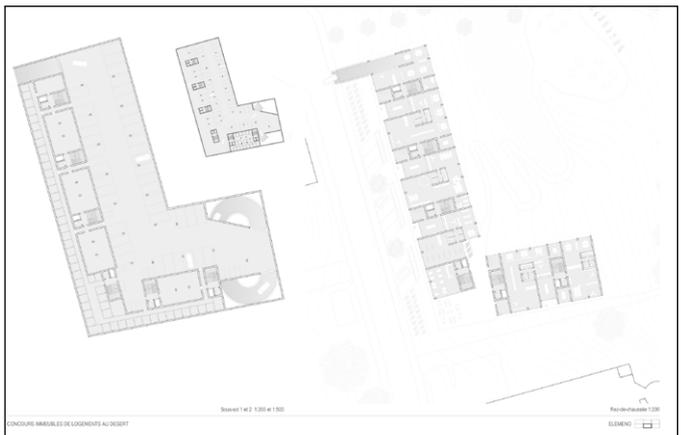
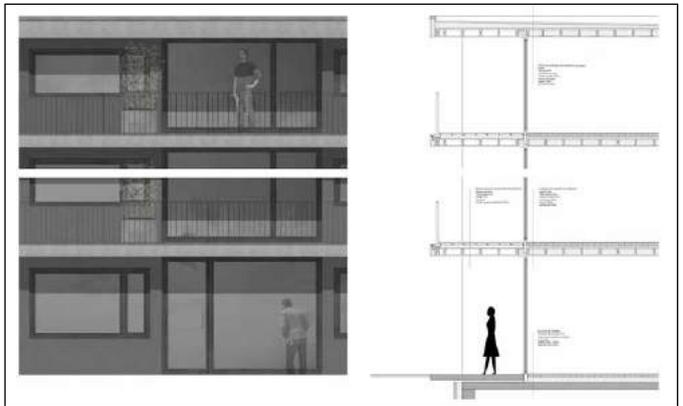
Tardin Architecture + Design SA
Rue des Terreaux 1
1095 Lutry



73

N° 73: Elemeno

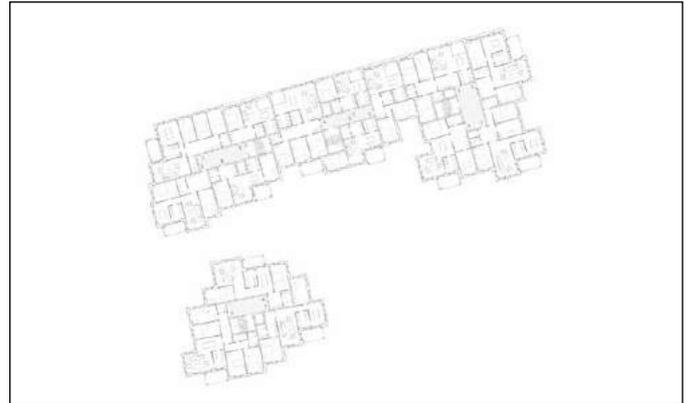
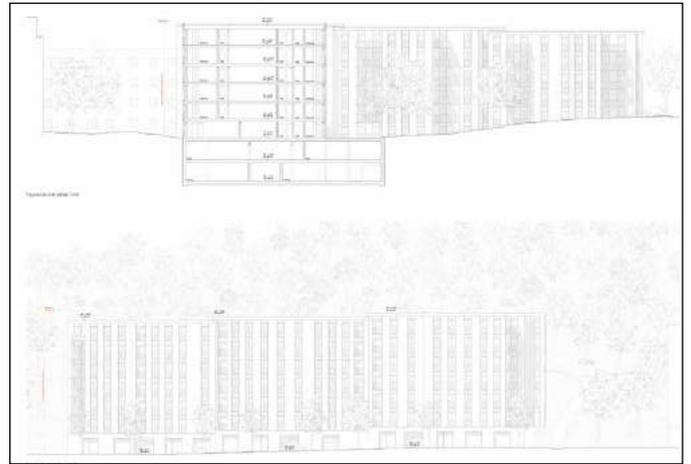
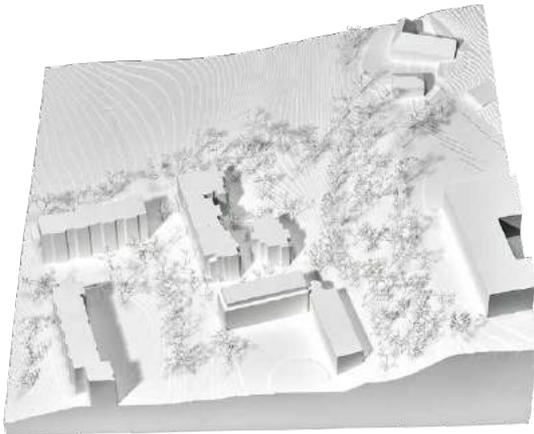
FK Architecture Sàrl
Avenue des Portes-Rouges 163
2000 Neuchâtel



74

N° 74 : Sorosis

P2L Architectes Sàrl Piras, Lagier & Lagier
Rue Eugène Marziano 39-41
1227 Les Acacias



75

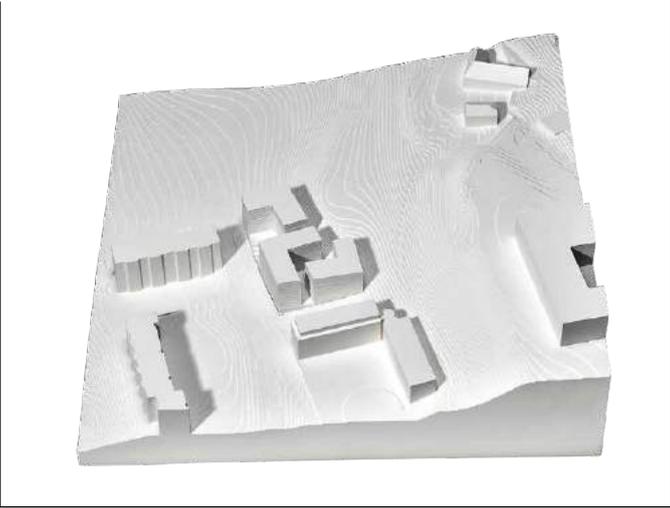
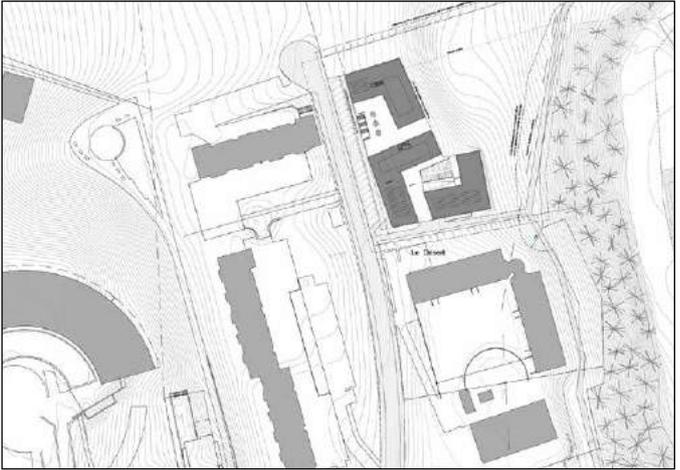
N° 75 : Voici le printemps

Esplanade Aménagement SA
Avenue Louis-Ruchonnet 15
1003 Lausanne



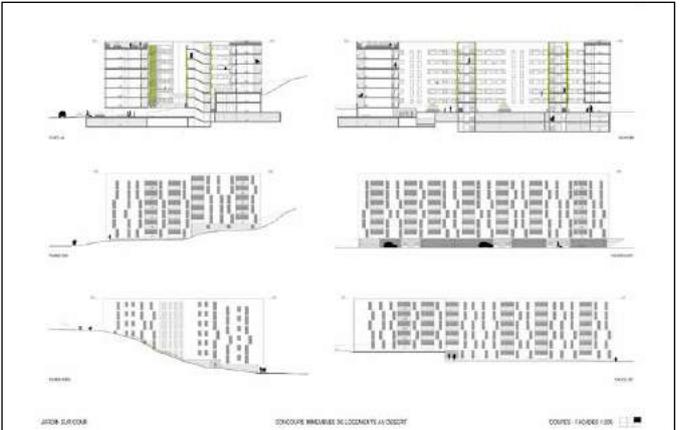
76

N° 76 : Faenza
Eigenheer Architectes
Chemin de Pierreval 4
1007 Lausanne



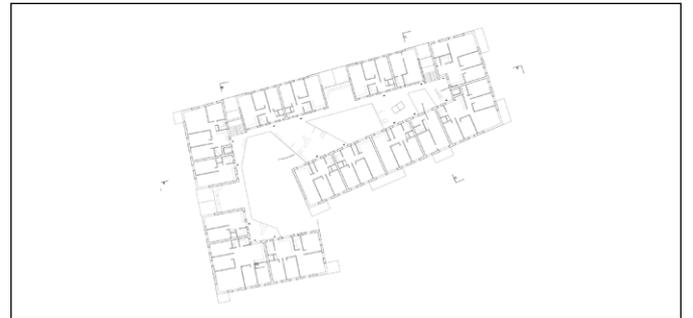
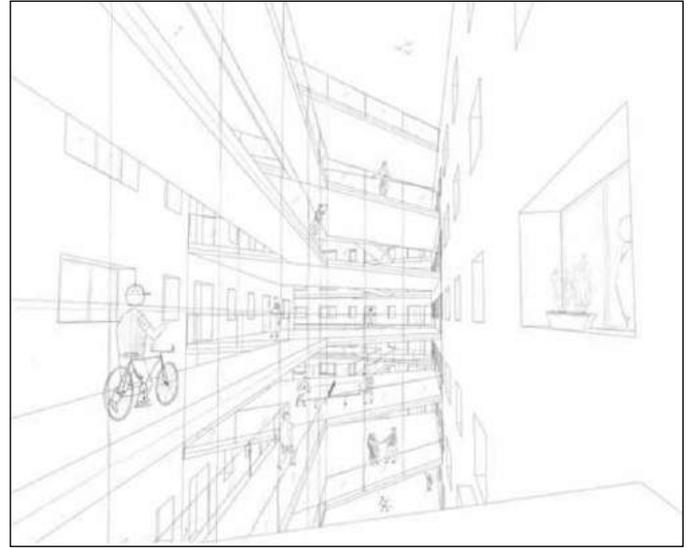
77

N° 77 : Jardin sur cour
Atelier Arthys
Rue Saint-Martin 9
1003 Lausanne



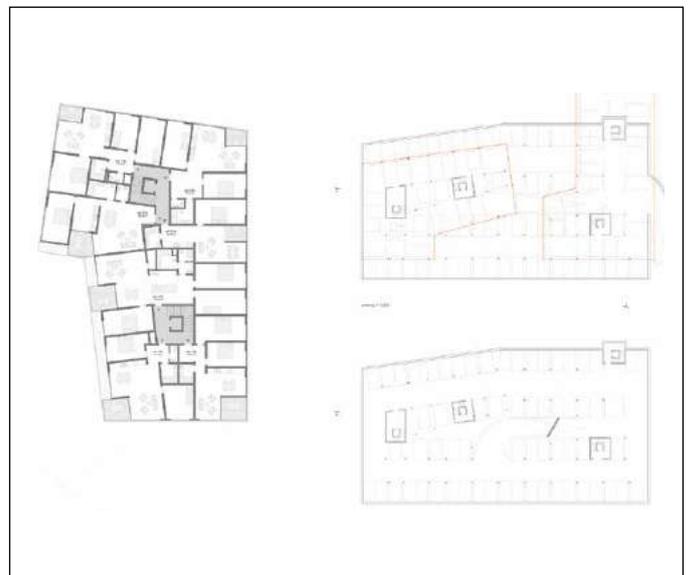
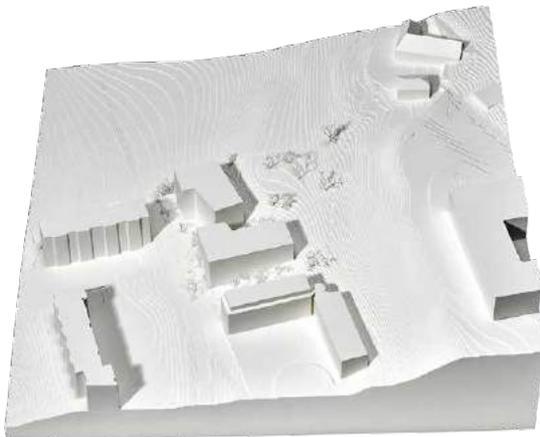
78

N° 78 : Sinus
Widmer Architectes Sàrl
Avenue Dapples 17
1006 Lausanne



79

N° 79 : Les chaussettes de l'archiduchesse
Reymond Callot Architectes
Rue John-Grasset 8
1205 Genève 8



Organisation et secrétariat du concours

Établissement Cantonal d'Assurance
Service Immobilier
Avenue Général-Guisan 56
1009 Pully

reanne.perey@eca-vaud.ch
Tél. 058 721 23 19
Fax 058 721 23 03

Crédits

Conception graphique du rapport:
Less, Vevey

Photos maquettes des projets:
© Luca Delachaux

Impression:
Flash and go, Vevey